



## Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

**7360<sup>e</sup>** séance

Jeudi 15 janvier 2015, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Muñoz/M. Barros Melet/M. Gálvez. . . . .	(Chili)
<i>Membres :</i>	Angola . . . . .	M. Gaspar Martins
	Chine . . . . .	M. Liu Jieyi
	Espagne . . . . .	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Power
	Fédération de Russie. . . . .	M. Churkin
	France. . . . .	M. Delattre
	Jordanie . . . . .	M <sup>me</sup> Kawar
	Lituanie . . . . .	M <sup>me</sup> Jakubonè
	Malaisie . . . . .	M. Haniff
	Nigéria . . . . .	M. Laro
	Nouvelle-Zélande . . . . .	M. McLay
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir Mark Lyall Grant
	Tchad . . . . .	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du) . . . . .	M. Suárez Moreno

### Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 15.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### Situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Arabie saoudite, du Botswana, du Brésil, de Cuba, de l'Égypte, du Guatemala, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Islande, d'Israël, du Japon, du Kazakhstan, du Koweït, du Liban, du Liechtenstein, du Maroc, de la Namibie, du Pakistan, du Pérou, de Qatar, de la République arabe syrienne, de la République de Corée, de la République islamique d'Iran, de Sri Lanka, de la Tunisie, de la Turquie et du Zimbabwe à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jens Anders-Toyberg-Frandzen, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques par intérim, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Ioannis Vrailas, Chef adjoint de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, et S. E. M. Fodé Seck, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Jens Anders-Toyberg-Frandzen.

**M. Toyberg-Frandzen** (*parle en anglais*) : Une nouvelle année commence, et c'est avec une appréhension croissante au sujet de la tournure que prennent les événements dans la région que je présente un exposé aujourd'hui au Conseil.

Il est regrettable que depuis l'exposé du mois dernier (voir S/PV.7339), aussi bien les Palestiniens

que les Israéliens n'aient pris les mesures difficiles ou les décisions audacieuses nécessaires pour lancer le processus destiné à combler le manque de confiance qui ne cesse de s'accroître entre les deux parties. Nous avons plutôt constaté une évolution susceptible de réduire encore davantage la possibilité d'une reprise des pourparlers à l'avenir.

Le 30 décembre, il a été présenté au Conseil de sécurité un projet de résolution (2014/916) visant à trouver un accord sur le statut final et à mettre fin à l'occupation d'ici la fin de 2017. Le Secrétaire général a pris acte du fait que le projet en question n'a pas été adopté. Toutefois, il pense aussi que le statu quo reste inadmissible et intenable, comme de nombreux membres du Conseil l'ont souligné dans leurs déclarations après le vote (voir S/PV.7354).

Le lendemain, le Président Abbas a ratifié les instruments d'adhésion à 18 traités internationaux, dont le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Le 2 janvier, 16 instruments d'adhésion ont été soumis au Secrétaire général, qui les a acceptés en dépôt après s'être assuré que les instruments reçus étaient en bonne et due forme. Le 3 janvier, Israël a décidé de geler près de 127 millions de dollars de recettes fiscales collectées au nom de l'Autorité palestinienne pour le mois de décembre, ce qui contrevient aux obligations souscrites par Israël au titre du Protocole de Paris annexé aux Accords d'Oslo. Nous demandons à Israël de reprendre le transfert des recettes fiscales. Je signale aussi que la Ligue des États arabes se réunit aujourd'hui au Caire pour discuter des faits récents concernant la question palestinienne.

Le Secrétaire général s'inquiète de ce que les parties soient aujourd'hui engagées dans un cercle vicieux de mesures et de contre-mesures et appelle les deux parties à s'abstenir de tout acte susceptible d'exacerber les divisions existantes. Certes, les parties sont en dernier ressort responsables, mais la communauté internationale doit assumer ses responsabilités et jouer un rôle actif s'agissant de tracer la voie à suivre pour parvenir effectivement à la solution des deux États et à une paix durable.

J'en viens maintenant à la situation à Gaza, où les conditions de sécurité semblent se détériorer gravement. Au cours de la période considérée, les militants palestiniens ont tiré trois roquettes vers Israël, dont deux sont tombées à l'intérieur de Gaza et une sur un terrain vague en Israël sans faire de blessés ni de dégâts. Israël a réagi en menant mené son premier raid

aérien contre Gaza depuis le cessez-le-feu du 26 août. Aucune victime n'a été signalée. Les militants ont aussi réalisé des tirs d'essai de quelque 22 roquettes en mer. Le 24 décembre, un échange de tirs par-delà la frontière a causé la mort d'un militant du Hamas et blessé trois civils palestiniens ainsi qu'un membre des Forces de défenses israéliennes.

Nous n'avons eu de cesse d'appeler l'attention sur ce fait : la bande de Gaza est sur une corde raide qui continuera de s'effiloche s'il n'est pas remédié avec détermination et de toute urgence à un certain nombre de questions, dont beaucoup sont d'ordre politique. L'une des questions les plus épineuses est l'arriéré des salaires des fonctionnaires de Gaza. En octobre 2014, l'Organisation des Nations Unies a facilité, à titre humanitaire, un paiement ponctuel afin de régler provisoirement le problème. Toutefois, il est inquiétant qu'aucune avancée n'ait été enregistrée sur cette question, qui menace de nouveau la stabilité à Gaza. Le 14 janvier, des dizaines d'anciens fonctionnaires de Gaza ont perturbé la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres du Gouvernement de consensus national, exigeant le paiement de leurs salaires.

Outre la question des salaires, depuis le tout dernier exposé présenté par le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient (voir S/PV.7339), un certain nombre d'autres questions graves sont restées non réglées et le statu quo est de mise. La reconstruction ne se poursuit pas à l'échelle nécessaire et ne sera achevée que si des progrès concrets sont enregistrés sur un certain nombre de questions clefs.

Près de cinq mois après sa signature, l'accord de cessez-le-feu entre Israël et les Palestiniens de Gaza reste dangereusement fragile, et rien n'indique qu'une reprise des pourparlers sous les auspices des autorités égyptiennes est imminente. Les factions palestiniennes ne sont malheureusement pas parvenues à venir à bout de leurs divergences et à se mettre d'accord sur la voie à suivre pour le peuple palestinien. Par ailleurs, le Gouvernement de consensus national n'a pas encore pris le contrôle des institutions civiles et de sécurité ou des points de passage à Gaza, et la réforme de la fonction publique n'a guère avancé. En outre, Gaza est une fois de plus confrontée à de graves pénuries énergétiques, dont les effets sont aggravés par un hiver rude.

Comme cela a été souligné à maintes reprises, le mécanisme de reconstruction de Gaza est temporaire et ne se substitue en rien à la levée de toutes les restrictions imposées à Gaza, conformément à la

résolution 1860 (2009). Si le mécanisme a permis de commencer à fournir des secours absolument nécessaires à la population de Gaza, il est de plus en plus difficile de le mettre en œuvre du fait de l'incapacité à régler les questions cruciales que je viens de mentionner.

En dépit de ces circonstances peu favorables, j'ai quelques bonnes nouvelles en ce qui concerne la mise en œuvre du mécanisme. Les opérations ont été considérablement renforcées depuis la mi-décembre. À la date du 11 janvier, plus de 38 000 personnes ayant besoin de matériaux de construction pour remettre en état leurs logements avaient été autorisées à se procurer ces matériaux dans le cadre du mécanisme; ce nombre dépasse largement l'objectif de favoriser l'accès de 25 000 propriétaires à des matériaux avant fin décembre, qui a été mentionné dans notre dernier exposé (voir S/PV.7339). En outre, plus de 23 000 personnes se sont déjà procuré des matériaux de construction. En fin de compte, plus de 100 000 personnes devraient avoir accès à des matériaux de construction pour remettre en état leurs logements grâce au mécanisme. Des projets à grande échelle sont en train d'être mis en place.

Ces faits, qui sont certes encourageants, doivent être replacés dans le contexte plus général et plus troublant du processus de reconstruction globale de Gaza. Près de 100 000 familles vivent dans des maisons qui ont subi des dégâts plus ou moins importants, et 18 établissements d'enseignement appartenant à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient continuent de servir de centres d'accueil pour quelque 15 500 personnes déplacées. L'obtention des ressources financières nécessaires pour permettre aux Palestiniens de Gaza de se procurer des matériaux continue d'être un problème monumental pour la majorité de ceux qui sont dans le besoin.

Pis encore, une grande partie des donateurs n'ont pas honoré les promesses faites il y a trois mois à la conférence du Caire. Cela limite considérablement la capacité du Gouvernement de l'État de Palestine, de l'ONU et des autres acteurs du développement sur le terrain à faire avancer les processus de relèvement et de reconstruction. On ne soulignera jamais assez qu'il est urgent que les donateurs honorent leurs engagements.

Les critiques incendiaires émises à l'encontre de l'ONU pour avoir facilité la conclusion d'un accord temporaire entre le Gouvernement palestinien de consensus national et Israël en vue de rouvrir des points de passage pour permettre l'importation des matériaux de construction nécessaires, en tenant compte des

préoccupations légitimes de sécurité d'Israël, sont contreproductives. Elles pourraient nuire à la capacité de l'ONU à appuyer le mécanisme. L'ONU reste déterminée à faire tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter le règlement des problèmes, mais les parties responsables des retards doivent l'être également. La dure réalité de la situation exige que tous les acteurs concernés participent avec détermination à la reconstruction de Gaza – tâche redoutable quelles que soient les circonstances.

J'encourage également les autorités égyptiennes à rouvrir le point de passage de Rafah, tout en tenant compte des préoccupations légitimes de sécurité de l'Égypte. Les préoccupations humanitaires sont croissantes. Ainsi, environ 17 000 personnes recensées, notamment des patients, attendent de sortir de Gaza, en plus de 37 000 autres personnes qui souhaitent sortir de Gaza.

Dans le même temps, la violence se poursuit en Cisjordanie occupée, notamment à Jérusalem-Est. Au 12 janvier, les forces de sécurité israéliennes avaient procédé à quelque 390 perquisitions et arrestations durant la période considérée, qui ont abouti à l'arrestation d'au moins 500 Palestiniens. Deux Palestiniens, dont un adolescent, ont été tués par les forces de sécurité israéliennes, et 145 Palestiniens, dont 60 enfants et quatre femmes, ont été blessés dans le cadre d'opérations de sécurité. Les Palestiniens ont blessé trois membres des forces de sécurité israéliennes, dont un durant une manifestation violente. Au total, en 2014, les forces israéliennes ont tué 54 Palestiniens et blessé quelque 5 800 personnes en Cisjordanie – soit le plus grand nombre de blessés enregistré en un an depuis 2005 et le plus grand nombre de morts depuis 2007. Durant la même période, les attaques palestiniennes ont fait 15 victimes et quelque 270 blessés israéliens en Cisjordanie et en Israël, soit le plus grand nombre de blessés enregistré en un an depuis 2006 et le plus grand nombre de morts depuis 2008.

Les affrontements quotidiens entre Palestiniens et colons israéliens se sont poursuivis durant la période considérée, et ils ont fait deux blessés palestiniens, dont un enfant. Des colons auraient par ailleurs endommagé quelque 5 000 plants d'oliviers palestiniens, et les Palestiniens ont blessé neuf Israéliens en Cisjordanie, dont trois enfants et deux femmes. Les démolitions de structures palestiniennes en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, se sont poursuivies durant la période considérée. Au total, 60 structures, dont 17 résidences,

ont été démolies, ce qui a provoqué le déplacement de quelque 47 Palestiniens, dont 16 enfants.

Nous accueillons avec satisfaction la décision prise par la Cour suprême israélienne le 25 décembre d'ordonner l'évacuation et la démolition, d'ici deux ans, d'Amona, le principal avant-poste de colonie en Cisjordanie, et nous espérons que cette décision sera mise à exécution prochainement. L'ONU appelle de nouveau les autorités israéliennes à geler et inverser toutes les activités de colonisation dans le territoire occupé.

Avant de conclure, je souhaite dire quelques mots sur la Syrie et le Liban.

S'agissant de la Syrie, les consultations séparées se sont poursuivies avec les parties syriennes et un grand nombre d'interlocuteurs à l'intérieur et à l'extérieur de la Syrie en ce qui concerne les paramètres du gel, à commencer par la ville d'Alep. L'Envoyé spécial et son adjoint prévoient de retourner en Syrie dans les prochains jours afin de poursuivre les discussions entamées mi-décembre avec le Gouvernement syrien eu égard à la mise en œuvre avant de pouvoir faire au Conseil le point sur les progrès accomplis. Dans l'intervalle, le Bureau de l'Envoyé spécial suit attentivement l'évolution des forums du Caire et de Moscou et l'évolution de la situation en ce qui concerne l'opposition.

Au Liban, le dialogue entre le Courant du futur et le Hezbollah, facilité par le Président du Parlement, M. Berri, a commencé le 23 décembre. Deux cycles de pourparlers ont eu lieu en vue d'apaiser les tensions sectaires et de sortir de l'impasse électorale pour désigner un nouveau président du pays. Des efforts sont également en cours en vue d'instaurer des pourparlers entre les dirigeants des deux principaux partis chrétiens, Samir Geagea et Michel Aoun. Nous saluons et encourageons le dialogue entre les parties au Liban, qui vise à apaiser les tensions, à éliminer les menaces à la sécurité et à contribuer à la stabilité. Nous espérons que ces processus faciliteront dans les plus brefs délais l'élection attendue de longue date d'un nouveau président.

L'Armée libanaise poursuit ses efforts visant à sécuriser la frontière avec la Syrie. Le 26 décembre, des membres de l'Armée libanaise ont tué trois hommes armés qui tentaient de s'infiltrer près d'Arsal. Par ailleurs, 25 soldats et membres des services de sécurité libanais sont toujours détenus par le Front el-Nosra et l'État islamique d'Iraq et du Levant. Le 10 janvier, le

Front el-Nosra a revendiqué le double attentat-suicide perpétré dans le quartier alaouite de Jabal Mohsen, à Tripoli, qui a fait neuf morts et plus de 35 blessés. Les membres du Conseil ont condamné ce nouvel attentat terroriste dans les termes les plus vifs. Il y a maintenant plus d'1,1 million de réfugiés syriens recensés au Liban. Le 5 janvier, de nouvelles procédures ont été officiellement introduites aux points d'entrée à la frontière du Liban avec la Syrie – qui ont eu pour conséquence d'imposer des restrictions à l'entrée des réfugiés, sauf pour les urgences humanitaires.

La zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) est restée calme dans l'ensemble. En effet, le Liban et Israël ont tous les deux continué à coopérer avec la FINUL par l'intermédiaire de ses mécanismes de liaison et de coordination et ont continué à démontrer leur engagement en faveur de la cessation des hostilités et de la stabilité le long de la Ligne bleue, conformément à la résolution 1701 (2006). Dans une lettre datée du 12 décembre, Israël a fait part au Conseil de ses préoccupations liées aux informations diffusées par les médias relatives aux capacités militaires du Hezbollah. Il convient de rappeler que la résolution 1701 (2006) appelle au désarmement de tous les militants libanais et non libanais.

Les violations par Israël de l'espace aérien libanais se sont poursuivies de façon quasi quotidienne, comme le Liban l'a régulièrement signalé au Conseil. Conformément à la résolution 1701 (2006), il convient également de rappeler à Israël qu'il doit cesser de survoler l'espace aérien libanais.

Pour terminer, le conflit israélo-palestinien est entré désormais dans une nouvelle phase, où, malheureusement, tout espoir immédiat d'une reprise des pourparlers de paix semble avoir été anéanti. Nous ne devons pas nous faire d'illusions quant aux dangers potentiels liés à ce nouveau chapitre. Les discours de plus en plus antagonistes et virulents échangés entre les deux parties devraient susciter de vives préoccupations chez ceux qui veulent promouvoir un environnement propice à une reprise d'un dialogue constructif.

C'est notamment à cause du fait que les parties n'ont pas pris les mesures nécessaires pour surmonter leur méfiance mutuelle que nous nous trouvons dans cette situation précaire. Il appartient maintenant aux deux parties de déterminer chacune la voie à suivre. J'exhorte les Palestiniens et les Israéliens à s'engager sur une voie qui déboucherait sur une solution négociée du conflit sur la base d'une solution des deux États,

permettant à Israël et à la Palestine de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité. Toute autre option entraînerait des dangers inconnus, qui pourraient être irréversibles.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Toyberg-Frandzen de son important exposé au Conseil.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

**M. Mansour** (Palestine) (*parle en anglais*) : Au nom de l'État de Palestine, je félicite le Chili, pays ami, à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et je lui souhaite plein succès dans sa direction des travaux importants du Conseil. Nous avons toute confiance en sa direction éclairée. Nous voudrions également souhaiter la bienvenue à M. Heraldo Muñoz, Ministre des relations extérieures du Chili, qui préside cet important débat d'aujourd'hui. Je tiens en outre à exprimer notre gratitude à la délégation tchadienne pour la compétence et la distinction avec lesquelles elle a dirigé les travaux du Conseil en décembre. Qu'il me soit également permis de remercier le Sous-Secrétaire général, M. Toyberg-Frandzen, de son exposé de ce matin.

Au nom de l'État de Palestine, je voudrais également adresser mes chaleureuses félicitations aux nouveaux membres du Conseil de sécurité – l'Angola, de la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, l'Espagne et la République bolivarienne du Venezuela, qui sont tous des pays amis – alors qu'ils assument leurs responsabilités solennelles en s'acquittant des devoirs confiés au Conseil au titre de la Charte et en veillant au respect des résolutions du Conseil et le droit international. Nous les assurons, ainsi que tous les membres du Conseil, de notre appui et de notre pleine coopération. Nous sommes confiants qu'ils s'acquitteront de leurs fonctions au sein du Conseil avec intégrité.

Nous nous présentons de nouveau devant le Conseil de sécurité après qu'il ait failli, une fois de plus, à ses obligations vis-à-vis de la question palestinienne et à son devoir de contribuer véritablement aux efforts visant à résoudre le conflit israélo-palestinien et de tracer une voie crédible vers la paix. Nous regrettons que le Conseil dans son ensemble ne se soit pas montré à la hauteur de la situation, alors que tout le monde convient que la situation actuelle n'est pas viable et constitue une menace pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient et dans le monde.



Le projet de résolution (S/2014/916) qui a été présenté au Conseil de sécurité par la Jordanie au nom du Groupe des États arabes était, en substance, en tous points conforme aux demandes formulées dans les résolutions précédentes. Israël, Puissance occupante, continue de violer ces résolutions de manière flagrante et le Conseil continue de le laisser faire impunément. Même si le projet de résolution s'est heurté à une vive résistance, la réalité est que les éléments qui y figurent sont essentiels pour parvenir à une paix juste et sont unanimement appuyés par la communauté internationale depuis des décennies.

Il s'agit notamment de la réaffirmation des paramètres fondés sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, les principes de Madrid et l'Initiative de paix arabe; des appels en faveur du retrait d'Israël du territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est et pour mettre un terme à l'occupation sous toutes ses formes, y compris les activités illégales de peuplement, en vue de la concrétisation de la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967; et de l'appel à une solution juste à la question des réfugiés palestiniens sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale et de l'Initiative de paix arabe. À juste titre, le projet de résolution fixait également des délais précis pour qu'il soit mis fin à l'occupation israélienne, un objectif auquel personne ne peut s'opposer en toute logique, et proposait la tenue d'une conférence internationale qui devait servir de point de départ et de cadre pour toutes négociations qui seraient menées à l'avenir, reconnaissant que les négociations menées depuis plus de 20 ans n'ont abouti à rien et que les principales parties prenantes doivent assumer des responsabilités spécifiques pour accompagner ces efforts.

Cette initiative visait à revitaliser le consensus et les efforts internationaux en vue de parvenir à une solution juste et d'ouvrir la voie à la paix par l'intermédiaire de ce nouveau mécanisme et en définissant clairement les paramètres d'une solution pacifique et les objectifs ultimes poursuivis. Pourtant, contre toute logique, cette initiative a été considérée comme une acte conflictuel et irrationnel et malheureusement, a été bloquée.

En dépit de ce revers, nous continuerons à faire appel au Conseil de sécurité. Nous sommes déterminés à persévérer sur cette voie pacifique, politique, diplomatique et juridique en vue de la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien et de leurs aspirations nationales légitimes et en vue de

l'instauration d'une paix juste, durable et globale. La communauté internationale partage ces objectifs. Il ne faut pas décharger cet organe principal de l'ONU de ses responsabilités à cet égard.

Comment pourrions-nous cesser de faire appel au Conseil de sécurité tant que l'occupation par Israël de nos terres, ainsi que les crises et les souffrances humaines interminables qu'elle provoque, se poursuivent? Comment pourrions-nous cesser de faire appel à la communauté internationale pour qu'elle nous apporte son appui et agisse tant que notre peuple continue d'être privé de sa liberté et de son indépendance – qu'il continue d'être brutalement opprimé – et que cette injustice historique persiste? Alors que nous sommes assis ici dans la salle du Conseil, la situation se détériore et devient plus fragile et plus instable avec chaque jour qui passe, tandis qu'une solution pacifique demeure hors de portée faute de volonté politique et du fait de l'intransigeance d'Israël, qui poursuit ses agissements en toute impunité, sans qu'on lui demande des rendre des comptes.

Dans la ville sainte de Jérusalem, les tensions font rage et les violations et les crimes commis par Israël risquent de nous entraîner dans un précipice. Chaque jour, nous assistons à l'intensification rapide des activités de peuplement menées par Israël, qui modifient la démographie et le caractère de la ville et l'encerclent et l'isolent davantage; aux raids et à la répression brutaux dont font l'objet les civils palestiniens; aux attaques brutales qualifiées de « prix à payer » menées par des colons israéliens, qui continuent de harceler et d'agresser des Palestiniens et de saisir des maisons appartenant à des Palestiniens, avec le plein appui du Gouvernement; et aux actes de provocation et d'incitation que continuent de poser les responsables politiques et les chefs religieux israéliens. En outre, d'autres juifs extrémistes continuent d'attaquer et de profaner des lieux saints, y compris l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa et de s'en prendre aux fidèles et à d'autres civils en se livrant à des actes de violence dans un esprit de haine, de discrimination et de supériorité. La montée de la colère et du désespoir à Jérusalem-Est occupée engendre une situation extrêmement toxique, qui pourrait dégénérer en tout temps, y compris sous la forme d'un conflit religieux.

Dans le reste de la Cisjordanie, Israël poursuit ses activités illégales d'implantation de colonies, faisant exactement le contraire de ce qui est nécessaire pour mettre fin à cette occupation insidieuse. Israël a

totale­ment com­promis la solu­tion des deux États pour la paix en cons­truisant des colonies, en exprop­riant des terres, en éri­geant le mur, en démolissant des mai­sons et en déplaçant des civils, en viola­tion flagrante de la qua­trième Con­ven­tion de Genève et au mépris des appels interna­tionaux à mettre un terme à cette cam­pagne illé­gale. Les colons conti­nuent de terroriser et de tour­menter les civils pale­stiniens et de semer le chaos et la destruc­tion. Les raids mili­taires, les arres­ta­tions et les déten­tions se poursui­vent, jour et nuit, plus de 6 800 Pale­stiniens, dont des enfants, des femmes et des res­pon­sables élus, étant actuelle­ment emprisonnés par Israël dans des condi­tions déplorables. Israël doit encore répon­dre de tous ces crimes graves.

Dans la bande de Gaza, la catastrophe humanitaire délibé­ré­ment et aveuglé­ment infligée par Israël, Puissance occupante, au cours de l'été dernier s'aggrave au-delà de tout entente­ment. Le blocus israé­lien illé­gal, les retards enregis­trés dans la recon­struc­tion, une crise du carbu­rant et de l'eau, et de violentes tempêtes hivernales exacer­bent les souffrances indicibles de la population civile pale­stini­enne et ne font qu'exposer davantage les effets durables des crimes perpé­trés par les forces d'occupation israé­liennes. Des inonda­tions massives ont provoqué de nouveaux déplacements de civils, qui viennent s'ajoutent aux 110 000 personnes déplacées à la suite de la destruc­tion par Israël de leurs mai­sons et quartiers. Dans le froid glacial, des familles conti­nuent de trouver refuge dans les écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), dans des loge­ments de fortune et même dans les ruines et les décombres de leurs mai­sons, luttant pour survivre avec un minimum de nourri­ture, d'eau, d'assainissement et autres services de première nécessité.

En dépit de l'obstruction et de la punition collective infligée par le blocus israé­lien, le Gouverne­ment de consensus national pale­stinien, sous la direction du Président Mahmoud Abbas et du Premier Ministre Rami Hamdallah, poursui­t ses efforts en vue de faire avancer la recon­struc­tion et de répon­dre aux besoins de notre peuple à Gaza. Toutefois, il faut recon­naître que l'étendue et l'ampleur de cette catastrophe, à la fois sur le plan humain et physique, constituerait un défi énorme même pour le plus puissant et le plus capable des gouvernements.

Nous appelons la communauté internationale à exiger d'Israël qu'il mette immé­diatement fin à son blocus de la bande de Gaza, qu'il permette un accès

sans entrave de l'aide humanitaire, la libre circulation des personnes à l'entrée et à la sortie de Gaza, l'entrée de toutes les marchandises nécessaires, y compris les matériaux de construction et les exportations, et qu'il honore ses engagements à soutenir la reconstruction. Sinon, il sera pratiquement impossible de faire face aux besoins humanitaires urgents, de reconstruire Gaza, de réduire l'isolement et les traumatismes de sa population, et de relancer un semblant d'économie.

Outre les brutalités et la punition collective infligées à notre peuple et la colonisation de notre terre, Israël, Puissance occupante, retient, une fois de plus, les recettes fiscales pale­stiniennes, un acte flagrant de représailles et de vol des fonds pale­stiniens. Ce type de représailles a été condamné par la communauté internationale de par le passé et il devrait de nouveau l'être. La communauté internationale doit exiger d'Israël qu'il nous remette nos recettes fiscales, qui sont vitales pour le fonctionnement des institutions de l'État, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la sécurité, de l'assainissement et des services de protection sociale. Un tel comportement illé­gal et vulgaire de la part d'Israël ne doit pas être toléré ni excusé, car il ne peut qu'encourager son mépris du droit et son impunité.

À cet égard, il doit être dit clairement : l'adhésion récente de l'État de Palestine à des conventions et traités internationaux, notamment le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), constitue des mesures légales et pacifiques, qui devraient être saluées par la communauté internationale. Il ne doit y avoir aucun doute quant à l'attachement de la Palestine au droit international et à la paix, et la Palestine ne devrait pas être punie pour cet attachement dont elle a amplement fait la preuve. Cette situation est injuste et complètement perverse et ne saurait être tolérée par aucune personne ni aucun pays rationnel, pacifique et respectueux des lois.

Nous nous devons de rappeler à la communauté internationale qu'il n'y a ni symétrie ni équilibre dans ce conflit. Il y a un occupant, qui impose et consolide une occupation militaire qui dure depuis près d'un demi-siècle de la manière la plus brutale, meurtrière et destructrice, et il y a un peuple occupé, qui recherche la liberté, ses droits et la justice par des voies politiques et juridiques pacifiques, malgré l'oppression et les crimes qu'il a impitoyablement subis pendant des décennies.

C'est un défi à la logique et, bien sûr, au droit, que d'excuser et d'absoudre l'auteur de ces violations,

Israël, Puissance occupante, de toute culpabilité, et de menacer et de punir le peuple palestinien, qui cherche tout simplement à faire valoir ses droits fondamentaux, en particulier son droit d'être libre et indépendant.

C'est pourquoi nous exprimons notre gratitude aux Gouvernements, organisations non gouvernementales et groupes de défense des droits de l'homme qui ont fait des déclarations à l'appui de l'adhésion de la Palestine aux conventions et traités et contre les mesures de représailles prises par Israël. Nous sommes également reconnaissants de la déclaration de principe prononcée, le 7 janvier, par le Président de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome, M. Sidiki Kaba, qui s'est réjoui du dépôt par l'État de Palestine des instruments d'adhésion au Statut de Rome, et a souligné le fait que

« Toute ratification du Statut de Rome constitue un progrès bienvenu vers son universalité. J'appelle tous les membres des Nations Unies à joindre le système permanent et indépendant de lutte contre l'impunité et de prévention des crimes les plus graves selon le droit international ».

L'État de Palestine a répondu à cet appel, et je suis fier d'annoncer que nous serons le cent vingt-troisième État partie au Statut de Rome.

Tout en reconnaissant les nombreux problèmes et menaces graves qui pèsent sur notre monde, nous devons conclure en posant les questions suivantes : comment la communauté internationale peut-elle permettre au Conseil de sécurité de rester paralysé, alors que le conflit israélo-palestinien perdure, attisant les tensions et déstabilisant encore davantage une région déjà instable? Combien de temps la communauté internationale peut-elle rester à l'écart, alors que cette injustice continue et que le peuple palestinien se voit toujours privé de ses droits et libertés, les mêmes droits et libertés si fermement défendus partout ailleurs dans le monde?

Nous ne pouvons plus attendre. Près de sept décennies après l'al-Nakba et après près de cinq décennies d'occupation, nous ne pouvons plus accepter qu'on nous dise d'attendre de pouvoir exercer nos droits. Le peuple et les dirigeants palestiniens ont été plus que patients, plus que raisonnables et plus que déterminés. L'histoire témoignera clairement de cette détermination face à cette grave injustice.

Nous ne pouvons pas non plus accepter qu'on nous dise d'attendre de tenir Israël responsable des violations commises contre notre peuple. Cette affirmation est

fondée sur notre ferme conviction que le respect du principe de responsabilité et la nécessité d'imposer le respect du droit sont des éléments cruciaux pour empêcher que d'autres crimes ne soient commis contre notre peuple, pour rendre l'occupation israélienne trop coûteuse, pour mettre rapidement fin à ce conflit tragique et pour accélérer l'instauration de la justice et de la paix.

Il faut désormais mettre l'accent sur l'application du droit et du principe de responsabilité pour les violations flagrantes des droits de l'homme et du droit humanitaire, ainsi que pour les crimes de guerre qui ont été perpétrés, et non pas sur des mesures punitives prises en guise de représailles contre l'attachement au droit international. Il faut s'attacher à mettre un terme à cette occupation israélienne illégitime, belliqueuse et coloniale, dans toutes ses manifestations, et de concrétiser le consensus international favorable à un règlement pacifique.

Nous continuerons donc à rejeter tous les arguments irrationnels qui s'opposent à nos initiatives pacifiques, non violentes, politiques, diplomatiques et juridiques, et poursuivrons sur cette voie pour la justice et la paix. Parallèlement, nous continuerons à en appeler à tous les pays et peuples épris de paix pour qu'ils maintiennent leur solidarité et leur appui de principe dans cet effort pour faire respecter le droit international et pour faire valoir les droits du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination dans un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, et pour trouver des solutions justes à toutes les questions clefs, en particulier la situation difficile des réfugiés de Palestine, conformément aux résolutions pertinentes et au droit international.

Malgré les récents revers essuyés au Conseil, nous restons optimistes et convaincus que cet appui et cette solidarité dont nous jouissons dans le monde, de même que le sens des responsabilités politiques et morales nécessaire, se manifesteront, prolongeant l'esprit et l'élan de l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien, en vue de parvenir à la paix juste, durable et complète que nous recherchons depuis si longtemps.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

**M. Prozor** (Israël) (*parle en anglais*) : Je félicite le Chili de sa direction avisée des travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci, et je remercie le



Ministre des relations extérieures, M. Muñoz, de sa présence aujourd'hui pour présider la présente séance. Je tiens à profiter de l'occasion pour féliciter les nouveaux membres non permanents du Conseil de sécurité – l'Angola, l'Espagne, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande et le Venezuela. Je leur souhaite la bienvenue et bonne chance. Ils en auront grand besoin.

Je ne saurais commencer sans aborder les tragiques événements qui ont eu lieu en France la semaine dernière, lorsque des islamistes radicaux ont lancé une attaque sur notre mode de vie. La devise de la République française est « Liberté, Égalité, Fraternité ». Ce sont précisément ces valeurs qui ont été attaquées. Les terroristes qui ont assailli le bureau de *Charlie Hebdo* ont attaqué la liberté et le droit de toute personne à s'exprimer. Le terroriste qui a visé des juifs dans un supermarché kasher a attaqué l'égalité – la notion que nous sommes tous égaux, quelle que soit notre foi. En dirigeant leurs attaques contre des civils innocents, les terroristes s'en sont pris à la fraternité – les liens de notre humanité partagée.

Le monde a répondu massivement. « Je suis Charlie » et « Je suis juif » sont devenus des cris de ralliement pour défendre notre mode de vie. Des millions de personnes sont descendues dans les rues de Paris, et des dizaines de milliers d'autres, de Boston à Bruxelles, en passant par Buenos Aires, ont manifesté pour rendre hommage aux 17 personnes assassinées. Nous étions unis dans les rues, et nous devons rester unis dans notre détermination à défendre la liberté.

Ne nous y trompons pas – la liberté est attaquée dans le monde entier. Nous le voyons au Nigéria, où des innocents ont été criblés de balles et où un gilet explosif a été fixé sur une fille de 10 ans qui a ensuite été envoyée sur un marché bondé. Nous le voyons au Pakistan, où des enfants ont été exécutés dans leurs salles de classe. Nous le voyons en Syrie et en Iraq, où des journalistes sont sauvagement assassinés. Nous le voyons en Arabie saoudite, où un blogueur a été condamné à 1 000 coups de fouet pour avoir administré un site Web défendant la liberté d'expression. Et nous le voyons en Iran, où 15 personnes ont été exécutées le jour de l'An. Une guerre est actuellement menée contre la dignité humaine et les droits de l'homme, et nous devons riposter. C'est en nous tenant unis, avec courage et conviction, que nous pourrons faire barrage à cette vague d'extrémisme violent et préserver les valeurs que nous chérissons tous.

Israël se bat depuis sa création pour défendre ses valeurs. Entourés de groupes extrémistes ayant voué de nous détruire, nous avons été obligés de mener des guerres et de subir vague de terrorisme après vague de terrorisme. Nous avons enterré trop de nos fils et filles et versé trop de larmes, mais nous n'avons jamais abandonné le rêve de la paix.

En 1967, huit chefs d'État arabes se sont réunis au sommet à Khartoum pour formuler les politiques des États arabes en conflit avec Israël. Ils y ont conclu par leurs célèbres trois « non » – non aux négociations, non à la reconnaissance d'Israël, et non à la paix. Même lorsque cela semblait impossible, Israël a continué d'œuvrer pour la paix.

L'Égypte et la Jordanie ont fini par comprendre que nous ne partageons peut-être pas la même foi, mais nous partageons un même sort, et la même destinée au Moyen-Orient. Aujourd'hui, d'autres nations arabes de notre région reconnaissent également que les islamistes radicaux ne font pas peser une menace sur Israël uniquement, mais sur leurs propres stabilité et existence. L'Égypte et la Jordanie ont abandonné les trois « non » et ont fait la paix avec Israël.

Les Palestiniens, eux, sont enchaînés au passé. Ployant sous le poids du ressentiment et enchaînés à la haine, les dirigeants palestiniens refusent d'abandonner la rhétorique et de chercher la réconciliation. Des décennies après que d'autres nations arabes eurent cherché à mettre fin à notre conflit, les dirigeants palestiniens restent attachés aux trois non. Ils ne négocieront pas, ils ne reconnaîtront pas Israël comme étant l'État-nation du peuple juif, et ils ne feront pas la paix.

Les dirigeants palestiniens ont dit non aux négociations. Les Palestiniens donnent l'impression que l'ONU est leur distributeur automatique personnel – ils peuvent y insérer leurs doléances et y retirer à leur gré des revendications contre Israël. Depuis que, après un vote de l'ONU, la Palestine a été acceptée en tant qu'État observateur non membre, en 2012, les Palestiniens ont découvert que l'ONU est d'une générosité inépuisable. Cette institution donne et donne, et n'attend rien en retour.

Bien que l'heure soit aux résolutions pour la nouvelle année, je peux assurer le Conseil que la résolution des Palestiniens qui imposait les conditions d'un accord de paix n'était pas ce à quoi nous nous attendions. Il m'est impossible d'imaginer une proposition plus partielle. Elle n'abordait pas les besoins

d'Israël s'agissant de sa sécurité à long terme. Elle n'exigeait pas la fin du terrorisme palestinien. Et elle ne reconnaissait pas Israël comme étant l'État-nation du peuple juif. Tout ce qu'elle faisait était imposer une échéance arbitraire d'un an, qui aurait permis aux Palestiniens d'attendre l'expiration du délai et d'obtenir le statut d'État sans rien n'avoir à céder en échange. On ne peut pas espérer que, d'un coup de baguette magique, toutes les questions critiques que sont les frontières, les modalités de sécurité, l'accès à l'eau, et le « droit au retour » soient réglées.

Plutôt que d'engager des négociations, le Président Abbas entretient des fantasmes irréalistes. En novembre, il a déclaré à un journal égyptien que des millions de réfugiés palestiniens souhaitaient rentrer chez eux, et qu'il ne leur fermerait pas la porte. Exiger que des millions de Palestiniens puissent inonder l'État juif est un euphémisme, il n'y a pas d'autre terme, pour parler de la destruction de l'État d'Israël.

Les propositions présentées au Conseil de sécurité dictent ce que doit faire Israël – et ce que doivent obtenir les Palestiniens. Outre une profonde partialité, le Conseil ne fait qu'entretenir leurs illusions. Toute les nations qui ont voté pour la résolution partisane des Palestiniens les ont encouragés à poursuivre ce que je qualifierais de triathlon diplomatique – une course pour échapper aux négociations, une course d'obstacles placés tout au long du processus de paix, et une course cycliste vers un conflit interminable.

Certaines nations au Conseil prétendent qu'elles ont voté pour la résolution palestinienne afin d'encourager les Israéliens et les Palestiniens à reprendre les négociations de paix. Un Gouvernement a même expliqué qu'il tentait d'empêcher les Palestiniens de rejoindre la Cour pénale internationale (CPI). Vraiment? Point n'est besoin d'être l'inspecteur Clouseau pour savoir que c'est ce que les Palestiniens ont toujours voulu.

La communauté internationale a approuvé une Feuille de route pour la paix, mais les Palestiniens ont trouvé tous les itinéraires bis et les détours possibles. Ils cherchent des raccourcis et des expédients là où il n'en existe pas et, ce faisant, politisent un nouvel organe international. Il est très pratique que l'Autorité palestinienne ait demandé que la juridiction de la Cour remonte au 13 juin 2014. Il s'agit, de manière surprenante, du jour suivant l'enlèvement et le meurtre de trois adolescents israéliens par des terroristes palestiniens. En choisissant de s'adresser à la CPI, les Palestiniens ont

confirmé le message suivant : ils ne sont pas intéressés par des négociations et ne sont pas disposés à se montrer conciliants. La communauté internationale doit cesser d'encourager cette marche folle. Elle doit dire aux Palestiniens que la revendication d'un « droit au retour » est vouée à l'échec, faire clairement savoir que la paix exige des concessions, et leur demander instamment de revenir à des négociations directes.

Les dirigeants palestiniens ont dit « non » à la reconnaissance d'Israël en tant que l'État-nation du peuple juif. Israël est notre patrie historique. Quand je marche dans les rues de Jérusalem, je marche dans les pas de nos ancêtres, Abraham, Isaac et Jacob. Quand je me tiens près du Mur des lamentations, je peux ressentir les milliers d'années de prières et de rêves juifs. Quand je traverse notre petit État, l'histoire prend vie. Je vois la vallée dans laquelle David a combattu Goliath, les collines sur lesquelles le prophète Isaïe a proclamé que nous martèlerons nos épées pour en tirer des hoyaux et les montagnes dans lesquelles Élie a eu une vision de paix. Israël est notre terre depuis 3 800 ans et nous sommes promis à un bel avenir.

Rien ne peut changer les données historiques et, pourtant, l'Autorité palestinienne a fait carrière en niant les faits. Voici un fait que le Conseil ignore peut-être. Cela fait actuellement 10 ans que le Président Mahmoud Abbas assume un mandat présidentiel de cinq ans. Il est prêt à dire et à faire n'importe quoi pour se cramponner au pouvoir. L'année dernière, l'Autorité palestinienne s'est rendue coupable de toutes les formes de trahison diplomatique. Elle a abandonné les pourparlers de paix, formé un gouvernement avec le groupe terroriste Hamas, décerné des distinctions honorifiques à des terroristes condamnés et n'a pas tenu parole en signant des douzaines de conventions internationales. Ses dirigeants ont prononcé un discours alimenté par la haine contre Israël à l'Assemblée générale, ici, ont appelé à des « jours de colère » violents, et demandé aux Palestiniens d'empêcher les Juifs de se rendre sur le Mont du Temple en utilisant « tous les moyens » nécessaires.

La communauté internationale n'a interpellé les dirigeants palestiniens sur aucun de ces crimes. Au contraire, elle leur a laissé le champ libre et fait passer le message qu'ils peuvent pousser à la violence conduisant à des attaques terroristes, en toute impunité – la communauté internationale les laisse littéralement échapper aux conséquences de meurtres. Les discours de haine du Président Abbas ont déclenché de violentes

émeutes. Des terroristes palestiniens ont tué nos citoyens, par balle ou à l'arme blanche, et conduit leurs voitures dans la foule. La vague de terrorisme ne montre aucun signe d'accalmie. Il y a quelques semaines seulement, des terroristes palestiniens ont lancé une bombe incendiaire sur une voiture transportant Ayala Shapira. Cette petite fille de 11 ans a été brûlée au troisième degré sur une grande partie de son corps et de son visage. En ce moment même, elle lutte pour sa vie à l'hôpital. Cette attaque abjecte contre un enfant ne mérite-t-elle pas une condamnation? Je n'en ai en effet pas entendue – ni de la part des dirigeants palestiniens, ni de la part du Conseil.

La communauté internationale doit exiger plus des Palestiniens, faire clairement savoir qu'il est inacceptable de promouvoir une culture de haine et qu'il n'y a pas d'impunité pour l'intolérance. Elle doit faire savoir que le chemin de la paix commence par la reconnaissance d'Israël en tant qu'État-nation du peuple juif.

Les dirigeants palestiniens ont dit « non » à la paix. Israël est attaché à la paix. Nul ne comprend mieux que nous ce qui est en jeu car ce sont nos villes et nos citoyens que les terroristes prennent pour cible. À Camp David, en 2000, et une nouvelle fois à Annapolis, en 2008, les dirigeants israéliens ont fait des offres de portée considérable qui auraient pu aboutir à la création d'un État palestinien. Ces offres se sont heurtées à une dérobade intentionnelle, à un refus absolu et à des vagues de terrorisme. Israël n'a cessé de faire des concessions et n'a rien reçu en échange.

L'établissement d'une paix durable exige du courage et un capital politique, mais les deux font défaut aux dirigeants palestiniens. L'Autorité palestinienne n'a aucune autorité sur la bande de Gaza, ni sur plus de la moitié du territoire et 40 % de la population qu'elle prétend représenter, et elle n'a assurément pas fait preuve d'une volonté d'aider la population de Gaza. Quand le Conseil a tenté d'adopter une résolution afin d'accélérer l'acheminement de matériaux de construction jusqu'à Gaza, le Président palestinien a traîné les pieds, entravé ce processus et, finalement, renoncé totalement à cette proposition. L'Autorité palestinienne a accepté d'assumer la responsabilité du contrôle des points de passage, puis ne s'est jamais manifestée.

Qu'en est-il des pays arabes? Les pays arabes riches en pétrole ont annoncé des financements, mais il semble que les oléoducs soient à sec. Israël, en revanche, prend des mesures importantes pour reconstruire Gaza.

L'Autorité palestinienne est portée disparue – ses dirigeants n'ont même pas pu trouver le temps de se rendre à Gaza. Ils laissent leur peuple souffrir sous la tyrannie du Hamas. Cette organisation terroriste envoie des adolescents dans des camps d'entraînement terroriste, justice les crimes d'honneur, condamne à mort l'homosexualité et encourage les exécutions publiques. Au lieu de condamner le Hamas pour ses crimes, les dirigeants palestiniens ont formé un gouvernement avec un groupe terroriste davantage intéressé par la destruction d'Israël que par le développement du peuple palestinien.

En décembre, le Hamas a célébré son vingt-septième anniversaire en brûlant des effigies de juifs et en faisant parader des camions transportant des roquettes de longue portée dans les rues de Gaza. Au cours de cette fête, le porte-parole militaire du Hamas, Abu Obeida, a publiquement remercié l'Iran et le Qatar d'avoir fourni des armes et un appui au groupe. Ces régimes parias ont permis au Hamas et au Fatah de commettre d'innombrables crimes de guerre. Cet été, les terroristes du Hamas et du Fatah ont lancé des roquettes depuis des mosquées, stocké des armes dans des écoles dirigées par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, fait d'hôpitaux de Gaza leurs postes de commandement militaire, et envoyé des enfants sur les toits pour qu'ils servent de boucliers humains. Les charges sont accablantes, pourtant la communauté internationale n'a pas tenu les Palestiniens pour responsables.

Le Hamas est une fois encore prêt à continuer l'offensive en réarmant et en reconstruisant son infrastructure terroriste et en réaffirmant sa volonté de faire la guerre à Israël. Il a testé et tiré de bonnes dizaines de roquettes, il soumet de façon agressive son peuple à des impôts dans le but de financer son entreprise terroriste, et il vole du ciment – je le répète : il vole du ciment – destiné à des fins humanitaires pour reconstruire ses tunnels de la terreur.

Il me paraît étrange qu'un grand nombre de ces faits – non pas des allégations ou des faits signalés mais des données réelles – n'a pas été mentionné dans l'exposé de ce matin. Le grand homme d'État américain Daniel Patrick Moynihan a déclaré un jour : « Chacun a droit à ses opinions propres, mais pas à ses faits propres ». Il serait plus dans l'intérêt du Conseil qu'on lui présente davantage de faits et moins d'opinions dans le cadre des séances d'information mensuelles.

Quelle a été la riposte de la communauté internationale? Plus les dirigeants palestiniens disent « non », plus ils semblent remporter des votes en leur faveur dans cette Organisation. Les pays européens prétendent défendre les droits de l'homme et les libertés publiques, mais chaque jour qui passe on me donne plus de raisons d'être eurosceptique. Tous les parlements des pays membres de l'Union européenne qui ont voté trop tôt pour la reconnaissance de l'État palestinien ont été récompensés par du terrorisme, et la décision de la Cour de justice de l'Union européenne, à Luxembourg, de radier le Hamas de sa liste d'organisations terroristes est une victoire pour le terrorisme. La Cour a affirmé que cette décision était simplement une question technique. Vraiment? Eh bien, je peux dire qu'il n'y avait rien de technique dans les milliers de roquettes que le Hamas a tirées sur Israël, ni dans les civils innocents que le groupe a enlevés et tués. Aucune quantité de chocolat suisse, de gaufres belges ou de bon vin français ne peut couvrir le goût désagréable que cela laisse dans nos bouches. Il est temps que les pays qui croient en la liberté et la démocratie soient aux côtés de la seule démocratie libérale du Moyen-Orient.

Les résultats d'un extrémisme débridé ne font peut-être qu'arriver aux portes de l'Europe mais nous combattons des groupes radicaux depuis la création de notre État. Chaque jour, nous devons faire face au Hamas à Gaza, à l'État islamique d'Iraq et du Levant au nord, à des groupes jihadistes dans le Sinaï et au Hezbollah dans le sud du Liban. L'Iran finance le Hezbollah à hauteur de 200 millions de dollars par an pour qu'il mène la guerre en son nom. Il forme des terroristes et introduit des armes en contrebande, en violation flagrante des résolutions 1701 (2006) et 1747 (2007). Le Hezbollah a accumulé bien plus de 100 000 missiles et roquettes perfectionnés et des hauts responsables du Hezbollah menacent régulièrement de les utiliser.

Le mois dernier, un haut fonctionnaire de l'ONU a déclaré que la Force intérimaire des Nations Unies au Liban n'avait aucune preuve de la présence d'armes non autorisées ou de transferts d'armes dans sa zone d'opérations. Est-ce vraiment le cas? De toute évidence, l'ONU n'est pas bien informée, car si elle suivait les nouvelles, elle saurait que Hassan Nasrallah et d'autres hauts responsables se vantent régulièrement du volume et de la sophistication de l'arsenal du Hezbollah. Le Secrétaire général adjoint du Hezbollah, Naim Qassem, cité dans un journal iranien, a affirmé que le Hezbollah possède des missiles d'une extrême précision et que, grâce au soutien de la République islamique, il sera prêt

en cas de future guerre. Le groupe terroriste a même publié une carte montrant l'emplacement de ses missiles Fateh au Liban et brandi la menace qu'il pouvait frapper n'importe où en Israël. Le Hezbollah en a les moyens et a très clairement fait part de ses intentions. La menace pour notre région est tout aussi réelle qu'imminente. La communauté internationale ne peut plus se permettre de ne faire cas de ses signes avant-coureurs. Israël ne restera pas les bras croisés pendant que l'Iran continue d'armer des terroristes qui agissent en son nom. Nous agirons pour défendre nos citoyens.

Winston Churchill a dit un jour que les plus grands préceptes étaient simples, et que beaucoup d'entre eux pouvaient s'exprimer en un seul mot, tels que « liberté », « honneur » et « espoir ». Israël défend la liberté, l'honneur et l'espoir. C'est le seul État du Moyen-Orient qui défend le droit de tout individu à pratiquer la religion de son choix. C'est le seul pays de la région où la presse libre, où des élections libres sont organisées et où la liberté d'expression existe. C'est le seul pays du Moyen-Orient dans lequel des femmes ont été à la tête de chacun des trois pouvoirs de l'État. Israël est du bon côté de la fracture morale.

La question est donc de savoir de quel côté se situera le Conseil de sécurité. S'il s'oppose au terrorisme et à l'oppression, il doit prendre fait et cause pour l'unique démocratie du Moyen-Orient. Il doit dire aux Palestiniens que, bien que nous puissions avoir un différend territorial, le droit d'Israël à vivre en sécurité est incontestable. Il doit bien faire comprendre que les actions unilatérales ne sauraient se substituer à un dialogue constructif. Enfin il doit transmettre aux dirigeants palestiniens le message selon lequel ils doivent accepter de reconnaître Israël en tant qu'État-nation du peuple juif, accepter les négociations directes et, partant, accepter la paix.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des relations extérieures du Chili.

Je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée de présider ce débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Chili est le foyer d'adoption d'une vaste communauté d'origine palestinienne, la plus importante en dehors du Moyen-Orient. Nous comptons également une communauté juive, moins importante certes, mais tout de même importante, qui s'est pleinement intégrée à la société chilienne, avec qui elle vit dans la paix et l'harmonie. Le Chili a très tôt reconnu l'État d'Israël. Par ailleurs, il



a été l'un des premiers pays d'Amérique latine à ouvrir un bureau de représentation diplomatique à Ramallah. En janvier 2011, nous avons reconnu l'État de Palestine, et avons cette même année appuyé son admission en tant que membre à part entière à l'UNESCO. En 2012, le Chili s'est porté coauteur de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale octroyant à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'ONU. Nous estimons que ces mesures sont une contribution au processus de paix, permettant ainsi de renforcer les capacités de l'État de Palestine en créant des conditions propices à l'amélioration des institutions.

Près de 20 ans après la signature des accords d'Oslo entre l'État d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), leurs dispositions censées être provisoires sont toujours en vigueur. Malheureusement, après des années de progrès et un trop grand nombre de revers dans les négociations, la solution des deux États – conformément aux résolutions de l'ONU et le mandat connu de tous, consistant à créer un État de Palestine indépendant, souverain, vivant dans la paix et la sécurité aux côtés de l'État d'Israël, sur la base de frontières sûres et internationalement reconnues – n'est toujours pas d'actualité.

Il est décourageant de voir que, pour la première fois depuis tant d'années, nous ne disposons pas d'un plan de paix. Il s'agit d'un signal politique des plus négatifs. En 2014, pour la troisième fois en six ans, nous avons été témoins de nouvelles flambées de violence armée dans la bande de Gaza. Il y a eu des tirs aveugles de roquettes par le Hamas contre la population civile israélienne, ainsi que des actions militaires disproportionnées menées contre les Palestiniens, qui ont entraîné la mort de plus de 2 000 personnes, essentiellement des femmes et des enfants, et le déplacement de milliers d'autres à l'intérieur du pays, dans une région déjà saturée. Le Chili a condamné toutes ces actions, qui attentent à la vie, à la paix et à la sécurité. La Cisjordanie et Jérusalem-Est ont également été le théâtre de tensions, alimentant les craintes d'une possible troisième Intifada. Tout cela montre bien que le statu quo n'est pas tenable. Il est nécessaire d'adopter nouvelle démarche, appuyée par un minimum de volonté politique.

Premièrement, les parties doivent instaurer la confiance et renforcer le dialogue. Cela requiert de prendre des mesures permanentes, de mettre fin aux actions unilatérales et d'éradiquer la rhétorique de la violence. Comme nous l'avons indiqué lors de la récente conférence des Hautes Parties contractantes

à la quatrième Convention de Genève, la majorité de la communauté internationale demande à Israël, en tant que puissance occupante du Territoire palestinien occupé, de respecter les normes en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire. De même, il doit mettre un terme aux actions unilatérales telles que la politique des colonies de peuplement illégales, les agissements de colons extrémistes, l'éviction de familles palestiniennes de leurs foyers, et les sanctions collectives telles que la démolition des maisons appartenant à des individus soupçonnés d'être impliqués dans des actes terroristes. Il s'agit là de mesures extrajudiciaires qui contredisent le caractère démocratique de l'État d'Israël.

La situation actuelle n'aide pas le Président Mahmoud Abbas et les dirigeants de l'OLP. Bien au contraire, elle favorise la position des éléments les plus radicaux. La communauté internationale doit continuer d'étayer l'Autorité palestinienne pour faire en sorte que, dans le cadre du processus de réconciliation interne, elle s'attache à prendre de la distance avec les discours des extrémistes et des groupes qui ne font qu'alimenter la haine et la violence, et qui ne reconnaissent pas le droit d'Israël à exister.

Deuxièmement, il nous renforcer l'approche internationale. Nous apprécions les efforts soutenus déployés par les États-Unis en vue de faire avancer les négociations de paix. Il s'agit là d'une composante importante d'une vision politique plus large qui englobe le système multilatéral. Pour le Chili, il est essentiel que le Conseil de sécurité se prononce sur les paramètres de ces négociations. Cette nouvelle perspective doit en outre inclure une plus grande implication de l'Union européenne, la Ligue des États arabes et le Quatuor pour le Moyen-Orient. Le Chili demande à tous de dialoguer sur l'Initiative de paix arabe, basée sur le principe de territoires contre la paix.

Enfin, je tiens à réitérer que le Chili continuera d'encourager la Palestine et Israël à faire des progrès vers une paix juste et durable. Nous nourrissons l'espoir, même infime, que c'est possible. Il est temps de rétablir la confiance, de progresser dans le but de reprendre les négociations et de mettre fin à ce conflit long et douloureux.

Concernant la situation en Syrie, mon pays réaffirme que le dialogue politique constitue l'unique solution au conflit. À cet égard, nous appuyons le travail réalisé par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura. Le Chili salue également

l'initiative prise par le Gouvernement russe d'organiser un dialogue de paix auquel divers groupes d'opposition ont été invités. Nous espérons que toutes les tendances politiques syriennes y participeront et saisiront cette occasion pour définir les points de convergence qui pourraient permettre de sortir de la crise.

Le Chili réaffirme sa condamnation de la violence perpétrée contre les civils par toutes les parties au conflit, en particulier contre les femmes et les enfants. Nous considérons qu'il est de la plus haute importance de prendre des mesures pour protéger les populations les plus vulnérables et pour amener les auteurs de ces crimes à répondre de leurs actes. À cet égard, il est fondamental que les parties au conflit autorisent l'accès à l'aide humanitaire nécessaire pour atténuer les conséquences de cette violence.

Il est clair que tant que le conflit syrien ne sera pas réglé, les pays voisins, en particulier le Liban, continueront d'être confrontés à une situation délicate. Le Chili applaudit à la décision du Gouvernement libanais d'accueillir plus d'un million de ressortissants syriens, en dépit du défi que cela implique. Nous insistons sur la coopération avec les autres pays de la région afin d'aider les milliers de familles syriennes qui sont à la recherche de meilleures conditions de vie. À cet égard, je tiens à annoncer que le Chili envisage la possibilité d'accueillir davantage de familles d'origines syrienne et palestinienne.

Face à la résurgence de nombreux groupes armés le long de la frontière du Liban avec la Syrie, le Chili réitère l'importance de respecter le principe de dissociation énoncé dans la Déclaration de Baabda et d'empêcher la participation d'autres groupes armés dans ce pays, en particulier le Hezbollah, qui accroît les divisions sectaires. Nous condamnons vigoureusement le double attentat commis le 10 janvier à Tripoli et rappelons à cet égard la déclaration à la presse publiée par le Conseil.

Enfin, nous considérons qu'il est crucial de réaffirmer l'importance des résolutions 2170 (2014), sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme, et 2178 (2014), sur les combattants terroristes étrangers, conformément aux obligations qui incombent aux États en vertu du droit international.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux autres membres du Conseil de sécurité.

**Mme Power** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, et je me félicite de vous voir présider la séance d'aujourd'hui sur des questions aussi importantes. Nous apprécions à sa juste valeur le leadership dont le Chili fait montre tous les jours.

Nous remercions le Sous-Secrétaire général, M. Toyberg-Frandzen, de son exposé riche en informations.

Aujourd'hui, je vais aborder trois sujets : la Syrie, le Liban et la paix au Moyen-Orient.

En ce qui concerne la Syrie, nous nous félicitons des efforts de l'Envoyé spécial des Nations Unies, M. de Mistura, pour instaurer un gel des hostilités dans la ville d'Alep. Tout gel des hostilités doit respecter les principes humanitaires et inclure des mesures pour faciliter la fourniture de l'assistance humanitaire. Il doit aussi concourir à faire reculer la violence et ne pas donner la possibilité à une quelconque partie de promouvoir ses objectifs militaires, en redéployant ses forces par exemple. Nous sommes également favorables à tous les efforts sérieux entrepris pour privilégier un dialogue politique, conformément à la deuxième conférence de Genève sur la Syrie, y compris ceux menés par l'Envoyé spécial, M. de Mistura. Il n'y a pas de solution militaire à ce conflit dévastateur. La solution ne peut être que politique.

Séance après séance, nous avons présenté au Conseil des preuves toujours plus nombreuses des atrocités indicibles perpétrées par le régime d'Al-Assad. La présente séance ne fait pas exception. Depuis la dernière fois que nous avons débattu de la situation en Syrie, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a publié son troisième rapport, qui contient de nouveaux éléments de preuve indiquant que le régime syrien a à de multiples reprises utilisé des armes au chlore contre les civils, en violation directe des normes internationales et des obligations juridiques internationales de la Syrie. Les enquêteurs ont conclu « avoir la quasi-certitude » que du chlore gazeux a été utilisé contre trois villages syriens contrôlés par l'opposition l'année dernière. Dans l'un de ces villages, 32 des 37 personnes interrogées par les enquêteurs de l'OIAC ont « vu ou entendu un hélicoptère qui survolait le village au moment de l'attaque, qui a été menée au moyen de barils d'explosifs contenant des agents chimiques toxiques ». De toutes les forces qui

combattent en Syrie, seules celles du régime d'Al-Assad utilisent des hélicoptères et seules celles du régime d'Al-Assad larguent des barils d'explosifs.

Le Conseil doit empêcher le régime d'Al-Assad d'employer des armes chimiques et s'assurer que ce dernier a bien déclaré et éliminé de manière vérifiable tout son programme d'armes chimiques, comme le prévoit la résolution 2118 (2013) et la Convention sur les armes chimiques. Nous condamnons énergiquement l'emploi d'armes chimiques par quelque partie que ce soit, où que ce soit.

L'utilisation d'armes chimiques est loin d'être que le seul acte condamnable du régime. Comme la Secrétaire générale adjointe Amos l'a indiqué au conseil il y a tout juste un mois aujourd'hui (voir S/PV.7342), l'emploi de barils d'explosifs contre les civils est particulièrement marqué à Alep, Hama, Edleb, Rif Damas, Deir es-Zor, Raqqah et Deraa, et le régime continue de recourir systématiquement à la torture pour infliger des souffrances et obtenir des informations. Selon l'Observatoire syrien des droits de l'homme, au moins 2 100 personnes sont mortes dans les geôles syriennes l'année dernière, et les corps de nombre d'entre elles montraient des signes de torture. L'Observatoire ne comptant que les cas dans lesquels les familles ont récupéré la dépouille de la victime ou reçu un certificat de décès, il estime que ce chiffre est en réalité beaucoup plus élevé. Cela cadre bien avec les pratiques ignobles du régime d'Al-Assad révélées par le fameux déserteur « César ».

Al-Assad, ceux qui l'entourent et quiconque commande les crimes graves qui sont commis en Syrie, ou s'en rend complice, tous doivent savoir qu'ils finiront par rendre des comptes. C'est pourquoi les États-Unis soutiennent activement la collecte et la conservation des éléments de preuve à l'appui des futures procédures judiciaires qui seront ouvertes dans toute une série de juridictions pour crimes de guerre et autres violations des droits de l'homme, y compris celles impliquant des actes de violence sexuelle ou sexiste. Ceux qui commandent ces crimes ou s'en rendent complices doivent savoir que la communauté internationale est train de constituer des dossiers concernant ces atteintes et que ces dossiers ne cessent de s'épaissir. Dans l'intervalle, la souffrance immense et l'insécurité causées par la brutalité du régime et par les groupes extrémistes tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) et le Front el-Nosra, continuent d'empirer la plus grave crise humanitaire de ces 20 dernières années.

Environ 12,2 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire en Syrie, dont 5,5 millions d'enfants. Quelque 7,6 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur des frontières syriennes et on compte plus de 3 millions de réfugiés syriens hors du pays.

Le 2 janvier, les garde-côtes italiens ont intercepté un navire abandonné par son équipage qui dérivait à une soixantaine de kilomètres des côtes italiennes. Environ 400 personnes, dont beaucoup de femmes et d'enfants, se trouvaient à bord, blotties les unes contre les autres pour se réchauffer au fond de compartiments conçus pour transporter du bétail. La plupart de ces personnes étaient des Syriens qui fuyaient la guerre civile. Ces passagers ont été abandonnés sur le navire par les passeurs et laissés pour morts. Des personnes abandonnées à leur propre sort, transies de froid et mourant de faim dans des cales censées transporter des animaux, voilà ce que le régime d'Al-Assad fait aux Syriens. Et il ne s'agit pas d'un incident isolé : quelques jours auparavant, les garde-côtes italiens avaient intercepté un autre navire abandonné par son équipage qui allait droit vers la côte avec près de 800 Syriens entassés à bord.

Face à ces besoins sans précédent et à un tel désespoir, tous les pays peuvent et doivent faire plus, notamment en aidant ceux qui accueillent déjà la majorité des réfugiés syriens et en contribuant généreusement à l'appel humanitaire colossal de 8,4 milliards de dollars lancé par les Nations Unies.

Aucun pays n'accueille plus de réfugiés syriens sur son sol que le Liban, qui a ouvert ses portes à plus d'1,1 million de Syriens et a aujourd'hui de plus en plus de mal à répondre à leurs besoins les plus élémentaires, en particulier avec l'arrivée de l'hiver. Nous encourageons le Liban et tous les pays qui accueillent des réfugiés à se concerter étroitement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour définir des règles garantissant que ceux qui fuient la violence et la persécution pourront entrer sur leur territoire. Et nous encourageons les gouvernements de la région et du monde à accueillir les demandeurs d'asile, conformément aux principes humanitaires internationaux.

Le Liban a besoin qu'un président soit élu et d'avoir un gouvernement pleinement capable de faire face aux problèmes considérables qui se posent au pays. Élire le président est, bien entendu, une décision qui appartient aux Libanais, mais c'est une décision qu'il faut prendre maintenant dans l'intérêt du peuple libanais.

Les souffrances en Syrie ne se limitent pas aux seuls Syriens. Quelque 18 000 civils, pour la plupart des réfugiés palestiniens, sont pris au piège à Yarmouk. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient estime que 400 colis de nourriture par jour sont nécessaires pour assurer le minimum vital à la population. Or, le mois dernier, seuls 36 colis au total ont été distribués. Trente-six colis ont été distribués alors qu'il en aurait fallu au moins 12 000.

La brutalité du régime d'Al-Assad a contribué à alimenter l'essor des groupes extrémistes violents tels que l'EIIL et le Front el-Nosra, qui sèment la terreur et l'instabilité dans toute la région. Les États-Unis et les pays partenaires sont déterminés à continuer d'affaiblir l'EIIL jusqu'à ce qu'il soit vaincu grâce aux opérations qui sont menées en Syrie mais aussi en Iraq, à la demande du Gouvernement iraquien. Avec nos partenaires, nous sommes résolus à débusquer l'EIIL des sanctuaires où il a trouvé refuge à travers la région. Nous félicitons le Premier Ministre iraquien, Al Abadi, d'avoir tendu la main à la région et à toutes les communautés vivant en Iraq. Cet effort est venu consolider et élargir la base de l'appui dont il bénéficie. Nous invitons instamment le Gouvernement iraquien à persévérer sur la voie de la participation authentique de tous les groupes à l'avenir politique et économique et à la sécurité du pays.

L'avancée de l'EIIL, du Front el-Nosra et d'autres groupes extrémistes menace également la sécurité des voisins de l'Iraq et de la Syrie, en premier lieu le Liban. L'implication du Hezbollah dans le conflit syrien est contraire à la politique libanaise de dissociation et a fait du Liban une cible des attaques des extrémistes violents. Le 10 janvier, des extrémistes ont commis un double attentat-suicide dans un café du quartier de Jabal Mohsen à Tripoli, faisant 9 morts et plusieurs dizaines de blessés. Toutefois si le but des assaillants était de diviser le Liban, ils ont échoué. Les dirigeants sunnites, chiites et chrétiens libanais ont été nombreux à condamner vigoureusement cet attentat, tout comme divers représentants de la société libanaise, qui ont apporté leur soutien à l'Armée libanaise dans sa traque pour trouver les responsables de cet attentat. La population libanaise a elle aussi condamné avec force cet attentat. Dans les jours qui ont suivi, le mot-dièse #JesuisJabalMohsen était devenu très populaire sur Twitter au Liban.

Enfin, j'en viens au Moyen-Orient. Depuis des décennies, les États-Unis s'efforcent d'aider à trouver

une issue globale au conflit israélo-palestinien. Aussi gigantesques que soient les difficultés, nous sommes résolument convaincus qu'elles peuvent et doivent être surmontées, parce que le statu quo est intenable. Nous restons déterminés à parvenir à la paix que méritent tant les Palestiniens que les Israéliens : deux États pour deux peuples, un État palestinien souverain, viable et indépendant, la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec un État d'Israël juif et démocratique.

Comme le Conseil le sait, le 30 décembre (voir S/PV.7354), les États-Unis ont voté contre un projet de résolution du Conseil de sécurité (S/2014/916). Nous avons exposé clairement notre position. Cette résolution, mise aux voix à la hâte, nous aurait éloignés, plutôt que rapprochés, d'un climat propice à la réalisation de deux États pour deux peuples. Depuis ce vote, les États-Unis, représentés notamment par le Secrétaire d'État, M. Kerry, ont pris contact avec les deux parties pour essayer de faire baisser les tensions et de trouver une issue. Les envoyés du Quatuor se réuniront à la fin de ce mois pour débattre de la marche à suivre.

Nous continuons de nous opposer à des mesures unilatérales, de part et d'autre, que nous considérons comme préjudiciables à la cause de la paix. Les efforts déployés par les Palestiniens pour adhérer au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, ainsi qu'à un certain nombre de traités internationaux sont contre-productifs et ne serviront pas les aspirations du peuple palestinien à un État souverain et indépendant. Nous exhortons les deux parties à faire preuve de la plus grande retenue et à éviter toute mesure qui risque de pousser les relations israélo-palestiniennes dans le cycle d'une nouvelle escalade de la violence.

Tandis que nous continuons d'œuvrer à la paix israélo-palestinienne, nous partageons la profonde préoccupation de l'Organisation des Nations Unies face à la situation à Gaza. Toutes les parties doivent œuvrer de concert à intensifier les efforts et à mobiliser un appui accru en faveur de la reconstruction par le biais du mécanisme de reconstruction de Gaza. Les besoins humanitaires sont considérables, en particulier durant les mois d'hiver rigoureux. Au mois de décembre, les États-Unis ont annoncé une première contribution de 100 millions de dollars à l'horizon 2015 pour les besoins de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, y compris à Gaza. Nous encourageons d'autres États à faire des promesses de contribution et à fournir



rapidement les fonds qu'ils ont déjà promis afin de répondre pleinement à l'urgence des besoins.

**M. McLay** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je réitère, encore une fois, Monsieur le Président, les salutations personnelles que je vous avais communiquées hier.

Si, comme le Sous-Secrétaire général ne l'a indiqué, hélas, que trop clairement dans son exposé, il existe un certain nombre de questions régionales qui méritent d'être examinées par le Conseil, je tiens à saisir cette occasion, la première pour nous, pour décrire les cinq points de notre position qui guide l'approche de la Nouvelle-Zélande vis-à-vis du processus de paix au Moyen-Orient.

Premièrement, le conflit israélo-palestinien dure depuis trop longtemps, et son règlement n'a que trop tardé. Il a eu des effets dévastateurs aussi bien sur les Palestiniens que sur les Israéliens. Il contribue à l'insécurité et à l'instabilité dans la région et au-delà; il constitue une menace contre la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi la Nouvelle-Zélande estime que le Conseil a non seulement la responsabilité de rester saisi de la question, mais qu'il doit aussi en faire davantage et promouvoir activement un accord de paix à long terme juste et viable.

Deuxièmement, la solution des deux États est effectivement la seule base pour l'instauration d'une paix israélo-palestinienne durable. Bien que seules les parties elles-mêmes soient en mesure de régler les questions relatives au statut final, la Nouvelle-Zélande est d'avis qu'une solution à deux États doit être basée sur la coexistence d'Israël et d'un État palestinien, dans un contexte de paix et de sécurité mutuellement agréé et à l'intérieur des frontières d'avant 1967, avec des échanges de territoires convenus; c'est également aux parties de régler la question du statut de Jérusalem, de procéder à une reconnaissance mutuelle, et de conclure un accord sur les arrangements en matière de sécurité et sur les réfugiés. Aucun de ces éléments n'étonnera qui que ce soit. Les paramètres sont bien connus; la plupart d'entre eux, au fil des ans, ont bénéficié de l'appui du Conseil. En effet, la solution des deux États rallie un appui presque universel, à commencer par les parties elles-mêmes. La Nouvelle-Zélande a par conséquent appuyé des initiatives à cette fin, et tient à souligner tout particulièrement les efforts inlassables déployés récemment par M. Kerry.

Troisièmement, la Nouvelle-Zélande est d'avis que la solution des deux États doit être réalisée par le biais d'un accord négocié entre les deux parties et regrette qu'à l'heure actuelle, il n'existe pas de négociations dans ce sens, en dépit des efforts soutenus déployés par d'autres acteurs, en particulier les États-Unis. Les parties elles-mêmes ont déjà par le passé appuyé et accepté nombre des éléments d'un règlement pacifique.

Quatrièmement, en l'absence d'un nouvel engagement en faveur de négociations, les perspectives d'une solution durable à deux États ne feront que s'estomper. Les deux parties doivent mettre fin aux actes de provocation qui entravent l'établissement de la paix, des actes de provocation qui exposent la vie des Israéliens, des individus comme des communautés, à des tirs de missiles et de roquettes, des actes de provocations qui ont entraîné tout récemment encore, en juillet et en août de l'année dernière, la dévastation de Gaza. Les activités de peuplement israéliennes exacerbent également la situation, et ne font que réduire plus encore la perspective d'une solution à deux États. Ces activités doivent cesser. Elles sont illégales au regard du droit international et préjudiciables à l'instauration d'une paix juste.

Cinquièmement, le statu quo n'est pas tenable; l'inaction n'est tout simplement pas viable. Plus de temps ne règlera pas les problèmes. De nouveaux délais ne font qu'exacerber le climat d'hostilités. Les tensions augmentent, nourries par le cercle vicieux de la violence et la perte de tout espoir, et par l'amenuisement de toute perspective de règlement. La radicalisation accrue de certaines communautés palestiniennes suscite des réactions rapides de la part d'Israël. Tout cela signifie une constante aggravation du risque qui pèse sur la paix et la sécurité régionales et internationales.

Pour toutes ces raisons, la Nouvelle-Zélande estime que l'incapacité du Conseil de sécurité à assumer un rôle de chef de file en la matière équivaut à ce stade à un abandon de ses responsabilités. Les arguments selon lesquels le Conseil n'a pas de rôle à jouer, ou ne peut apporter de valeur ajoutée, ne sauraient plus se justifier, surtout que les autres tentatives de trouver une solution se sont tout simplement soldées par un échec. En effet, si le Conseil, auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, n'a pas son rôle à jouer dans les circonstances actuelles, il est difficile d'imaginer quand cela pourrait être le cas.

Cela ne diminue en rien les efforts menés actuellement, en particulier par les États-Unis, pour

régler la question. Le leadership des États-Unis est crucial, voire indispensable. Mais, comme le montrent les récents événements, seuls les efforts coordonnés et ciblés de l'ensemble de la communauté internationale peuvent générer la dynamique nécessaire. C'est pourquoi, même si c'est aux parties de parvenir à un accord final, le Conseil peut encourager et soutenir les négociations. Il peut légitimer les accords qui en résultent. Et il peut mettre à profit son autorité morale et juridique et les outils pratiques dont il dispose pour utiliser cette nouvelle dynamique en faveur de la reprise de négociations fructueuses. Nous avons conscience de l'extrême sensibilité du conflit. Nous reconnaissons le rôle joué par de multiples parties prenantes. Nous avons conscience de la difficulté pour les deux parties à se parler. Tout cela justifie donc que le Conseil assume un rôle proactif en faveur du processus de paix.

Ce débat n'est pas le lieu de promouvoir des approches qui pourraient être initiées ou appuyées par le Conseil. Mais ce jour viendra bientôt. Il existe un certain nombre de possibilités qui pourraient au moins imprimer un nouvel élan aux négociations, qui pourraient faire fond sur la légitimité et la capacité de rassemblement de l'ONU, qui pourraient également user de l'autorité du Conseil de sécurité, qui pourraient, par exemple, exiger que le rapport mensuel du Secrétaire général sur le Moyen-Orient soit plus complet et plus orienté vers l'action. Tous ces éléments sont les possibilités qui pourraient aider les parties à travailler avec les principales parties prenantes en vue de parvenir à un accord. La Nouvelle-Zélande s'engage à étudier ces options afin de donner un nouvel élan aux négociations après les élections de mars en Israël. La reprise des négociations sera tout aussi difficile qu'auparavant mais, au moins, le Conseil serait mieux placé pour jouer le rôle qui lui revient et faire avancer le processus, maintenir l'élan au travers des bons offices de l'Organisation des Nations Unies, appuyés par l'autorité du Conseil et sa détermination à favoriser un règlement durable.

C'est dans ce contexte que la Nouvelle-Zélande appuie, par principe, l'idée d'un projet de résolution du Conseil de sécurité dûment équilibré, portant sur les questions du statut final et préconisant peut-être également des mesures spécifiques propices à une reprise des négociations. Si l'on souhaite que la paix soit établie dans des délais raisonnables, il conviendrait peut-être aussi de fixer un calendrier réaliste pour l'achèvement de ce processus. L'appui du Conseil à un tel calendrier n'est rien de nouveau. Rappelons-nous Oslo et Annopolis.

La Nouvelle-Zélande appuie énergiquement l'existence de l'État d'Israël, comme elle appuie le droit qu'il a de défendre cette existence conformément au droit international; et nous acceptons le fait que les dispositifs de sécurité seront fondamentaux dans tout accord définitif. Nous resterons à l'écoute des préoccupations de sécurité d'Israël. La Nouvelle-Zélande reconnaît de même que chacun des deux États constitutifs de la solution prévoyant deux États à terme auront droit à la souveraineté, à la sécurité et à l'admission en tant que Membre à l'Organisation, et nous avons appuyé, conformément à ce point de vue, la demande faite par la Palestine d'obtenir le statut d'État observateur à l'Assemblée générale. Nous avons dit tant au Gouvernement israélien qu'à l'Autorité palestinienne que la Nouvelle-Zélande envisagerait favorablement une contribution à toute présence tierce permettant d'assurer la souveraineté et la sécurité des deux États, tout comme nous avons appuyé depuis 1982 dans le Sinaï le traité de paix entre l'Égypte et Israël.

La Nouvelle-Zélande entretient de forts liens d'amitié avec les Israéliens comme avec les Palestiniens. Dans l'esprit de cette amitié et en notre qualité de membre élu, nous rechercherons et appuierons les initiatives visant à permettre au Conseil de parler sur cette question avec plus de crédibilité et d'autorité et d'utiliser ses prérogatives et ses pouvoirs juridiques afin d'agir en amont en faveur d'une paix durable au Proche-Orient. Nous appelons par conséquent le Conseil de sécurité à se montrer à la hauteur de sa responsabilité, qui est de chercher une solution durable à ce conflit.

**Sir Mark Lyall Grant** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de présider le présent débat public. J'aimerais remercier le Sous-Secrétaire général, M. Toyberg-Frandzen, de son exposé de ce matin.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour le premier débat de 2015 sur le Moyen-Orient. Le 30 décembre, dans son dernier vote de 2014 (voir S/PV.7354), le Conseil s'est montré divisé sur un projet de résolution relatif aux paramètres du processus de paix au Moyen-Orient (voir S/2014/916). Comme je l'ai dit à cette occasion dans mon explication de vote, si nous étions d'accord avec une grande partie du texte, qui reprenait des positions de longue date du Royaume-Uni et de l'Union européenne, nous n'étions pas en accord avec certains des éléments du texte et étions déçus qu'il n'ait pas donné lieu à de véritables négociations. En dépit de ces divisions, le Conseil partage un même socle

d'engagements fondamentaux en faveur d'un règlement négocié qui permette à l'État d'Israël de vivre en sûreté et en sécurité aux côtés d'un État de Palestine viable et souverain fondé sur les frontières de 1967, avec des échanges convenus de territoires, une capitale commune, Jérusalem, pour les deux États, et un règlement juste, équitable et convenu de la question des réfugiés.

Malheureusement, les perspectives d'une solution à deux États se sont, en 2014, éloignées plutôt que rapprochées. Nous pensons qu'en 2015, le Conseil de sécurité doit jouer un rôle significatif en faveur d'une solution à deux États négociée. Ce faisant, il devra tirer les enseignements de l'année écoulée.

Premièrement, Israël et l'Autorité palestinienne doivent s'engager à reprendre les pourparlers pour permettre les changements politiques qui s'imposent afin d'empêcher le retour au conflit. Nul ne saurait mettre en cause l'énergie et l'engagement des efforts de médiation des États-Unis en 2014, mais il faut du courage, de la détermination et de l'audace aux deux parties, Israël et la Palestine, pour adopter les décisions et les compromis difficiles qui s'imposent pour un règlement pacifique négocié. Le Royaume-Uni se tient prêt à appuyer les efforts que déploieront les partenaires internationaux, y compris les États-Unis, l'Union européenne et les pays de la région, pour encourager et assister les parties.

Deuxièmement, toutes les parties doivent éviter de prendre des mesures susceptibles de porter davantage atteinte aux chances d'une reprise de pourparlers sérieux. Nous sommes profondément préoccupés par la décision prise par Israël de geler le transfert des recettes fiscales à l'Autorité palestinienne. C'est contraire au Protocole de Paris de 1994 et aux obligations d'Israël en sa qualité de puissance occupante. Cela risque de fragiliser la stabilité financière de l'Autorité palestinienne, ce qui pourrait être lourd de conséquences pour la viabilité d'une solution à deux États. Nous exhortons Israël à abroger cette décision et à s'abstenir de toute nouvelle mesure punitive, y compris toute annonce ayant trait à la construction de colonies de peuplement.

Nous prenons acte de la communication du Secrétaire général selon laquelle le Statut de Rome de la Cour pénale internationale entrera en vigueur pour les Palestiniens le 1<sup>er</sup> avril prochain. Notre priorité demeure de mettre en place la solution des deux États et nous restons convaincus que la meilleure façon d'y arriver en réalité et sur le terrain est la négociation.

Troisièmement, nous ne devons pas oublier Gaza. Nous nous félicitons des mesures positives adoptées par le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry, pour faciliter l'importation et l'utilisation de matériaux de construction aux fins de la reconstruction de Gaza. Mais la demande dans ce domaine n'est pas correctement satisfaite et il faut faire davantage pour remédier à la situation humanitaire et amorcer le relèvement de Gaza.

Quatrièmement, nous demeurons ouverts à une première résolution du Conseil de sécurité sur les paramètres d'une solution à deux États susceptible d'emporter la pleine adhésion du Conseil. Nous jugeons que c'est possible à condition de disposer de suffisamment de temps pour permettre une bonne négociation.

En Syrie, nous approchons maintenant quatre années d'un conflit sans merci, dans lequel largement plus de 200 000 personnes ont déjà trouvé la mort. La majorité des victimes résulte du bombardement aveugle de zones civiles par le régime syrien. L'utilisation répétée de chlore gazeux comme arme chimique dans le nord de la Syrie et les informations qui continuent de nous parvenir de témoins faisant état de la présence d'hélicoptères concomitante aux attaques ne laissent guère de doute quant à la culpabilité du régime d'Assad. Rien qu'en décembre 2014 on été signalés pas moins de neuf cas différents d'utilisation d'armes chimiques par le régime. Le Conseil de sécurité doit agir, face à ces informations. La barbarie continuelle du régime d'Assad et son refus d'engager un processus politique digne de ce nom ont pour effet de continuer d'alimenter le conflit et de renforcer des extrémistes comme l'État islamique d'Iraq et du Levant.

Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption opportune de la résolution 2191 (2014), qui permettra de continuer d'acheminer l'aide humanitaire dans les zones de Syrie difficiles à atteindre et de contourner ainsi les manœuvres dilatoires qui empêchent délibérément l'acheminement de l'aide humanitaire à travers les lignes à partir des territoires détenus par le régime. Mercredi dernier encore – premier jour depuis plus de trois ans où aucune victime d'une action militaire n'a été signalée, selon l'Observatoire syrien des droits de l'homme – six personnes sont décédées des suites des conditions météorologiques difficiles et de l'absence de secours humanitaires. Nous continuerons d'appuyer l'Envoyé spécial des Nations Unies, Staffan de Mistura, dans

l'élaboration de propositions tendant à l'instauration d'un gel à Alep afin de réduire la violence.

Nous nous félicitons de l'élection récente du Président de la Coalition nationale syrienne, Khaled Khoja, que nous invitons à tirer le meilleur parti possible de l'occasion offerte par les réunions parrainées par l'Égypte dans le courant du mois, afin d'unifier encore plus l'opposition syrienne pour qu'elle parle d'une seule voix contre les maux jumeaux de la tyrannie du régime d'Assad et de l'extrémisme.

Il faut insuffler une nouvelle énergie au volet politique. La conférence de Moscou peut y contribuer, mais il faudra, pour qu'elle soit un succès, qu'elle s'inscrive dans une initiative plus large soutenue par l'ONU, et à laquelle participe le Conseil de sécurité. Nous invitons la Russie à user de son influence auprès du régime pour œuvrer en ce sens. Il faut que cette année soit celle du processus politique qui mettra fin au conflit syrien.

**M. Liu Jieyi** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite de la convocation par la présidence chilienne du présent débat public sur le Moyen-Orient. Je remercie le Sous-Secrétaire général, M. Toyberg-Frandzen, de son exposé. La Chine a également écouté avec attention les déclarations faites par les Ambassadeurs de la Palestine et d'Israël.

La séance d'aujourd'hui est le premier débat du Conseil sur le Moyen-Orient pour l'année 2015. L'année passée, nous marquons l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien, proclamée par l'ONU, mais malheureusement, cette année 2014 a également été marquée par de graves difficultés dans le processus de paix au Moyen-Orient, avec l'enlisement des pourparlers de paix entre Palestiniens et Israéliens et le conflit dans la bande de Gaza. La Palestine et Israël ont été encore une fois en proie aux tensions et aux affrontements. Le Conseil de sécurité n'a pas de nouveau été en mesure de prendre des initiatives de fond sur la question de Palestine et n'a pu adopter le projet de résolution sur la question palestinienne proposé par la Jordanie au nom des États arabes. La Chine exprime son profond regret à cet égard.

L'histoire du processus de paix au Moyen-Orient a montré à maintes reprises que mener des pourparlers des paix, c'est comme ramer à contre-courant : si on n'avance pas, on recule. L'impasse dans laquelle se trouvent les pourparlers de paix mènera inévitablement à des conflits plus intenses et plongera la Palestine et

Israël dans le cercle vicieux de la violence qui engendre la violence. La Chine espère que la Palestine et Israël renforceront leur confiance dans la paix, resteront attachés à l'option stratégique des pourparlers de paix et prendront des mesures pour restaurer la confiance mutuelle.

Nous demandons à Israël de cesser de construire des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, de cesser de démolir les maisons des Palestiniens, de lever complètement le blocus imposé à Gaza et de transférer à la Palestine les recettes fiscales retenues afin de créer les conditions nécessaires à la reprise des pourparlers de paix. Nous appuyons la demande d'adhésion de la Palestine aux organisations des Nations Unies et autres organisations internationales ainsi que ses efforts visant à renforcer sa solidarité interne.

Dans le même temps, il faut qu'il soit tenu compte des préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. La Chine espère que la Palestine et Israël feront chacun la moitié de la route et reprendront les négociations dès que possible aux fins d'un règlement rapide et approprié de la question palestinienne. La question palestinienne se trouve au cœur du problème du Moyen-Orient et est intimement liée aux autres situations de crise au Moyen-Orient. L'absence prolongée d'un règlement de la question de Palestine n'apportera que davantage de violence et d'extrémisme dans la région et ne rendra que plus compliquées et plus difficiles les situations de crise régionales.

La communauté internationale doit prendre conscience que le temps presse s'agissant de la question palestinienne et doit renforcer la coordination, étudier toutes les possibilités et créer des synergies afin de remettre la Palestine et Israël sur la bonne voie des pourparlers de paix. Le Conseil de sécurité doit répondre dès que possible à l'appel de la Palestine, des États arabes et de la communauté internationale en assumant effectivement ses responsabilités, en jouant un rôle efficace s'agissant d'encourager les pourparlers de paix, de mettre fin à l'occupation et de promouvoir la reconstruction de Gaza, et de prendre des mesures en vue de favoriser des progrès sur la question palestinienne.

La Chine a été un fervent défenseur du processus de paix entre la Palestine et Israël et un médiateur sincère. Nous appuyons l'action que mène le peuple palestinien pour établir, sur la base des frontières de 1967, un État de Palestine indépendant et pleinement souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous



souhaitons que la Palestine et Israël jouissent ensemble de la paix et de la sécurité. La Chine encourage, par ses propres moyens, les pourparlers de paix entre les parties concernées. La Chine appuie tous les efforts internationaux destinés à favoriser un processus de paix. La Chine est prête à resserrer sa coopération avec la communauté internationale de manière à jouer un rôle plus important s'agissant de pousser à un règlement de la question palestinienne.

La crise syrienne va bientôt entrer dans sa cinquième année. Des combats prolongés ont plongé le peuple syrien dans le malheur et la souffrance et sérieusement menacé la paix et la stabilité internationales. La promotion d'un règlement politique par le dialogue et la négociation entre les parties syriennes est le seul moyen de parvenir à la paix et à la sécurité en Syrie.

Dernièrement, la communauté internationale a lancé une série d'initiatives en vue du règlement politique de la crise en Syrie. L'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Stefan de Mistura, a dirigé une navette diplomatique dans le but d'établir des zones gelées. La Russie a invité le Gouvernement syrien et l'opposition à établir le dialogue à Moscou à la fin du mois. La Chine salue ces initiatives. Nous sommes en faveur de tous les efforts destinés à régler le conflit en Syrie, à renforcer la confiance mutuelle, à atténuer les souffrances de la population et à promouvoir un règlement politique. Nous espérons que toutes les parties en Syrie agiront dans l'intérêt de l'ensemble de la nation et de sa population, qu'elles coopéreront activement avec les efforts de médiation internationaux et qu'elles trouveront, dès que possible, un règlement politique qui réponde aux conditions prévalant dans le pays et qui tienne compte des intérêts de toutes les parties concernées, afin de donner une chance à la paix et d'apporter la quiétude au peuple syrien.

**M. Oyarzun Marchesi** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur, de présider la présente séance. Je remercie aussi le Sous-Secrétaire général de son exposé.

Je m'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne.

L'Espagne est entrée au Conseil de sécurité le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le jour même, le Ministre espagnol des affaires étrangères et de la coopération se trouvait en Égypte. Deux semaines après, et dans le cadre des préparatifs du débat d'aujourd'hui, le Ministre, M. Margallo, s'est rendu en Israël, en Palestine et en

Jordanie. Je pense que cela est la meilleure preuve de l'attention particulière que l'Espagne accorde à la situation au Moyen-Orient.

Nous parlons aujourd'hui d'une région où, après une soixantaine d'années, la violence a des ramifications et des conséquences imprévues sur la sécurité mondiale. L'expression ultime en est l'apparition du terrorisme sous la bannière de l'État islamique d'Iraq et du Levant. Le conflit israélo-palestinien reste au cœur de toutes les crises régionales. Après plus d'un demi-siècle, il n'y a toujours pas la moindre lueur d'espoir d'un règlement global, juste et durable qui répondrait aux aspirations du peuple palestinien à établir leur propre État et garantirait le droit d'Israël de vivre en paix et en sécurité avec ses voisins de la région.

Cela dit, l'Espagne s'est toujours montrée disposée à écouter les parties et à offrir ses bons offices pour créer le cadre propice à la reprise des négociations politiques entre Palestiniens et Israéliens. Il n'y a pas d'autre solution possible. Tout le monde connaît la nature extrêmement délicate et fragile de la situation actuelle. Alors que tout ce qu'il faut c'est une entente entre les parties, il semble qu'il existe une dynamique perverse d'éloignement progressif et d'aliénation des principes et des paramètres convenus au plan international, tel que le cadre d'un règlement définitif.

À cet égard, le Ministre Garcia Margallo a adressé un message clair et ferme à ses interlocuteurs tant israéliens que palestiniens, à savoir qu'il importe de remédier à la situation, d'agir de façon responsable pour apaiser les tensions et d'adopter une approche constructive permettant de rétablir la confiance perdue. L'Espagne a fait part de sa conviction que tout acte unilatéral ne fera que nous éloigner de cet horizon de paix auquel nous aspirons tous.

En Israël, le Ministre espagnol des affaires étrangères et de la coopération a fait part à ses interlocuteurs de sa conviction que la politique de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est était illégale au titre du droit international et reste le principal obstacle à la solution des deux États, qui a été acceptée par les deux parties depuis la Conférence de Madrid de 1991. En outre, l'intention de porter éventuellement le conflit sur le plan judiciaire n'aiderait pas à créer le climat de confiance nécessaire pour relancer le processus de paix. C'est pourquoi le Ministre espagnol a fait comprendre aux dirigeants palestiniens qu'il est nécessaire de s'abstenir de toute autre mesure visant à porter le conflit devant la Cour pénale internationale,

y compris de toute demande au Procureur d'ouvrir une enquête.

Le Ministre Margallo a fait part à tous ses interlocuteurs de sa conviction que le Conseil de sécurité peut et doit redoubler d'efforts et œuvrer en vue de débloquent cette situation explosive. L'Espagne estime qu'une solution est possible sur la base des paramètres reconnus par la communauté internationale et d'un calendrier clair pour un retour à la table des négociations ou pour la tenue d'une conférence internationale, si tel doit être le format retenu. L'objectif n'est pas de remplacer les négociations par une résolution, mais d'utiliser une telle résolution pour débloquent la situation actuelle et ramener Israël et la Palestine à la table des négociations.

Pour y parvenir, cette résolution doit être négociée de telle façon que se dégage un consensus entre tous les membres du Conseil et doit être présentée au moment le plus opportun politiquement. C'est de cette façon seulement que cette résolution sera un élément constructif pour le processus de paix. L'Espagne veut une résolution efficace, et non une résolution de façade, qui suscite le consensus le plus large possible, et elle est pleinement disposée à collaborer à cette fin avec les membres du Conseil et tous les acteurs concernés, notamment l'Union européenne, la Ligue des États arabes, qui tient aujourd'hui même une réunion pour évaluer les initiatives possibles, et le Quatuor, qui se réunira le 26 janvier.

Le Ministre espagnol des affaires étrangères a vérifié le degré de destruction provoqué par le dernier conflit à Gaza. Même si un mécanisme pour la reconstruction de Gaza a été mis en place pour faire parvenir la matériel nécessaire jusqu'à la bande de Gaza, ce processus est lent et ne répond pas aux attentes et aux besoins de la population. Il est nécessaire, au minimum, de multiplier par deux la quantité de matériel importé et d'exploiter le potentiel des postes-frontières, en ne se contentant pas d'importer des matériaux de construction, cela en vue d'assouplir le blocus, de permettre à la main-d'œuvre palestinienne de circuler, de favoriser l'exportation de produits palestiniens et d'ouvrir des voies de communication maritimes pour que la bande de Gaza ait accès au reste du monde. D'un autre côté, il est indispensable que les fonds promis soient versés avec ponctualité par les divers donateurs. Il est indispensable de consolider le cessez-le-feu conclu au Caire. La résolution 1860 (2009) doit être mise en œuvre sous tous ses aspects.

La communauté internationale doit appuyer les initiatives de réconciliation entre le Fatah et le Hamas, ainsi que la création d'un gouvernement d'unité nationale sous l'autorité du Président Abbas. La réussite de ce gouvernement passe inéluctablement par le retour dans les meilleurs délais de l'Autorité palestinienne à Gaza, condition essentielle à l'édification de l'État palestinien, par la poursuite de la reconstruction de la bande de Gaza et par l'amélioration des conditions de vie de sa population. Le désespoir croissant des habitants de Gaza peut les mener vers les options les plus radicales, notamment vers des groupes tels que Daech, ce qui les conduira à une nouvelle catastrophe. Le fait que cette situation chaotique perdure constitue en outre une menace à la sécurité de la population dans le sud d'Israël.

Nous manquons de temps. Le Conseil de sécurité doit se tenir prêt à prendre des mesures responsables et efficaces. Nous appelons les dirigeants israéliens et palestiniens à avoir le courage de construire la paix dont leurs peuples ont besoin et à laquelle ils aspirent. Nous saluons leur décision de défilé ensemble lors de la marche contre le terrorisme organisée à Paris. Cette décision doit les pousser à négocier une paix juste et durable.

L'Espagne a accompli des gestes politiques importants car elle appuie la création d'un État palestinien dans le cadre d'une solution globale en ce qui concerne le processus de paix au Moyen-Orient. Elle estime que la reconnaissance de l'État de Palestine, loin d'être une fin en soi, doit être un acte politique visant à permettre la coexistence entre deux États, Israël et la Palestine, dans la paix, la prospérité et la sécurité. Tel est le sens de la motion adoptée par le Parlement espagnol en décembre, avec l'appui de tous les groupes parlementaires.

La communauté internationale doit mettre fin au conflit en Syrie, qui a fait plus de 200 000 victimes depuis 2011 et qui a provoqué un exode massif de déplacés et de réfugiés. Le plan d'action de l'Envoyé spécial pour la Syrie, M. de Mistura, tient compte des nouvelles dynamiques en vue de faire face au conflit syrien. Obtenir de toutes les parties qu'elles permettent le gel des hostilités à Alep constituerait une avancée prometteuse afin d'atténuer la tragédie humanitaire. L'ONU est appelée à jouer un rôle fondamental au moment de sa mise en œuvre. Il sera indispensable de veiller au respect des principes acceptés par les parties afin d'éviter que ne se reproduisent, comme ce fut le cas

par le passé, des situations non recherchées qui ont fini par causer d'énormes souffrances.

Le conflit syrien ne cessera définitivement qu'à l'issue de négociations politiques auxquelles doivent participer toutes les parties. Cela suppose de faire asseoir un large éventail d'acteurs à la table des négociations pour éviter le risque d'effondrement, puis de vide institutionnel en Syrie. Il ne fait aucun doute que les principes du communiqué de Genève du 30 juin 2012 (S/2012/522, annexe) doivent guider tout cadre de négociation éventuel. À cet égard, l'Espagne continuera de promouvoir l'interaction entre la coalition des forces d'opposition syriennes et les autres groupes de l'opposition modérée et d'offrir ses bons offices à l'Envoyé spécial de l'ONU, sur la base de l'expérience du « groupe de Córdoba ». Ce processus, créé en janvier 2014, favorise le rapprochement entre les groupes d'opposition modérés représentant les groupes syriens minoritaires : kurdes, yézidis, chrétiens assyriens et syriaques, druzes et, dans les semaines à venir, alaouites. L'Espagne estime que le processus de Córdoba est une expérience importante en vue d'élargir le processus politique, et elle espère jouer un rôle à cet égard.

La grave crise humanitaire a de profondes répercussions, non seulement en Syrie et en Iraq, mais également dans les pays voisins, à savoir le Liban, l'Égypte, la Jordanie et la Turquie. Durant son mandat de deux ans au Conseil de sécurité, l'Espagne prendra très au sérieux le dossier syrien. Le Conseil a adopté de nombreuses résolutions pour tenter d'atténuer la grave crise humanitaire. Une série de problèmes humanitaires et en matière de protection ont été identifiés, et tous continuent de se poser, la plupart sans trouver de réponse.

Il est capital d'éviter que le Liban soit contaminé par le conflit syrien. Le Liban a déjà accueilli un nombre de réfugiés qui met à l'épreuve la capacité d'absorption d'un pays de sa taille, dont l'équilibre social est délicat et complexe. Nous devons contribuer à régler ce problème et continuer d'appuyer la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Il est essentiel de mettre en œuvre la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et de continuer à œuvrer au renforcement des capacités de l'Armée libanaise afin de garantir l'intégrité territoriale, l'état de droit, l'indépendance et la souveraineté du Liban. Nous devons également porter une attention particulière à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement sur les hauteurs

du Golan, qui est actuellement l'une des missions les plus vulnérables et qui a par conséquent besoin d'un plus grand appui.

Le Conseil de sécurité a un rôle crucial à jouer dans la lutte contre le terrorisme et dans les efforts visant à lui enlever sa crédibilité politique. Le terrorisme djihadiste sous toutes ses formes est l'une des principales menaces à la paix et à la sécurité internationales. Nul n'est à l'abri de cette menace. La communauté internationale a le droit et l'obligation de se défendre. Nous devons nous montrer unis et déterminés dans l'action. Nous avons tous un rôle à jouer. Les pays dont la population est majoritairement musulmane ont un rôle particulièrement important à jouer, car ils sont les principales victimes des desseins barbares du terrorisme djihadiste.

Les résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014) ont tracé des lignes d'action claires. Nous devons veiller à leur application et leur développement. La Stratégie de lutte contre Daech, qui regroupe plus de 60 pays et à laquelle participe l'Espagne avec un contingent de 300 conseillers militaires, donne des résultats sur le terrain et a permis de diminuer la capacité d'action des terroristes.

Dans le cas de l'Iraq, nous appuierons pleinement le Gouvernement ouvert de M. Al Abadi dans sa lutte contre le terrorisme et pour le maintien de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du pays. Le peuple et le Gouvernement irakiens et la communauté internationale peuvent compter sur la détermination et l'expérience de l'Espagne pour défendre cette juste cause.

Enfin, la complexité de la situation dans la région fait qu'il est difficile de coordonner l'action internationale et montre qu'il importe de mettre en place, par le biais de la diplomatie, des mécanismes qui permettront de lutter contre les conflits structurels au Moyen-Orient, avec la participation des principaux pays de la région et d'organisations régionales arabes telles que la Ligue des États arabes et le Conseil de coopération du Golfe. L'ensemble de la communauté internationale doit s'associer à ces efforts conjoints, en particulier les pays voisins qui peuvent avoir de l'influence. Les récents attentats terroristes tragiques commis par des djihadistes fanatiques à divers endroits du monde nous rappellent qu'il est temps de jeter des ponts qui permettront à la communauté internationale de vaincre le terrorisme sur le plan des idées également. La menace terroriste croissante rend plus urgente encore l'instauration d'une paix juste et durable entre

la Palestine et Israël. Le Conseil peut compter sur l'Espagne dans le cadre de ce processus.

**M<sup>me</sup> Jakubonė** (Lituanie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous souhaiter la bienvenue en votre qualité de Président du Conseil de sécurité. Je remercie le Sous-Secrétaire général, M. Toyberg-Frandzen, de son exposé.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera prononcée au nom de l'Union européenne (UE).

Avant de me pencher sur la situation dans la région, je tiens à présenter les sincères condoléances de ma délégation à toutes les personnes touchées par l'attaque terroriste perpétrée la semaine dernière en France. Le rassemblement massif sans précédent de dimanche dernier à Paris en réaction à ce massacre a rappelé au monde que la tolérance, la liberté d'expression et le respect de la diversité sont les piliers même de notre humanité.

Comme cela a été également souligné dans la déclaration du Conseil de sécurité au sujet de l'attentat terroriste perpétré à Tripoli le 10 janvier, le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations constitue l'une des menaces les plus graves à la paix et à la sécurité internationales. Rien ne justifie et ne saurait justifier de tels actes, peu importe où et quand ils sont commis et quels qu'en soient les auteurs.

En Iraq, des efforts résolus ont contribué à freiner l'avancée meurtrière de Daech. Pour appuyer ces efforts, nous devons également redoubler d'efforts pour exposer Daech et d'autres groupes terroristes pour ce qu'ils sont, dans toute leur brutalité, à savoir des monstres et des tueurs impitoyables sans foi, sans religion et sans humanité. Nous devons également renforcer toutes les mesures de lutte contre le terrorisme et renforcer la coopération internationale à cette fin.

En outre, il est essentiel de procéder à des changements profonds et durables dans le pays, grâce aux efforts d'un gouvernement légitime et associant toutes les parties qui assure la sécurité de tous les citoyens irakiens et est à leur écoute. À cet égard, nous nous félicitons des mesures prises par le Premier Ministre Al Abadi. L'accord pétrolier signé le 2 décembre entre le Gouvernement régional du Kurdistan et le Gouvernement irakien est une évolution positive qui laisse espérer que le Gouvernement irakien est en bonne voie de concrétiser son engagement en faveur de la réconciliation nationale et de l'ouverture. En plus de ces mesures, le Gouvernement irakien doit tendre

la main à la communauté sunnite. Les partenaires internationaux et régionaux doivent apporter leur appui au Gouvernement irakien en matière de renforcement des capacités et de reconstruction, pour donner au Premier Ministre Al Abadi les moyens de mettre en œuvre son programme de réformes.

En ce début de l'année 2015, la Syrie demeure la plus grave tragédie humanitaire du monde moderne. Les souffrances humaines en Syrie ont atteint des niveaux qui dépassent l'imagination. Plus de 12 millions de Syriens ont besoin d'aide humanitaire d'urgence, dont 5,6 millions d'enfants. De terribles atrocités et crimes contre l'humanité ont été décrits en détail dans les rapports de la Commission indépendante d'enquête, dans le rapport « César » (S/2014/244, annexe) et ailleurs.

Des médecins, du personnel médical et des travailleurs humanitaires ont été attaqués et tués alors qu'ils s'emploient avec dévouement à alléger les souffrances du peuple syrien. Le Gouvernement syrien, à qui incombe au premier chef la responsabilité de protéger, n'a cessé de commettre des crimes contre son propre peuple depuis quatre ans. Nous appuyons pleinement les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, pour trouver les moyens d'inverser cette terrible spirale de violence et d'avancer vers une solution politique sans exclusive. Par ailleurs, nous exhortons toutes les parties, en particulier le régime syrien, à appliquer intégralement les résolutions 2139 (2013) et 2191 (2014).

L'impunité en Syrie n'a que trop duré. Le Conseil doit intensifier les pressions face aux violations qui se poursuivent. Les auteurs d'atrocités de masse et de crimes contre l'humanité, quels qu'ils soient, doivent répondre de leurs actes. La justice et l'établissement des responsabilités sont essentiels pour résoudre la crise syrienne.

L'on observe une absence totale de confiance, d'intérêt et d'appui de la part des deux parties en ce qui concerne les efforts visant à résoudre le conflit israélo-palestinien. Dans ce contexte extrêmement instable et explosif, le statu quo est inacceptable. Toutes les mesures unilatérales, telles que l'adhésion à des organisations internationales et la suspension du transfert des recettes fiscales, font obstacle à la reprise des négociations. Les transferts de recettes fiscales par le Gouvernement israélien à l'Autorité palestinienne doivent être effectués en temps voulu et dans la transparence, comme le prescrit le Protocole de Paris.



Les dirigeants palestiniens doivent se servir du statut international de leur pays de manière constructive. En outre, il faut que cessent immédiatement l'expansion des colonies en cours, les actes de violence commis par les colons, les démolitions de maisons, les déclarations incendiaires du Hamas et les actes d'incitation afin de préserver la viabilité d'une solution des deux États.

La vie à Gaza demeure une tragédie humaine. La Lituanie réitère qu'il faut apporter des changements profonds à la situation politique, économique et de sécurité dans la bande de Gaza, y compris la levée du blocus. Nous exhortons les parties à appliquer strictement le mécanisme temporaire de contrôle et de vérification des matériaux de reconstruction qui a été négocié par les Nations Unies, Israël et l'Autorité palestinienne. Il s'agit d'une mesure importante en vue de l'ouverture de tous les points de passage, qui est indispensable.

Nous soulignons qu'il est essentiel qu'Israël modifie sa politique vis-à-vis de Gaza en vue de garantir des échanges commerciaux normaux et continus.

Il est essentiel que l'Autorité palestinienne puisse exercer toutes les fonctions gouvernementales pour améliorer de façon durable la situation à Gaza. Il importe au plus haut point que la communauté internationale honore ses engagements financiers pour que les efforts de reconstruction de Gaza puissent progresser.

La situation insoutenable qui règne en Cisjordanie, à Gaza et à Jérusalem-Est et la situation qui ne fait que se détériorer dans l'ensemble de la région mettent en lumière qu'il faut parvenir d'urgence à un accord de paix global. Nous appelons toutes les parties et toutes les principales parties prenantes, notamment les États-Unis, le Quatuor, la Ligue des États arabes, les acteurs régionaux, le Conseil de sécurité, l'Union européenne et d'autres, à prendre les mesures nécessaires à cette fin. La participation du Président palestinien Abbas et du Premier ministre israélien Nétanyahou à la marche de solidarité à Paris démontre que les Palestiniens et les Israéliens défendent les mêmes valeurs universelles – la paix, la tolérance et le respect mutuel. Espérons que ces valeurs communes amèneront les Israéliens et les Palestiniens à retourner à la table de négociations. Le plus tôt sera le mieux.

**M. Gaspar Martins** (Angola) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis d'exprimer encore une fois ma grande joie de vous voir présider une séance du Conseil de sécurité. Je remercie également

M. Toyberg-Frandzen de l'exposé très éclairant et très complet qu'il a fait au Conseil ce matin.

D'emblée, je voudrais énoncer clairement notre position sur ce dossier. L'Angola entretient de bonnes relations avec l'État d'Israël, ainsi qu'avec les autorités palestiniennes. Nos relations avec Israël sont fondées sur les principes universels du droit international et sur des intérêts mutuels. Au fil des ans, nous avons développé une coopération plutôt fructueuse avec Israël dans plusieurs secteurs, notamment l'agriculture, la santé, l'aviation, la construction, la pêche et les télécommunications. De même, l'Angola entretient avec la Palestine des relations très amicales de longue date. Pendant longtemps, la Palestine a eu une représentation diplomatique dans notre capitale. Ces relations reflètent la solidarité de l'Angola à l'égard du peuple palestinien dans ses efforts visant à réaliser ses aspirations nationales légitimes à l'autodétermination, dans un État libre et indépendant.

Nous sommes fermement convaincus que le règlement du conflit israélo-palestinien par des moyens pacifiques serait un pas important pour rétablir la stabilité dans toute la région du Moyen-Orient. Pleinement conscients de la complexité de cette question, nous sommes d'avis que la solution des deux États est la seule option viable pour instaurer une paix globale entre les Israéliens et les Palestiniens et que les deux parties doivent faire des compromis importants à cette fin. Nous estimons en outre qu'il faut mettre fin à l'occupation des territoires palestiniens, pour que le peuple palestinien puisse exercer pleinement son droit à l'autodétermination, dans l'intérêt de la paix et du développement durable.

À ce stade, nous voudrions évoquer les activités de peuplement que continue de mener Israël. Nous convenons tous que la communauté internationale a toujours soutenu que ces activités de peuplement constituent une violation du droit international, qu'elles portent atteinte à une solution des deux États et qu'elles incitent à la violence, comme en témoignent les récents événements à Jérusalem. Nous en appelons ici au Gouvernement israélien pour qu'il envisage une nouvelle approche politique, pour montrer ainsi qu'il veut faire des compromis et coopérer de manière constructive en vue de parvenir à un règlement pacifique.

La situation humanitaire à Gaza est particulièrement préoccupante. Bien qu'un mécanisme temporaire pour la reconstruction de Gaza ait été mis en place, des ressources sont nécessaires d'urgence

pour rétablir les services essentiels, notamment d'importantes infrastructures d'approvisionnement en électricité et en eau. À cet égard, nous nous félicitons que la communauté internationale se soit engagée à verser 5,4 milliards de dollars pour la reconstruction de Gaza et nous félicitons l'Égypte et la Norvège d'avoir pris la tête de cet effort, qui est de la plus haute urgence pour améliorer les conditions de vie des Palestiniens et contribuer à des changements fondamentaux dans la dynamique du conflit.

Il est également crucial que les Palestiniens s'unissent autour d'une structure de gouvernance efficace, et nous notons avec satisfaction les mesures qui ont été prises récemment en vue de créer un gouvernement d'unité. Le Gouvernement de consensus national doit être renforcé et assumer ses responsabilités en vue d'assurer une gestion efficace de la sécurité et des services publics et de devenir un homologue viable dans le cadre de négociations efficaces et axées sur les résultats avec Israël. La solution des deux États ne doit pas être et continuer d'être une simple rengaine. Elle doit être claire et impartiale et avoir un objectif atteignable par le biais de négociations positives et productives.

La situation politique au Moyen-Orient est, en effet, extrêmement préoccupante. La poursuite du conflit en Syrie et ses conséquences humanitaires atterrantes, la persistance de l'instabilité en Iraq et l'exacerbation des divisions ethniques et religieuses, ainsi que la détérioration de la situation humanitaire à Gaza, doivent être abordées avec la plus grande détermination par le Conseil de sécurité. Il y a des facteurs qui alimentent la montée de l'extrémisme, des groupes radicaux, comme l'État islamique d'Iraq et du Cham et le Front el-Nosra au Moyen-Orient, ainsi que Boko Haram et Al-Chabab en Afrique, diffusant un message d'intolérance et de haine au nom de la religion. Les difficultés que pose la lutte contre ces tendances sont immenses, et nous devons tous unir nos forces pour trouver les solutions appropriées par le biais d'un dialogue entre civilisations et dans le respect des cultures.

Pour terminer, je tiens à réitérer que nous nous efforçons de contribuer à l'instauration d'une plateforme de dialogue et de débat productif. À la récente marche à Paris, nous avons vu de nombreux dirigeants du monde, et en particulier le Président Abbas et le Premier Ministre Netanyahu défilant ensemble pour le même objectif, à savoir la lutte contre le terrorisme et le combat pour la paix. Cela représente une lueur d'espoir que nous espérons pouvoir préserver. Par ailleurs, nous espérons

vivement que la communauté internationale continuera d'appuyer les efforts visant à parvenir à un règlement de paix entre les Israéliens et les Palestiniens, apaisant les tensions dans toute la région et contribuant de manière significative à un monde de paix et de sécurité.

**M. Laro** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je remercie également le Sous-Secrétaire général, M. Toyberg-Frandzen, de son exposé.

Le Nigéria demeure convaincu qu'un règlement négocié représente la voie la plus viable pour une paix durable entre Israël et la Palestine. C'est la raison pour laquelle nous sommes préoccupés par l'absence de progrès dans le processus de paix. Il est nécessaire que les deux parties fassent preuve de la souplesse et de la volonté politique nécessaires pour négocier en toute bonne foi. Le Nigéria est d'avis que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le principe de Madrid de la terre contre la paix, la Feuille de route pour la paix au Moyen-Orient et l'Initiative de paix arabe constituent une base valable pour l'instauration d'une paix durable entre Israël et la Palestine.

Ce qu'il faut maintenant, selon nous, c'est que les dirigeants des deux parties prennent les décisions courageuses qui permettraient de faire avancer le processus de paix. La paix ne saurait être imposée de l'extérieur. Elle doit venir de l'intérieur. Nous exhortons les deux parties à éviter les mesures unilatérales et les propos hostiles qui accentuent la méfiance réciproque et font reculer les perspectives de reprise des pourparlers de paix. Il n'existe pas d'autre solution qu'une solution négociée. Nous tenons à dire très clairement que le Nigéria souhaite que la question israélo-palestinienne soit réglée dans le cadre de la solution des deux États, qui permettrait à Israël et à la Palestine de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité.

**M<sup>me</sup> Kavar** (Jordanie) (*parle en arabe*) : À l'heure où nous nous réunissons ici, il y a des millions de personnes déplacées et de réfugiés dans toute la région du Moyen-Orient, notamment des enfants qui ont passé ces dernières semaines dans un froid glacial, sous de fortes pluies et d'abondantes chutes de neige. La communauté internationale doit répondre à leurs appels à s'attaquer aux causes qui ont conduit à leur déplacement, que ce soit en Palestine, en Syrie ou en Iraq. Entretemps, la communauté internationale doit accroître son assistance humanitaire aux réfugiés et aider les pays d'accueil, en particulier la Jordanie, dans cette mission humanitaire que nous remplissons au nom de l'humanité et de la communauté internationale.

Je voudrais également exprimer notre reconnaissance au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour les efforts qu'ils ont déployés afin d'atténuer les effets des conditions météorologiques difficiles sur les communautés de réfugiés au Moyen-Orient. Je tiens également à remercier les Gouvernements qui ont apporté un appui nécessaire, ce dont nous nous félicitons, mais qui reste néanmoins bien inférieur à ce qui est requis.

L'année écoulée a été l'une des plus difficiles et des plus cruelles pour le peuple palestinien dans les territoires occupés. Les aspirations sincères de ce peuple à la paix ont été fauchées par la suspension des négociations de paix à la fin du mois de mars, malgré les efforts bienvenus et sans précédent du Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, John Kerry. Cette suspension des négociations a été suivie par des tensions politiques, ainsi que par un vide qui ont donné lieu à des affrontements meurtriers dans diverses parties des territoires palestiniens occupés, en particulier dans la bande de Gaza. D'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, il a été enregistré en 2014 le plus grand nombre de victimes parmi les Palestiniens depuis 1967, en grande partie à cause de l'agression israélienne injustifiable contre la bande de Gaza. Plus de 2 000 Palestiniens ont été tués, principalement des civils, et en particulier, des femmes et des enfants. Les infrastructures, telles que des installations et des services de santé et d'éducation, ont été détruites. Un demi-million de Palestiniens ont été déplacés en 2014 et 22 000 habitations palestiniennes ont été détruites ou rendues inhabitables.

L'année dernière a été l'année de l'extension des colonies et de l'exil forcé des Palestiniens. En 2014, le Gouvernement israélien a continué d'annoncer la construction de nouveaux logements, au mépris des condamnations répétées de la communauté internationale. Le nombre de colons en Cisjordanie a augmenté de 4 % par rapport à l'année précédente, selon les chiffres du Gouvernement israélien lui-même. Le nombre de Palestiniens déplacés en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, a lui aussi augmenté, de 6 % en 2014, du fait des déplacements forcés des Palestiniens et des politiques d'occupation. Même la mosquée Al-Aqsa a fait l'objet l'an dernier de deux incidents sans précédent – le premier étant sa fermeture, et le second, la profanation du site – sans parler de la série d'attaques perpétrées par des colons et extrémistes juifs sur

l'esplanade des Mosquées et des visites provocatrices menées par les membres de la droite israélienne et de la Knesset, dans le mépris total des sentiments de millions de musulmans dans le monde entier.

La Jordanie – royaume hachémite qui assure, par le biais direct de S. M. le Roi Abdullah II Ibn Al Hussein, la garde des lieux saints musulmans et chrétiens à Jérusalem-Est – s'oppose à toutes les violations et incursions israéliennes sur l'esplanade des Mosquées. Les efforts jordaniens, sous la direction de Sa Majesté le Roi, sont parvenus à améliorer un tant soit peu l'accès aux fidèles et à accroître leurs nombres par rapport aux mois précédents.

En fin d'année dernière, les parties palestinienne et israélienne ont évolué dans deux directions différentes. Israël a choisi de poursuivre ses politiques de peuplement et de promulguer des lois qui menacent la solution des deux États alors que l'Autorité palestinienne a décidé de recourir à l'ONU pour faire valoir les droits légitimes du peuple palestinien à vivre dans la liberté et la dignité, dans son propre État indépendant. Aujourd'hui, je ne préviendrai pas encore une fois des conséquences qu'aurait le maintien du statu quo cette année. Nous avons tous été témoins des épisodes de violences et de tensions auxquels j'ai déjà fait référence et qui se répéteront avec encore plus de gravité et des ramifications plus étendues si la communauté internationale ne parvient pas à instaurer une paix juste et complète au Moyen-Orient.

Ce que je veux répéter et souligner aujourd'hui, c'est qu'il est urgent d'œuvrer cette année à exhorter les deux parties à faire fond sur les efforts déployés par le Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry, et à lancer des négociations dans un cadre sérieux, dans lequel toutes les mesures unilatérales prendraient fin. Ces négociations doivent mener dans un délai raisonnable à l'instauration d'une solution à deux États et à la fin du conflit, en réglant toutes les questions essentielles – Jérusalem, les réfugiés, la sécurité, les frontières et l'eau – conformément aux paramètres internationaux et à l'Initiative de paix arabe dans tous ses aspects, d'une manière qui réponde aux intérêts vitaux de la Jordanie liés à toutes ces questions, et qui en tienne compte, sachant que la Jordanie est directement concernée par toutes ces questions. Pour que ces efforts aboutissent, il est impératif qu'Israël avance sincèrement et concrètement dans cette direction. Il est impératif qu'Israël montre qu'il est sérieusement attaché, en paroles et en actes, à la paix et à la solution des deux

États, en mettant un terme à toutes ses violations, agressions et mesures unilatérales illégales, et qu'il participe de bonne foi à des négociations sérieuses.

La situation dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient, y compris les événements meurtriers, a représenté l'an dernier 23,8% des séances et consultations du Conseil de sécurité. Malgré cela, le Conseil, en 2014, n'a adopté qu'un seul document officiel sur le conflit israélo-palestinien – la déclaration présidentielle S/PRST/2014/13, présentée par la Jordanie, qui appelait à un cessez-le-feu dans la bande de Gaza à la veille de l'Eid al-Fitr. En outre, le Conseil de sécurité n'a adopté aucune résolution sur le conflit israélo-palestinien depuis 2009, en dépit du nombre record de résolutions que le Conseil avait pu adopter au fil des décennies passées – résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et bien d'autres –, qui sont des résolutions internationales pertinentes et légitimes, considérées comme formant la base du règlement du conflit israélo-palestinien.

Ces réalités doivent nous pousser à procéder à un examen véritable du rôle que doit jouer le Conseil de sécurité cette année pour parvenir à un règlement au conflit israélo-palestinien. Elles nous poussent également à œuvrer de concert, de façon unanime et coordonnée, dans un cadre favorable aux négociations directes au sein du Conseil, afin d'élaborer un cadre de référence pour ces négociations, de mettre un terme à l'occupation et d'établir un État palestinien indépendant, pleinement souverain et viable, au sein des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, dans le cadre de la solution à deux États, et vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité, avec Israël et tous les pays et les peuples de la région.

L'un des principaux facteurs de la montée de l'extrémisme est l'incapacité à trouver une solution juste et complète de la question de la Palestine, que la Jordanie, sous l'autorité de S. M. le Roi Abdullah II, considère être au cœur du conflit dans la région. En Jordanie, nous sommes en première ligne des efforts régionaux et internationaux de lutte contre le terrorisme et les extrémistes et leurs partisans, en particulier par le biais d'initiatives visant à promouvoir le dialogue entre les différentes religions et les civilisations et à expliquer les vrais préceptes de l'islam, ainsi que son message de tolérance – initiatives telles que le Message d'Amman, « Une parole commune entre Nous et Vous » et la Semaine mondiale de l'harmonie interconfessionnelle. La Jordanie n'épargnera aucun effort pour combattre

le terrorisme, de concert avec les autres États, par tous les moyens légitimes et légaux, grâce aux mécanismes d'action internationale conjointe. Ce que nous faisons pour atteindre cet objectif reflète la nature complexe et enchevêtrée du terrorisme, qui exige que nous nous y opposions militairement et idéologiquement. Nous insistons à cet égard sur le fait que le terrorisme ne connaît ni religion ni race. Et le lien, intentionnel ou non, avec une quelconque religion, race ou région quelconque, que ce soit délibéré ou non, est la meilleure propagande des extrémistes, des terroristes et des ennemis de l'humanité, ainsi que de leur pensée perverse.

La Jordanie insiste sur la nécessité d'un règlement politique de la crise en Syrie qui mette fin au bain de sang, qui favorise une transition politique, conformément aux aspirations légitimes du peuple syrien, et qui garantisse la sécurité et la stabilité à la Syrie et à son peuple, qui recompose l'unité nationale de toutes les composantes du peuple syrien, et qui crée les conditions nécessaires au retour des réfugiés dans leurs foyers. L'absence de règlement global de la crise syrienne consacrerait le conflit sectaire dans la région. La Jordanie, en tant que pays d'accueil de plus d'1,5 million de Syriens, est épuisée. Elle a dépassé les limites de ses capacités à fournir une assistance aux réfugiés syriens, en particulier au regard de ses faibles ressources et de l'insuffisance de l'appui international fourni. Nous appelons la communauté internationale, aujourd'hui plus que jamais, à assumer ses responsabilités et à aider la Jordanie et les autres pays d'accueil pour leur permettre de continuer à s'acquitter de ce rôle humanitaire important.

Je termine en demandant que nous œuvrions ensemble pour faire en sorte que 2015 soit l'année de l'instauration de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient. Les peuples de notre région en ont grand besoin.

**M. Haniff** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Ministre des relations extérieures du Chili d'avoir convoqué et de présider le présent débat public. Je tiens également à remercier le Sous-Secrétaire général, M. Toyberg-Frandzen, de son exposé.

Nous venons de terminer l'année 2014, que l'ONU avait proclamée Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien. La communauté internationale était convaincue et espérait que 2014 serait une année critique pour la paix israélo-palestinienne et qu'elle permettrait de promouvoir encore la solidarité avec le peuple palestinien, ainsi que d'insuffler un nouveau élan



et de redynamiser l'appui international à la réalisation de ses droits inaliénables, lesquels lui sont déniés depuis trop longtemps.

La Malaisie regrette que 2014 aura été une autre année qui s'est terminée par un nouveau coup décevant et terrible pour les Palestiniens et leurs aspirations, une nouvelle occasion de répondre à leurs rêves d'autodétermination ayant été gâchée. Les pourparlers de paix menés sous l'égide des États-Unis sont au point mort, une autre guerre a éclaté à Gaza, avec des conséquences catastrophiques, et le Conseil de sécurité n'a pas pu adopter un projet de résolution (S/2014/916) dans le but de fixer une échéance pour mettre fin à l'occupation israélienne. L'année 2014 a également marqué le dixième anniversaire de l'avis consultatif sur les conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé rendu par la Cour internationale de Justice, un avis qui, ces 10 dernières années, a malheureusement été totalement ignoré et n'a toujours pas été suivi.

La Malaisie tient à réaffirmer son appui de longue date à une solution juste et durable à la question de Palestine, sur la base d'une solution des deux États et du droit légitime du peuple palestinien à l'autodétermination au sein d'un État indépendant, vivant aux côtés d'Israël dans la paix et la sécurité, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous demeurons attachés à la mise en œuvre d'initiatives reconnues à l'échelon international, telles que l'Initiative de paix arabe, les Accords d'Oslo, la Feuille de route établie par le Quatuor, le mandat de la Conférence de Madrid et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous saluons les efforts diplomatiques déployés par les États-Unis pour tenter de relancer les pourparlers de paix. Néanmoins, peu de progrès ont été faits en vue de leur reprise tandis que les conditions sur le terrain se détériorent et s'éloignent de plus en plus d'une solution des deux États, en raison, entre autres, de la multiplication des activités de peuplement israéliennes illégales et de la poursuite de la construction d'un mur de séparation sur le territoire palestinien occupé.

Nous nous trouvons face à plus de 60 ans d'incapacité de régler ce conflit, à l'impasse dans laquelle se trouvent actuellement les négociations et à la perspective de moins en moins probable d'une solution des deux États, la Malaisie ne voit plus quel intérêt il y a à souligner que des négociations bilatérales sont le seul moyen possible de régler le conflit palestino-israélien,

une position qui ne sert qu'à faire durer le statu quo. N'oublions pas que l'État d'Israël a été créé par l'ONU suite à un vote à l'Assemblée générale en 1947 (résolution 181 (II)). L'État d'Israël n'a pas été créé dans le cadre de négociations bilatérales avec les pays voisins. Pourtant, nous refusons une voie semblable à la Palestine et critiquons toute tentative de la Palestine de chercher à exercer son droit à l'autodétermination à l'ONU par une action unilatérale. Compte tenu que les efforts de règlement du conflit dans le cadre de négociations bilatérales sont depuis longtemps au point mort, le Conseil de sécurité doit intervenir et assumer ses responsabilités en vertu de la Charte des Nations Unies pour s'attaquer à cette situation, qui constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales dépassant les frontières de la région.

Comme le Conseil le sait, au début du mois, la Palestine a ratifié divers conventions et traités internationaux relatifs à des questions telles que les armes à sous-munition, le droit de la mer, la Cour pénale internationale et la criminalité transnationale organisée. De telles mesures prises par la Palestine ne doivent pas être considérées comme entravant ou mettant en péril les pourparlers de paix. La communauté internationale doit au contraire les saluer comme un pas dans la bonne direction. La Malaisie considère qu'en adhérant à de tels conventions et traités internationaux, les mesures prises par la Palestine seront limitées et mesurées à l'aune de normes et règles convenues au plan international. De telles mesures permettront également de prévenir des crimes de guerre et de mettre fin à l'impunité, pour les deux parties au conflit. Elles représentent certainement un moyen d'exercer le droit légitime à l'autodétermination, préférable au recours à la violence et à l'extrémisme, et plus légitime. Il est donc dans l'intérêt de tous d'accepter la Palestine comme un membre responsable de la communauté internationale, lié par les règles et normes du droit international.

Nous saluons l'effort fait par la France fin 2014 en tentant de combler le fossé entre les membres du Conseil concernant la question de Palestine. Les paramètres de l'accord de paix proposé par la France puis examinés par la Palestine offrent un bon point de départ pour de nouvelles négociations. Ils démontrent qu'une résolution du Conseil de sécurité sur la Palestine, malgré les réactions allergiques qu'ont certaines parties, n'est pas nécessairement incompatible avec des pourparlers de paix. Au contraire, ces paramètres et calendrier pourraient permettre d'exercer des pressions vraiment nécessaires pour que les deux parties retournent à

la table des négociations dans le but de parvenir à un règlement juste, durable, global et pacifique du conflit palestino-israélien. La Malaisie espère que des pourparlers de paix et les négociations entre la Palestine et Israël se poursuivront. Nous appelons de nouveau la communauté internationale, et le Conseil de sécurité en particulier, à assumer ses responsabilités en vertu de la Charte en vue de régler ce conflit et de jouer le rôle de médiateur honnête auprès des parties au conflit afin de garantir une paix, une sécurité et une stabilité durables dans la région. Néanmoins, les négociations ne doivent pas durer indéfiniment et doivent être menées dans des délais raisonnables.

S'agissant maintenant de la Syrie, la Malaisie appuie fermement tous les efforts visant à trouver une solution diplomatique et pacifique à la crise syrienne par le dialogue et des négociations, en particulier par l'intermédiaire de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura. Nous continuerons d'appuyer un règlement politique global de la crise syrienne fondé sur le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). Nous prenons note d'une réunion qui aura lieu très prochainement entre les parties et espérons que l'Envoyé spécial nous tiendra au courant des faits nouveaux.

La Malaisie se félicite des progrès faits par l'ONU et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en vue d'éliminer les armes chimiques en Syrie. Nous sommes toutefois extrêmement préoccupés par l'emploi de chlore à des fins hostiles en Syrie, tel que décrit dans les rapports de la mission d'établissement des faits de l'OIAC. Nous demeurons également vivement préoccupés par la situation humanitaire en Syrie, de grande ampleur et qui se détériore. Nous exhortons toutes les parties en Syrie à respecter le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, et à appliquer les différentes décisions et résolutions du Conseil relatives à l'accès humanitaire. En tant que Président du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé, la Malaisie s'inquiète de l'ampleur, de la portée et de la gravité des violations commises contre des enfants en Syrie. Nous condamnons fermement l'ampleur et la généralisation des violations graves dont sont victimes des enfants et exhortons toutes les parties à protéger et respecter les droits de tous les enfants en Syrie. Nous demandons également instamment que les auteurs de ces crimes atroces rendent compte de leurs actes.

S'agissant du Golan syrien occupé, la Malaisie appelle de nouveau Israël à se retirer complètement de cette zone, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ainsi qu'au droit international et à la Charte. Nous exhortons également Israël à cesser ses violations de la souveraineté du Liban et à retirer ses contingents des territoires libanais occupés, conformément à la résolution 1701 (2006).

Le Moyen-Orient connaît une forte montée, extrêmement inquiétante, de l'extrémisme et du terrorisme, notamment en Syrie, au Yémen, au Liban et en Iraq. Ce n'est pas un hasard si l'extrémisme et le terrorisme gagnent du terrain dans un contexte de conflit politique prolongé et de situations socioéconomiques très instables dans ces pays. La Malaisie condamne dans les termes les plus énergiques les terribles atrocités commises par des groupes terroristes, tel Daech, qui ne représentent en rien la religion pacifique qu'est l'Islam. Nous ne devons pas laisser l'extrémisme et le terrorisme l'emporter dans la région.

Depuis plusieurs années, la Malaisie réclame une tribune internationale pour la majorité silencieuse – c'est-à-dire les voix de la modération – afin de lui permettre de se rassembler pour lutter contre la montée des sentiments extrémistes sous toutes leurs formes. Cette position s'appuie sur la conviction que la véritable fracture dans le monde aujourd'hui n'existe pas entre l'Orient et l'Occident, les pays développés et les pays en développement ou les musulmans et les non-musulmans. La faille se trouve plutôt entre les modérés et les extrémistes de toutes les religions et croyances, et dans tous les domaines et de tous les côtés. Les faits inquiétants qui ont lieu dans le monde aujourd'hui, en particulier au Moyen-Orient, montrent qu'il est nécessaire d'adopter d'urgence une approche globale pour lutter contre l'extrémisme et le terrorisme, y compris en s'attaquant aux facteurs sous-jacents y contribuant, et non pas d'avoir seulement recours à la force. Les voix de la modération doivent l'emporter sur celles de ceux qui embrassent la haine, l'ignorance, la violence et l'extrémisme. Nous devons mobiliser la volonté politique nécessaire pour surmonter les différences et rétablir la stabilité dans la vie de toutes les populations du Moyen-Orient, sans distinction fondée sur la religion, l'appartenance ethnique ou la nationalité.

Enfin, la Malaisie espère sincèrement être en mesure de jouer un rôle constructif au Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité

internationales, en particulier au Moyen-Orient. Nous espérons pouvoir contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales et faire respecter la Charte des Nations Unies, notamment compte tenu de la valeur que nous attachons de longue date à la modération en tant qu'instrument utile pour lutter contre l'extrémisme, concilier les divergences et régler les différends.

À l'heure où la Malaisie entame son mandat au Conseil de sécurité, je tiens à réaffirmer la volonté de ma délégation de coopérer et de dialoguer de manière constructive avec tous les partenaires et acteurs intéressés sur toutes les questions dont est saisi le Conseil, y compris le conflit israélo-palestinien.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : D'emblée, je vous souhaite la bienvenue, Monsieur le Président, alors que vous présidez aujourd'hui le Conseil de sécurité en votre qualité de Ministre des relations extérieures du Chili. Puisque c'est la première fois cette année que je prends la parole au Conseil, je voudrais également souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux membres non permanents du Conseil et espère qu'une coopération étroite et constructive pourra s'établir avec eux dans les temps qui viennent.

Le volet palestinien du conflit au Moyen-Orient compte parmi les principaux points litigieux de l'ordre du jour international. Cela fait déjà presque un an que les Palestiniens et les Israéliens ont rompu les négociations, et leurs divergences ne font que croître.

Dans ce contexte, la situation sur le terrain continue de se détériorer. La situation en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, reste tendue, menaçant souvent de dégénérer en un affrontement armé ouvert. Les activités de colonies de peuplement qui sont menées actuellement par Israël dans les territoires occupés y sont véritablement pour quelque chose. Il reste également des problèmes à régler pour garantir un retour à la normale autour de la bande de Gaza à la suite du conflit sanglant qui a éclaté au cours de l'été 2014.

Dans ces conditions, il convient de saisir toutes les occasions possibles pour raviver le processus de paix. C'est dans cette logique que la Russie a appuyé le projet de résolution (S/2014/916) proposé par la Jordanie en décembre qui, malheureusement, n'a pas été adopté, même s'il ne contredisait nullement le consensus international existant sur le règlement israélo-palestinien. Bien au contraire, il faisait référence aux principes fondamentaux du processus de paix,

notamment en confirmant les résolutions pertinentes du Conseil.

Selon nous, la tournure que prend le volet palestinien est en train de se transformer sous nos yeux en une dangereuse réaction en chaîne, sachant que toute mesure prise par l'une des parties déclenche automatiquement des contre-mesures dans l'autre camp. La spirale qui en résulte exacerbe le contexte délétère des relations entre Palestiniens et Israéliens.

Dans ce genre de climat, la tâche consistant à remédier à la situation dans laquelle se trouve le processus de paix semble être d'une grande complexité. Mais il s'agit d'un de ces défis où, si nous ne parvenons pas à répondre de manière rapide et appropriée, nous risquons d'aggraver la question palestinienne et la situation au Moyen-Orient en général.

Compte tenu de la complexité de la tâche consistant à reprendre les négociations israélo-palestiniennes, la communauté internationale doit intensifier ses efforts visant à relancer les pourparlers. Nous sommes d'avis que le meilleur mécanisme demeure le Quatuor de médiateurs internationaux pour le Moyen-Orient, dont il conviendrait de relancer rapidement les travaux, surtout au niveau ministériel. Une participation étroite du Conseil de sécurité au processus de paix au Moyen-Orient doit constituer un élément important de l'appui international en faveur des contacts israélo-palestiniens. Les débats seuls, même mensuels, ne suffisent évidemment pas.

Le conflit syrien, qui n'a que trop duré, a une incidence extrêmement négative sur la situation au Moyen-Orient. Il apparaît clairement que le recours à l'option militaire pour renverser le régime n'est pas justifié. Ceux qui adopteraient une telle démarche ne feraient qu'empirer la situation du peuple syrien. Nous tenons à souligner une fois encore que la seule façon de mettre fin au conflit passe par le dialogue. Pour lancer un véritable processus de réconciliation nationale, il faut envisager toutes les possibilités.

Des consultations entre Syriens sont prévues du 26 au 29 janvier à Moscou. Il s'agit là d'une contribution concrète de la Russie aux efforts internationaux afin d'aider à faire progresser le processus de paix en Syrie. Le but de ces réunions est de jeter les bases du lancement, sans conditions préalables, d'un dialogue ouvert à tous les Syriens sur la base du Communiqué de Genève du 30 juin 2012.

Cette rencontre à Moscou ne doit pas être considérée comme un événement ponctuel. Elle doit conduire à des résultats spécifiques concrets. Nous sommes conscients que la crise syrienne revêt également des dimensions internationales et régionales, ce qui signifie qu'il est crucial de parvenir à un règlement global de la situation à l'intérieur et autour du pays. Nous espérons que notre démarche suscitera la compréhension et le soutien de tous les acteurs externes qui ont de l'influence sur les divers segments de l'opposition syrienne. Ceux qui décident de ne pas participer à cet événement perdront leur place au sein du processus de négociation dans son ensemble.

Le rassemblement de Moscou est une occasion unique d'entamer des pourparlers directs sur un pied d'égalité entre les représentants du Gouvernement syrien et l'opposition. Laisser échapper cette occasion serait une erreur impardonnable, car elle permettra de mettre rapidement fin au conflit fratricide en Syrie et de consolider les forces positives de la société syrienne pour contrer le terrorisme international et l'extrémisme violent. Nous espérons que notre appel sera entendu par les parties syriennes, par les forces extérieures influentes, ainsi que par les acteurs régionaux.

**M. Suárez Moreno** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Je tiens à vous féliciter de présider, Monsieur le Président, cet important débat sur le Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, sujet auquel la République bolivarienne du Venezuela accorde une importance particulière. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à M. Jens Anders Toyberg-Frandzen, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques par intérim.

Notre pays appuie la déclaration qui sera prononcée par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais néanmoins exprimer notre position nationale sur la question dont nous sommes saisis.

L'aggravation de conflits armés et le maintien de situations coloniales et d'occupation étrangère dans certaines régions du monde nuisent à la paix et à la sécurité internationales. Nous ne pouvons rester indifférents à ces situations et à leur gravité, d'autant plus si l'on se souvient que la Charte des Nations Unies appelle les États Membres à s'engager à préserver les générations futures du fléau de la guerre.

La délégation vénézuélienne réaffirme son plein appui au droit à l'autodétermination, qui autorise

les ressortissants de l'État de la Palestine à vivre à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. À cet égard, nous réaffirmons notre rejet des politiques illégales mises en place par la puissance occupante, Israël, qui cherchent à priver le peuple palestinien de ses droits, aux fins du démantèlement politique et territorial de l'État de Palestine.

Notre pays appelle à la cessation immédiate de la construction des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés de l'État souverain et indépendant de Palestine. Ces pratiques israéliennes violent de manière flagrante le droit international. En outre, nous condamnons la retenue des recettes fiscales de l'État de Palestine par la puissance occupante israélienne, en violation des accords signés entre les deux parties concernant le transfert des ressources.

Israël tente d'étouffer l'État de Palestine en le privant de moyens de subsistance, comme les recettes économiques, les vivres, les médicaments et autres biens essentiels à la vie de ses habitants et au fonctionnement de ses institutions politiques, notamment le paiement de traitements aux fonctionnaires du secteur public. Israël doit s'abstenir de mettre en œuvre des sanctions collectives contre les Palestiniens qui ne font qu'aggraver leur épouvantable situation humanitaire, et ce en violation flagrante de la Quatrième Convention de Genève. Dans le même temps, nous déplorons que se poursuive la situation de blocus imposée par la puissance occupante à la population palestinienne de Gaza depuis 2007, qui en affecte les droits de l'homme et exacerbe les conditions de vie déjà précaires des habitants de cette zone. Nous exigeons d'Israël qu'il lève immédiatement et définitivement ce blocus cruel.

L'occupation militaire israélienne étant la principale cause des violations manifestes des droits fondamentaux de la population palestinienne et du droit international humanitaire, le Venezuela préconise de fixer une échéance pour mettre fin à cette occupation illégale et intenable des territoires appartenant à l'État de Palestine, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Dans le droit fil de la Charte des Nations Unies, notre pays encourage les deux parties à poursuivre les négociations afin de parvenir à une paix ferme et durable, qui permettrait aux deux États de coexister en toute sécurité comme des pays souverains et indépendants, à



l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Une solution politique négociée à ce problème est déterminante pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient.

Par ailleurs, nous accueillons favorablement la décision de l'État de Palestine d'adhérer à divers instruments internationaux, réaffirmant par là-même son attachement inébranlable à la paix et à la sécurité internationales, aux droits de l'homme, à la coopération et au développement.

Enfin, nous renouvelons notre appui sans réserve à la demande de l'État de Palestine d'être admis en tant que Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons que le Conseil de sécurité s'acquittera pleinement de la responsabilité que lui a confiée la Charte, afin que l'Assemblée générale, s'appuyant sur la recommandation de cet organe principal, puisse adopter le plus rapidement possible une décision à ce sujet.

**M. Cherif** (Tchad) : Je remercie la présidence chilienne d'avoir convoqué ce débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je remercie également M. Jens Toyberg-Frandzen, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques par intérim, de son exposé.

Je vais aborder successivement la question palestinienne, la situation en Syrie et enfin celle du Liban.

Dans un contexte régional profondément bouleversé et déstabilisé par plusieurs conflits et foyers de tensions, la question palestinienne se pose avec plus d'acuité, d'autant que le processus de paix est actuellement dans l'impasse. Faut-il continuer à persister dans la logique des négociations interminables sans résultat ou faut-il explorer d'autres voies en vue de trouver une solution idoine à la crise? Le statu quo devient de plus en plus intenable, aussi bien pour les Palestiniens que pour une grande partie de la communauté internationale. La communauté internationale dans son ensemble, et en particulier le Conseil de sécurité, doit assumer ses responsabilités, conformément à la Charte des Nations Unies, et proposer une perspective de paix viable mettant un terme au conflit et permettant aux Palestiniens d'avoir un État indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est comme capitale, ainsi qu'un règlement juste et convenu de la question des réfugiés sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1948.

En réalité l'absence endémique d'une solution au conflit israélo-palestinien entamera la crédibilité du

système international et posera des menaces de plus en plus graves à la paix et à la sécurité internationales. Le rejet par le Conseil de sécurité du projet de résolution (S/2014/916), à notre avis raisonnable, présenté au vote le 30 décembre dernier par la Jordanie, au nom du Groupe des États arabes, préconisant une date butoir pour la fin de l'occupation israélienne des territoires palestiniens, ne doit pas enterrer l'initiative qui le soutient. Cette initiative soutenue par une forte frange de la communauté internationale demeure une alternative à l'impasse actuelle. Il est dès lors crucial que le Conseil s'implique davantage aux côtés d'autres partenaires internationaux dans l'exploration des pistes de solution qui puissent rompre avec les cycles de négociation qui ne font que pérenniser l'occupation et empirer davantage la situation.

Le Conseil doit s'impliquer davantage pour sauver la solution de deux États vivant côte à côte, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, des principes de Madrid, notamment l'échange de territoires contre la paix, de la Feuille de route, des accords précédemment conclus par les parties et de l'Initiative de paix arabe. La solution de deux États ne devrait pas être remise en cause, sous aucun prétexte, car elle répond parfaitement aux aspirations légitimes du peuple palestinien et prend en compte les préoccupations d'Israël en matière de sécurité.

S'agissant de la Syrie, nous sommes profondément préoccupés par la tournure de plus en plus violente que prend le conflit et la souffrance persistante de la population syrienne à l'intérieur et à l'extérieur du pays, notamment en cette période où une sévère vague de froid et de neige s'abat sur la région, faisant plusieurs morts parmi lesquels des femmes et des enfants. Nous appelons la communauté internationale à intensifier ses efforts pour apporter une aide conséquente aux organismes humanitaires des Nations Unies, leur permettant de soulager les souffrances des populations syriennes en proie à la fois aux affres de la guerre et aux aléas climatiques.

Cependant nous pensons qu'il est temps d'agir pour trouver une issue à la crise syrienne en privilégiant la solution politique. À cet égard, nous soutenons les propositions faites par l'Envoyé spécial des Nations Unies, M. Staffan de Mistura, visant à geler les hostilités à Alep afin de faciliter les secours humanitaires et d'ouvrir une petite brèche permettant de créer les conditions nécessaires à un dialogue politique entre les belligérants. Nous l'encourageons à poursuivre

ses concertations avec les parties prenantes et les pays de la région afin de dégager un consensus autour de sa stratégie de sortie de crise.

Le Liban est toujours face à une multitude de défis et subit de plein fouet les répercussions sécuritaires et humanitaires de la crise syrienne. Avec l'afflux de plus d'un million de réfugiés, le Liban a dépassé largement ses capacités d'accueil et fait preuve d'une générosité exemplaire. Nous appelons la communauté internationale à aider le Liban à supporter cet énorme fardeau et à faire face aux effets collatéraux de la crise syrienne.

Nous exhortons les dirigeants libanais à dialoguer et à faire les compromis nécessaires pour que l'élection du Président de la République puisse avoir lieu sans plus tarder. Les acteurs libanais doivent faire face à la conjoncture actuelle et surmonter leurs difficultés afin d'éviter le vide constitutionnel qui affaiblira davantage le pays et aggravera sa situation en matière de sécurité.

Enfin, nous condamnons énergiquement l'attaque perpétrée par le Front el-Nosra au nord de Tripoli, le 10 janvier, ayant fait plusieurs morts et blessés et exprimons notre solidarité avec le Liban dans sa lutte contre les mouvements terroristes.

**M. Delattre** (France) : Ce débat public étant la première réunion de cette nature du Conseil de sécurité depuis les attaques terroristes perpétrées en France la semaine dernière, je voudrais dire quelques mots à ce sujet.

Au nom de la France, je veux dire combien nous avons été bouleversés et fortifiés par le soutien massif qui nous a été apporté de l'ensemble des parties du monde. Au nom de la France, je veux remercier les Nations Unies pour leur soutien exemplaire, à travers la déclaration du Conseil de sécurité qui a été publiée dès le 7 janvier (SC/11727), à travers la minute de silence observée par le Conseil, à travers l'engagement du Secrétaire général qui est venu nous apporter son soutien à la Mission française, ici à New York, tout comme les représentants de tant de pays. Ce sont là autant de marques de solidarité exceptionnelles.

Au nom de la France, je veux souligner la dimension historique de la marche qui a eu lieu dans mon pays le 11 janvier. Quatre millions de citoyens de toutes origines qui s'engagent dans les rues de mon pays pour combattre le terrorisme et défendre les valeurs qui sont au cœur de ce que nous sommes, marquant le plus large rassemblement depuis la libération de la France

en 1944. Quatre millions de personnes qui marchent côte à côte, avec un nombre de leaders mondiaux sans précédent pour une telle marche publique depuis les funérailles du Président Kennedy à Washington il y a un demi-siècle.

Mesdames Messieurs, quel extraordinaire message d'unité. C'est donc une France debout, mobilisée, plus déterminée que jamais qui vous parle aujourd'hui.

Oui, la marche de Paris et de toute la France fut la meilleure des réponses au terrorisme. Oui, la France, que l'on voulait mettre à terre, se tient debout, avec ses amis et alliés et autour de trois principes : d'abord, la protection et la défense de la liberté d'expression, et de son corollaire, la liberté de la presse, dès lors qu'elle ne fait l'apologie ni de la haine ni du terrorisme; ensuite, l'affirmation d'une réponse au terrorisme qui allie la plus grande fermeté à l'extérieur comme à l'intérieur de nos frontières avec le strict respect des droits fondamentaux sans lequel une démocratie se renie. Cette réponse ne vise bien sûr aucune communauté religieuse, elle cible les individus qui pratiquent la violence ou en font l'apologie; nous sommes bien sûr solidaires de tous les pays frappés par le terrorisme, comme très récemment encore, le Nigéria; la tolérance enfin qui passe par une lutte implacable contre toutes les formes d'antisémitisme, d'islamophobie, de racisme, contre toutes les discriminations envers les personnes. Nous n'accepterons pas que des hommes, des femmes ou des enfants puissent en France être attaqués ou tués parce qu'ils sont juifs, comme vendredi dernier à l'Hyper Cacher, parce qu'ils sont musulmans ou parce qu'ils sont d'autres religions ou athées. La France protège tous ses citoyens, quelle que soit leur croyance ou leur absence de croyance.

Ces attaques soulignent combien, dans un monde interdépendant, notre sécurité à tous est un bien commun. Plus que jamais, la paix et la stabilité du Moyen-Orient sont indissociables de celle de l'Europe. Plus que jamais, la France est engagée pour l'avenir du Moyen-Orient.

Le Moyen-Orient est aujourd'hui une zone d'instabilité majeure marquée par les rivalités régionales et le fléau du terrorisme. Avec un coût humain immense que ne reflète que partiellement le nombre de morts, de réfugiés ou de déplacés. Pour y rétablir durablement la paix et la stabilité, nous devons avoir un cap unique : celui d'apporter une réponse juste aux aspirations légitimes des peuples; celui de préserver la coexistence

pacifique des populations dans une zone qui a vu le sectarisme gagner du terrain. C'est le sens de la politique que la France cherche à conduire et qu'elle décline sur l'ensemble des crises du moment. Nous garderons ce cap avec une détermination renforcée qu'il s'agisse du conflit israélo-palestinien, de l'Iraq, de la Syrie ou encore du Liban.

Le 30 décembre dernier, le Conseil a connu un nouvel échec pour relancer les négociations de paix entre Israël et la Palestine (voir S/PV.7354). Une nouvelle fois, le Conseil a été dans l'incapacité de s'unir, de trouver un consensus pour avancer dans le sens d'une solution à deux États, la seule en mesure d'apporter une réponse juste aux aspirations des deux peuples. Pour les Palestiniens, l'aspiration à un État souverain et indépendant; pour les Israéliens, la garantie d'une sécurité durable. Ces deux revendications légitimes ne pourront être satisfaites qu'en avançant vers la solution connue de tous sur la base de paramètres internationalement reconnus. La situation actuelle, il faut le rappeler, reste dangereuse, le processus est dans l'impasse, Gaza s'enfoncé dans la misère, le blocage par Israël des droits et taxes qui reviennent de droit à l'autorité palestinienne menace la stabilité de la zone, nous appelons en priorité à tout faire pour éviter l'escalade, elle n'est dans l'intérêt de personne.

Dans ce contexte la France reste déterminée à œuvrer en faveur d'un changement de méthode dans le processus de paix, sans lequel, nous en sommes convaincus, la solution des deux États restera un vœu pieu. Cet effort collectif devra s'appuyer sur un fondement incontestable que le Conseil de sécurité peut et doit offrir par l'adoption d'une résolution sur les paramètres du statut final. La France continuera ses efforts en vue d'une résolution constructive, raisonnable et consensuelle, permettant à ce Conseil de devenir un acteur pleinement engagé pour la paix. Au-delà, nous continuons de penser qu'un mécanisme international où les pays de la région ont un rôle à jouer, devrait aider les parties à sortir d'une impasse qui a trop duré.

En Iraq comme en Syrie, Daech a prospéré sur le fondement de déficiences de gouvernance, de la répression et de la marginalisation des populations sunnites. Notre lutte contre Daech doit porter sur tous les fronts - politique, militaire, combattants terroristes étrangers, financements - , sans jamais perdre de vue qu'en Iraq et en Syrie, toute solution durable ne pourra être que politique.

En Iraq, l'intervention militaire de la Coalition internationale vise à dégrader les capacités offensives de Daech et à soutenir les forces iraqiennes au sol. La communauté internationale doit continuer d'apporter son plein soutien au Premier Ministre Haider Al-Abadi qui s'est engagé avec courage sur la voie de la réconciliation et du rassemblement. Nous devons l'encourager à poursuivre ses efforts en matière de redressement et de bonne gouvernance.

En Syrie, nous faisons face à une situation diamétralement opposée. C'est le régime de Bachar Al-Assad, par sa brutalité et sa réponse répressive, qui a favorisé le développement de Daech. La lutte contre le terrorisme en Syrie ne passera jamais par une compromission avec un régime responsable de 200 000 morts. La Syrie, dont la moitié de la population a été contrainte de fuir son foyer, n'a pas à choisir entre les fléaux du terrorisme et de la dictature. La lutte contre Daech est indissociable d'une transition politique répondant aux aspirations légitimes du peuple syrien, sur la base du Communiqué de Genève (résolution 2118 (2013), annexe II). Le Conseil de sécurité devra par ailleurs demeurer pleinement mobilisé en faveur du démantèlement complet et définitif de l'arsenal chimique syrien. La poursuite avérée des usages de gaz de chlore par le régime montre que la communauté internationale ne peut avoir foi dans la sincérité de l'engagement syrien envers la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. Enfin, face à l'ampleur des violations, il ne faut pas négliger l'impératif de lutte contre l'impunité.

Enfin, la situation au Liban reste extrêmement précaire, comme nous avons pu une nouvelle fois le constater avec l'attaque terroriste de Tripoli le 10 janvier, que ce Conseil a condamnée. Ces événements démontrent combien le Liban subit les contrecoups directs de la crise en Syrie. Nous devons tout mettre en œuvre pour que la politique de dissociation et les principes de la Déclaration de Baabda de 2012 (S/2012/477, annexe) soient respectés. Parallèlement, nous devons encourager les Libanais à élire, de manière urgente, leur Président. La poursuite de la vacance à la tête de l'État prive en effet le Liban, qui fait face à l'afflux de plus de 1,2 million de réfugiés syriens sur son territoire, de sa capacité à répondre efficacement aux défis humanitaires, politiques, sécuritaires et économiques auxquels il est confronté.

*M. Barros Melet assume la présidence.*

La France est consciente de la gravité de la situation au Proche-Orient. Elle est plus que jamais déterminée à s'impliquer autant que nécessaire pour œuvrer à un règlement des conflits qui minent la région. Face au chantage terroriste, la France réaffirme qu'elle garde un cap clair et assumera pleinement ses responsabilités internationales.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je rappelle à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leur intervention à quatre minutes au maximum pour permettre au Conseil de mener à bien ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont invitées à en distribuer le texte et à en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prennent la parole dans la salle. Je prie également les orateurs de prononcer leur déclaration à un rythme normal afin que l'interprétation puisse être convenablement assurée.

J'informe toutes les personnes ici présentes que nous poursuivrons le débat sans interruption, car il reste un nombre considérable d'orateurs inscrits sur la liste.

Je donne la parole au représentant du Liban.

**M. Salam** (Liban) (*parle en arabe*) : Je souhaite la bienvenue au Conseil à l'Angola, à la Malaisie, à l'Espagne et au Venezuela.

Je voudrais axer mon propos sur les attaques odieuses commises à Paris la semaine dernière. Je tiens à rendre un triple hommage – libanais, arabe et musulman – à cette ville extraordinaire, qui a montré à quel point elle mérite le titre de capitale de la liberté et de ville-lumière. Les musulmans se rappelleront que c'est Paris qui a accueilli dans son sein les deux pionniers de la réforme islamique, les deux grands cheiks Jamal al-Din al-Afghani et Mohamed Abduh, dans l'une des phases de leur lutte contre l'oppression et le colonialisme et que c'est de Paris qu'ils ont fait paraître en 1884 leur célèbre revue *Al 'Urwa al-Wuthqa* (Le lien étroit). Les Arabes se rappelleront également que c'est à Paris que s'est tenue ce qu'il est convenu d'appeler la première conférence arabe, en 1913, en raison du climat de liberté et de sécurité qu'assurait aux participants de cette conférence cette ville unique. Les Libanais se souviendront de même que le premier journal arabe, *Birgys-Barys* (*L'Aigle de Paris*), a été publié depuis Paris en 1859 par un fils du Mont-Liban, Rochaid Dahdah. Et comment oublier que Paris est redevenue, pendant les dernières décennies, un havre de paix pour les centaines d'hommes politiques, d'écrivains, de journalistes arabes, dont des Libanais,

qui s'y sont rendus à la recherche de la liberté et de la sécurité introuvables dans leur pays? À Paris, ville des lumières, à Paris, ville des libertés, nous renouvelons notre hommage.

Il ne fait aucun doute que pour remporter la lutte contre les actes de terrorisme, dont les derniers en date ont été perpétrés à Paris, il faut en traiter efficacement les causes, car les mesures sécuritaires ou militaires, quoique nécessaires, et même indispensables, pour en limiter la multiplication, ne sauraient suffire à elles seules pour y mettre un terme définitif. Contrairement à ce que l'on croit souvent, cet argument n'équivaut en rien à une justification du terrorisme, bien au contraire : c'est le moyen le plus efficace, sinon l'unique moyen, d'extirper le terrorisme à la racine.

Les causes du terrorisme sont nombreuses et variées, et souvent mêlées. On y retrouve des sentiments de frustration, d'aliénation, d'humiliation et de désespoir résultant de situations d'oppression et de marginalisation, de pauvreté et de persécution. Ce sont les mêmes sentiments qu'a engendrés dans notre région du monde, directement ou indirectement, l'occupation israélienne persistante des territoires palestiniens, avec tout ce que cela implique – climat d'injustice prolongé et horizons bloqués en raison de l'effondrement de toutes les tentatives de règlement successives qui, l'une après l'autre, jusqu'aux derniers efforts des États-Unis, se sont heurtées à l'intransigeance politique des autorités israéliennes, lesquelles continuent de construire des colonies au mépris des résolutions des différents organes de l'Organisation et des buts et principes de sa Charte. Tout cela devrait suffire à pousser le Conseil à sortir de sa léthargie et à se décider enfin à asseoir clairement les fondements du processus de paix et à établir dans des délais précis de nouveaux mécanismes complets devant permettre d'atteindre les objectifs fixés, et notamment de mettre un terme à l'occupation.

J'aimerais informer le Conseil en ce qui nous concerne, en tant que partie arabe, que la réunion du Conseil des ministres arabes des affaires étrangères, qui s'est tenue aujourd'hui au Caire, a réaffirmé son attachement à l'Initiative de paix arabe proposée par le Prince héritier du Royaume d'Arabie saoudite de l'époque, l'Émir Abdullah bin Abdulaziz, et approuvée par le sommet arabe de Beyrouth en 2002. À titre de rappel, il était proposé à Israël, dans le cadre de cette initiative : de se retirer de l'ensemble des territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien, jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, ainsi que des territoires qui sont toujours occupés dans



le sud du Liban; deuxièmement, de trouver une solution juste au problème des réfugiés palestiniens, à convenir conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale; troisièmement, d'accepter la création d'un État palestinien indépendant et souverain sur les territoires palestiniens occupés depuis le 4 juin 1967 en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, avec pour capitale Jérusalem-Est.

En contrepartie, il était convenu que les États arabes considèrent le conflit israélo-arabe comme terminé, et concluent un accord de paix avec Israël, offrant une solution de paix à tous les pays de la région; et qu'ils établissent, de plus, des relations normales avec Israël dans le cadre de cette paix globale. L'Initiative prévoyait également, s'agissant des réfugiés, une garantie concernant le refus de toute forme d'implantation des Palestiniens qui serait contraire au statut spécial dans les pays arabes hôtes. De surcroît, le Président du Comité ministériel arabe pour l'Initiative de paix arabe, qui s'est rendu à Washington en avril 2013, a expliqué après sa rencontre avec les responsables américains que l'adoption des frontières de 1967 comme fondement à la solution à deux États pourrait s'assortir de certains échanges mutuellement consentis de territoires similaires.

Il convient de souligner que les États arabes ont réaffirmé leur attachement à l'Initiative de paix arabe dans tous les sommets consécutifs qui se sont tenus après le sommet de Beyrouth, et notamment à Charm el-Cheikh en 2003, à Tunis en 2004, à Alger en 2005, à Khartoum en 2006, à Riyad en 2007, à Damas en 2008, à Doha en 2009, à Syrte en 2010, à Bagdad en 2012, de nouveau à Doha en 2013, et à Koweït en 2014.

En outre, les ministres arabes des affaires étrangères ont réaffirmé leur attachement à cette initiative dans toutes leurs réunions périodiques tenues au Caire ou à New York, ou dans leurs réunions extraordinaires depuis 2002. Deux Ministres arabes des affaires étrangères, à savoir les Ministres égyptien et jordanien, ont, suite au sommet de Riyad de 2007, fait le voyage en Israël afin d'y rencontrer des responsables en vue de relancer l'Initiative de paix arabe et de faciliter le démarrage des négociations directes. Après l'adoption de l'Initiative de paix arabe au sommet arabe de Beyrouth de 2002, les États de l'Organisation de la conférence islamique ont tenu cinq sommets ordinaires et extraordinaires, à Putrajaya, en Malaisie, en 2003, à La Mecque, en Arabie saoudite, en 2005, à Dakar en 2008, de nouveau à La Mecque en 2012, et au Caire

en 2013, qui tous ont souligné l'importance de l'Initiative de paix arabe comme l'une des bases fondamentales sur lesquelles devait reposer le processus de paix.

Tous ces faits ne peuvent laisser subsister aucun doute quant au fait que les pays arabes, depuis le sommet de Beyrouth de 2002, ont opté pour la paix. Il s'agit d'une option stratégique unanime et constante, de l'option retenue par 57 États islamiques. Or cette option, fondée sur la formule de l'échange de terres contre la paix, n'a point trouvé de partenaires israéliens ayant opté véritablement pour la paix, sans que ce terme ne soit autre qu'un brillant slogan utilisé par Israël comme manœuvre dilatoire et pour imposer une nouvelle réalité sur le terrain, qui est, de fait, le contraire de la paix. C'est peut-être ce qui explique, d'ailleurs, l'échec de toutes les négociations de paix au cours des dernières années. La question se pose alors de savoir quand les Israéliens prendront conscience que l'occupation et la paix sont aux antipodes l'une de l'autre.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

**M. Al-Mouallimi** (Arabie saoudite) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

Tout d'abord, Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir convoqué la présente séance et de la présider en personne. Je voudrais aussi exprimer mes condoléances et ma sympathie aux familles des victimes des actes terroristes qui ont eu lieu dernièrement au Pakistan, au Liban, au Nigéria et en France.

En outre, je voudrais féliciter les membres du Conseil de sécurité nouvellement élus - l'Angola, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, l'Espagne et la République bolivarienne du Venezuela - et leur souhaiter plein succès dans l'important rôle qu'il est attendu d'eux qu'ils jouent dans cette période cruciale des travaux du Conseil, en particulier en relation avec la question à l'examen aujourd'hui. Je voudrais aussi remercier l'Argentine, l'Australie, la République de Corée, le Luxembourg et le Rwanda, de leur dur travail et de leur dévouement au Conseil au cours de leur mandat.

Je tiens à vous exprimer, Monsieur le Président, notre gratitude pour avoir convoqué le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris

la question palestinienne, ainsi que pour la louable position de votre pays appuyant la juste cause du peuple palestinien. Je remercie aussi le Sous-Secrétaire général de son exposé aujourd'hui.

L'OCI réaffirme son attachement et son appui inébranlable à la lutte que mène le peuple palestinien pour l'exercice de son droit légitime et inaliénable à l'autodétermination, pour la fin de l'occupation, la reconnaissance de son État indépendant de Palestine avec Al Qods Al Charif pour capitale et la cessation de l'occupation israélienne des territoires arabes, y compris le territoire syrien occupé des hauteurs du Golan et les territoires libanais. La communauté internationale appuie massivement la fin des graves injustices faites au peuple palestinien, y compris à l'Assemblée générale, au Conseil des droits de l'homme et à la récente Conférence des Hautes Parties contractantes à la Quatrième Convention de Genève convoquée par le dépositaire en Suisse.

La proclamation par l'Organisation des Nations Unies de 2014 Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien est un important exemple de tels efforts. Toutefois, paradoxalement et de façon on ne peut plus décevante, 2014, Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien, s'est terminée par un échec du Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités s'agissant de parvenir à un règlement pacifique de ce conflit et à fixer une date butoir pour la fin de l'occupation israélienne des territoires palestiniens et arabes. L'OCI regrette que le Conseil ait raté une occasion vitale d'adopter une résolution juste qui atténuerait les souffrances du peuple palestinien, et qu'il ait échoué à mettre en œuvre ses propres résolutions antérieures.

Qui plus est, Israël, Puissance occupante, a continué de saboter tous les efforts de négociations, plongeant le processus de paix dans une impasse totale. Bien que la communauté internationale se soit ralliée derrière le processus de paix afin de mettre fin à l'occupation israélienne et de parvenir à une paix durable sur la base de la solution des deux États, Israël a persisté dans ses politiques coloniales oppressives et d'apartheid envers le peuple palestinien. Israël, Puissance occupante, a continué de violer le droit international, notamment en poursuivant la construction du mur d'apartheid, l'extension des colonies de peuplement et l'implantation illégale de colons, dont le nombre a doublé, passant de 250 000 à 500 000. L'utilisation excessive et meurtrière de la force contre une population civile non

armée, les expulsions forcées, le transfert forcé de civils, la démolition des maisons, la confiscation des biens, la détention coercitive de plus de 6000 Palestiniens et le refus de juger les colons israéliens terroristes, sont autant d'exemples de la brutalité israélienne. À cela vient s'ajouter l'agression israélienne lancée contre la bande de Gaza, lors de laquelle plus de 2200 Palestiniens ont été tués et plus de 11000 autres ont été blessés ou mutilés et de nombreuses maisons démolies. Israël, Puissance occupante, qui doit répondre de ses crimes et de ces pratiques illégales, continue plutôt de jouir de l'impunité et de l'absence de responsabilité.

L'OCI fait porter à Israël la responsabilité de toutes ses violations du droit international, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et continuera de demander à la communauté internationale et au Conseil de sécurité d'amener Israël à répondre de ses actes et de le contraindre à cesser ses politiques et ses actes illégaux. Nous imputons aussi à Israël la responsabilité de l'escalade à Al Qods Al Charif, et nous mettons en garde contre toute tentative de modifier la réalité démographique et l'identité de la ville.

Aujourd'hui, nous sommes contraints de demander au Conseil : quelle voie est laissée aux Palestiniens en termes de paix et de justice face aux pratiques israéliennes qui sapent toutes les perspectives et la viabilité de la solution des deux États. Il ne s'agit pas d'une question de rhétorique mais d'une question aux implications graves, non seulement pour les vies des Palestiniens vivant sous une brutale occupation, mais aussi pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

Malgré les derniers échecs, le moment est venu pour le Conseil de ne pas entraver, mais de servir plutôt de plateforme pour mettre fin à l'occupation israélienne des territoires arabes et réaliser un État palestinien avec Al Qods Al Charif pour capitale. Ce n'est qu'en faisant preuve de courage, de leadership et de sens de la responsabilité morale qu'un règlement juste et pacifique du conflit sera possible. Le moment est venu pour le Conseil de faire montre de ces qualités à cet égard.

L'OCI exprime sa profonde préoccupation au sujet de la poursuite de l'escalade de la violence, des destructions, des massacres et des crimes haineux commis contre le peuple syrien, entraînant une rapide détérioration de la situation humanitaire. Selon l'Organisation des Nations Unies, la Syrie est maintenant la pire situation humanitaire au monde. Nous demandons

à tous les États Membres d'honorer les engagements pris et de répondre aux appels de fonds lancés par les organismes des Nations Unies. Quand des enfants syriens meurent en raison de conditions climatiques extrêmes ou qu'ils sont brutalement assassinés au vu et au su du monde, il ne s'agit pas uniquement d'une tragédie humaine, mais d'une catastrophe morale également.

L'OCI réaffirme que le seul moyen de mettre fin à la crise syrienne c'est de parvenir à un règlement pacifique négocié. C'est pourquoi nous demandons au Conseil de sécurité d'exercer son autorité pour faire avancer le processus politique. Nous demandons aux États Membres concernés d'appuyer l'action menée par l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, dans le cadre de sa mission en vue d'aider à la formation d'un Gouvernement de transition doté de tous les pouvoirs exécutifs, conformément à la Déclaration de Genève. On ne peut mettre fin à la poursuite de la détérioration, de la radicalisation et de la propagation de la violence qu'en amenant tous ceux qui sont responsables de l'effusion de sang, de la violence, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité à répondre de leurs actes, et en préparant le terrain à la démocratie, à la liberté, à la sécurité et à la stabilité.

Je voudrais maintenant faire une brève déclaration à titre national.

*(l'orateur poursuit en arabe)*

Le Royaume d'Arabie saoudite affirme que la question palestinienne est la question la plus importante pour lui et qu'il n'épargnera aucun effort pour fournir appui et aide aux frères palestiniens dans la lutte qu'ils mènent pour continuer d'exister face à Israël, Puissance occupante, et ce par différents moyens d'action politique et juridique et par un appui économique. Le Royaume affirme aussi que le Conseil de sécurité ne peut se déclarer incompétent ou se dérober à ses responsabilités sous quelque motif que ce soit. Il doit plutôt prendre les décisions courageuses qui permettent de garantir les droits dont a été privé le peuple palestinien, et condamner les pratiques israéliennes agressives qui visent fondamentalement à éradiquer toute présence palestinienne.

Nous avons entendu tout à l'heure le Représentant permanent d'Israël essayer de nous donner une leçon d'histoire, d'une façon plutôt agréable et amusante. Mais sa version de l'histoire est fautive et éloignée de la réalité. Si le représentant d'Israël veut se prêter à une

joute oratoire sur l'histoire, libre à lui. Mais qu'il sache que ses tentatives n'arriveront pas à détourner l'attention de la réalité amère de l'occupation militaire qui dure depuis plus d'un demi-siècle et qui doit maintenant cesser.

Israël et ceux qui le soutiennent affirment que la solution passe par des négociations, et des négociations de toutes sortes ont été organisées au cours des 20 dernières années – pourparlers directs, pourparlers indirects, conférences internationales, bons offices, ententes, initiatives de bonne volonté – quel que soit le nom qu'on leur donne. Il est clair que nous avons consenti de nombreux efforts pour tenter de régler la question palestinienne. Le problème reste toutefois l'absence de volonté politique d'Israël de prendre des mesures pour donner suite à l'Initiative de paix arabe, initiative courageuse présentée par les pays arabes en 2002. Nous posons donc la question suivante : Israël aurait-il eu la possibilité de commettre un acte d'agression après l'autre si le Conseil avait adopté une position ferme en le tenant pour responsable de ses crimes contre le peuple palestinien et s'était élevé contre ses politiques d'agression, de colonisation, de confiscation de territoires et ses tentatives de judaïsation de Jérusalem occupée visant à oblitérer son identité et à falsifier son histoire islamique et chrétienne, ainsi que de commettre ses graves violations du droit international?

L'Arabie saoudite n'épargnera aucun effort tant que les droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien n'auront pas été rétablis, à savoir créer un État indépendant à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Al Qods Al Charif pour capitale, et trouver une juste solution à la question des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, et tant qu'Israël ne se sera pas retiré totalement du Golan syrien et du territoire libanais occupé.

La situation en Syrie, pays frère, au cours des quatre dernières années est la plus grande tragédie humanitaire du présent siècle. Les autorités syriennes poursuivent leur campagne génocidaire, utilisant toutes sortes d'armes classiques et non classiques, notamment des armes chimiques, du chlore et des barils d'explosifs, commettant des bombardements arbitraires, sans parler de sièges et du recours à l'humiliation et à la torture, pratiques qui ont déjà fait plus de 200 000 morts et plus de 10 millions de réfugiés.

Ma délégation dénonce la présence de groupes armés étrangers en Syrie. À maintes occasions, le Gouvernement saoudien a souligné le danger que posent

les groupes terroristes qui traversent les frontières et la nécessité de lutter contre ces groupes et de les éliminer complètement. C'est le meilleur moyen de garantir la sûreté et la sécurité du monde entier. La lutte contre le terrorisme en Syrie signifie que nous devons en expulser tous les combattants terroristes étrangers, mettre un terme aux crimes brutaux et aux crimes contre l'humanité commis par le régime syrien au cours des quatre dernières années, amener tous ceux qui ont fait couler le sang du peuple syrien à rendre des comptes et veiller à ce qu'ils ne jouissent pas de l'impunité.

Nous attachons une grande importance aux efforts déployés par les entités des Nations Unies afin de fournir une aide humanitaire au peuple syrien. Cependant, en dépit de tous ces efforts, nous sommes profondément préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire en Syrie. Nous exigeons que des sanctions soient imposées contre tous ceux qui entravent l'acheminement de l'aide humanitaire. Nous prions par ailleurs les pays donateurs d'honorer leurs engagements et de répondre à l'appel de l'ONU au versement de contributions volontaires en vue de fournir des secours d'urgence à plus de 12 millions de personnes en Syrie.

L'Arabie saoudite attache également de l'importance aux efforts diplomatiques récents visant à trouver une solution politique négociée. Ces initiatives doivent être fondées sur les principes du processus de Genève. Nous accueillons par ailleurs avec satisfaction la déclaration du représentant de la Fédération de Russie, qui a souligné que l'initiative menée par son pays est conforme à ces principes. Ces initiatives doivent aboutir à la mise en œuvre d'un accord tendant à nommer un gouvernement de transition, et ce pour permettre au peuple syrien de réaliser ses ambitions dans la liberté et la dignité, tout en préservant l'intégrité territoriale et l'indépendance du pays et les droits des Syriens, quelles que soient leur idéologie et leurs croyances.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

**M. Dehghani** (Iran) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je tiens à vous faire part, Monsieur le Président, de la gratitude du Mouvement pour avoir convoqué le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, à l'orée d'une nouvelle année cruciale pour la Palestine, le peuple palestinien et

la communauté internationale. Je remercie également le Sous-Secrétaire général, M. Jens Toyberg-Frandzen, de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui.

Je saisis cette occasion pour féliciter les nouveaux membres du Conseil de sécurité – l'Angola, l'Espagne, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande et la République bolivarienne du Venezuela – et je leur souhaite plein succès durant leur mandat au Conseil de sécurité.

Le Mouvement des pays non alignés saisit cette occasion pour réaffirmer sa solidarité de longue date avec le peuple palestinien, et il réitère son appui à la réalisation des aspirations nationales légitimes et des droits inaliénables des Palestiniens, notamment le droit à l'autodétermination et à la liberté à l'intérieur d'un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, et à un juste règlement du sort des réfugiés palestiniens conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

La question de Palestine est inscrite à l'ordre du jour de l'ONU depuis plus de 67 ans. Pourtant, comme l'a malheureusement confirmé l'incapacité du Conseil de sécurité à s'acquitter de ses responsabilités à l'occasion du vote du 30 décembre 2014 (voir S/PV.7354), le peuple palestinien n'entrevoit aucun espoir de concrétiser son droit à l'autodétermination et à la liberté et de connaître finalement la justice et la paix qui lui sont refusées depuis si longtemps.

En dépit du fait que le peuple et les dirigeants palestiniens participent de bonne foi depuis des décennies aux initiatives de paix et malgré leur attachement évident au droit international, qui a été réaffirmé par l'adhésion récente de l'État de Palestine à plusieurs conventions et traités internationaux, la situation critique et les épreuves des Palestiniens se sont aggravées à tous points de vue. Cette situation est directement liée aux politiques et aux pratiques illégales d'Israël, qui ont ancré l'occupation et miné toute initiative de paix, à tel point que la viabilité de la solution des deux États est gravement mise en doute. Alors que nous assistons à une escalade des violations du droit international, notamment du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme, commises par Israël, Puissance occupante, nous tenons à souligner qu'il est plus que temps de franchir un pas historique en vue de mettre un terme à l'occupation des terres palestiniennes et d'ouvrir la voie à un règlement juste et pacifique du conflit. Ce faisant, le Conseil s'acquitterait de la responsabilité que lui a confiée la Charte des Nations Unies, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité



internationales, et il contribuerait véritablement au règlement du conflit israélo-palestinien, qui est au cœur du conflit israélo-arabe et qui reste une source de profonde préoccupation pour la région et la communauté internationale et met en question les perspectives de paix et de stabilité mondiales.

Malgré que l'ONU a proclamé 2014 Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien (résolution 68/12 de l'Assemblée générale), la situation s'est considérablement détériorée au cours de cette année-là, et le peuple palestinien a été soumis à des violences sans précédent pendant l'agression militaire israélienne menée en juillet et en août contre la bande de Gaza, assiégée et sous blocus. Israël n'a pas eu à rendre des comptes pour ces crimes, malgré que les forces d'occupation ont tiré des dizaines de milliers de missiles, de bombes, d'obus d'artillerie et de balles réelles contre la population civile palestinienne sans défense dans le cadre d'une attaque inhumaine et criminelle qui a fait plus de 2 200 morts parmi les Palestiniens, dont en majorité des civils, y compris des centaines d'enfants et de femmes, et plus de 11 000 blessés, qui a entraîné le déplacement de centaines de milliers de Palestiniens et qui a terrorisé l'ensemble de la population. Cette attaque a également causé de graves dégâts à des maisons et des infrastructures civiles essentielles, des hôpitaux et des écoles, y compris plus de 100 installations de l'ONU et la majorité des écoles gérées par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ainsi que des mosquées, des églises et des biens agricoles et industriels, détruisant encore plus le tissu social et l'économie palestiniens et traumatisant les populations.

Une autre année s'est écoulée, et les souffrances et les injustices infligées au peuple palestinien persistent. Une autre année nous a éloignés encore plus de la paix juste, durable et globale que les Palestiniens et d'autres pays épris de paix appellent de leurs vœux depuis longtemps, sur la base du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU.

Le Mouvement des pays non alignés condamne vigoureusement les activités d'implantation de colonies menées par Israël, qui se poursuivent et s'intensifient, sur le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est occupée, et qui constituent une violation grave de la Quatrième Convention de Genève et des résolutions de l'ONU, y compris celles du Conseil de sécurité. Suite à ces violations et à d'autres violations systématiques, telles que les démolitions de

maisons, le déplacement forcé des civils palestiniens, l'arrestation et la détention de Palestiniens, y compris des enfants, ainsi que les actes incessants de violence, de terreur et de provocation des colons et des extrémistes israéliens, y compris sur des sites religieux sensibles, notamment la Mosquée Al-Aqsa, la situation ne fait que se détériorer sur le terrain, ce qui met encore plus en doute l'engagement affiché d'Israël en faveur de la solution des deux États et de la paix.

En dépit des efforts considérables et des appels répétés de la communauté internationale en faveur d'un règlement pacifique, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU, l'occupation militaire israélienne des terres palestiniennes et arabes se poursuit, de même que le déni et les violations des droits et des libertés inaliénables des Palestiniens par Israël, Puissance occupante. Le fait que l'on n'a pas réussi à régler cette question sape davantage la crédibilité de notre système international et de l'état de droit. Le Conseil de sécurité ne peut pas rester à l'écart des efforts visant à trouver une solution juste et pacifique à la question palestinienne, surtout que la situation continue de se détériorer sensiblement et risque de conduire à une instabilité totale. Par conséquent, le Mouvement des pays non alignés exhorte le Conseil à agir sans plus tarder, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, pour mettre fin aux souffrances du peuple palestinien et prendre des mesures fermes pour mettre fin à l'occupation israélienne et à cette injustice qui dure depuis des décennies.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement palestinien et le Groupe des États arabes ont pris une initiative pour pousser le Conseil de sécurité à agir afin de désamorcer cette situation explosive, réaffirmer les bases d'un règlement juste du conflit, corriger cette injustice historique et tracer une voie politique à même de redonner espoir au peuple palestinien que l'oppression militaire et l'occupation de leurs terres par Israël qui durent depuis 47 ans pourraient arriver bientôt à leur fin, en fixant un délai pour qu'il soit mis fin à l'occupation et en réaffirmant que la justice, la liberté et la paix sont à portée de main.

Cependant, une fois de plus, le Conseil de sécurité n'a pas assumé ses responsabilités consistant à régler cette crise et à contribuer véritablement à une solution pacifique au Moyen-Orient. Il ne veille même pas au respect de ses propres résolutions. Les résultats du vote récent sur un projet de résolution (S/2014/916) a montré que le Conseil de sécurité dans son ensemble n'est pas

prêt ou disposé à assumer ses responsabilités, ce qui est en contraste avec le large consensus international sur cette question, comme en témoigne le vote de 180 États Membres à l'Assemblée générale en faveur du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la liberté et d'autres multiples déclarations faites de par le monde – gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales – appelant à la fin de ce conflit qui n'a que trop duré.

Le Mouvement des pays non alignés estime que ce message a été clairement exprimé dans le monde entier. Il est grand temps de mettre fin à l'occupation et à l'impunité odieuses d'Israël qui ont causé tant de souffrances et qui ont provoqué tant de crises, d'instabilité et de colère dans toute la région du Moyen-Orient et qui continuent de saper la paix et la sécurité régionales et mondiales. Ce message qui est reflété dans les résolutions annuelles de l'Assemblée générale a été réitéré lors de la récente Conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève, organisée par la Suisse, dépositaire de la Convention. Ce message continue également d'être réaffirmé dans les motions présentées par de nombreux parlements européens appelant à la reconnaissance de l'État de Palestine et par le fait que 135 pays ont déjà reconnu l'État de Palestine. Par conséquent, il est déplorable que le Conseil de sécurité reste paralysé et incapable d'agir pour s'acquitter de ses responsabilités à cet égard, avec toutes les conséquences qui en découlent pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient et au-delà. Néanmoins, le Mouvement des pays non alignés appelle une nouvelle fois le Conseil, et continuera d'appeler le Conseil, à agir en conformité avec ses obligations au titre de la Charte et souligne le rôle important que le groupe des pays membres du Mouvement des pays non alignés qui siègent au Conseil peut jouer à cet égard.

Le Liban continue d'être victime de violations persistantes de ses frontières et d'incursions sur son territoire par Israël, qui ont été suivies d'années d'occupation et d'agression. Malheureusement, Israël continue de violer l'espace aérien libanais, en intensifiant ses incursions dans le territoire libanais. Ces activités constituent une violation flagrante de la souveraineté libanaise et des résolutions internationales pertinentes, notamment la résolution 1701 (2006), dont les dispositions doivent être appliquées de manière à consolider les fondements de la stabilité et de la sécurité au Liban et à empêcher Israël de violer de la souveraineté libanaise au quotidien.

En ce qui concerne le Golan syrien occupé, le Mouvement condamne toutes les mesures prises par Israël, Puissance occupante, visant à modifier le statut juridique, physique et démographique de la région, et qui se sont intensifiées après le début de la crise syrienne. Une fois de plus, le Mouvement des pays non alignés demande à Israël de respecter la résolution 497 (1981) et de se retirer complètement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Je voudrais à présent faire quelques brefs commentaires à titre national, en réponse aux allégations faites par le représentant du régime israélien à propos de mon pays. Il est ridicule qu'un régime qui est bien connu pour ses atrocités et ses politiques d'apartheid, bien établies par les Nations Unies, ses violations systématiques des frontières internationalement reconnues, ses crimes de guerre, ses crimes contre l'humanité, ses attaques et ses menaces de faire usage de la force contre ses voisins et au-delà; un régime qui a un bilan désastreux en ce qui concerne la mise au point, la production et le stockage de divers types d'armes inhumaines, y compris des armes de destruction massive; un régime qui a massacré des milliers de Palestiniens, dont des femmes et des enfants, dans la bande de Gaza, pas plus tard que l'été dernier, prêche la paix, la démocratie, l'état de droit et la liberté au Conseil de sécurité et à la communauté internationale, pour détourner l'attention de son dossier odieux de terrorisme d'État, d'agression et d'occupation.

Nous ne devons pas permettre à ce régime de continuer à se moquer des institutions internationales. La République islamique d'Iran, en réaffirmant le droit inhérent des forces de résistance libanaises et palestiniennes de s'opposer à l'occupation, de repousser l'agresseur et de récupérer leurs terres occupées, souhaite voir la paix et la justice régner au Moyen-Orient, ce qui exige le respect des normes et des règles internationales par tous, sans discrimination.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

**M. Aboulatta** (Égypte) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre présidence du Conseil de sécurité et vous dire à quel point j'apprécie les positions constructives du Chili concernant la situation au Moyen-Orient.

Nous débattons aujourd'hui une fois encore de la situation au Moyen-Orient, y compris la question

palestinienne. La région ainsi que le monde ont connu des faits graves dernièrement, notamment la montée du terrorisme international, dont souffrent l'Égypte et de nombreux autres pays. Nous condamnons ce terrorisme dans les termes les plus fermes, et nous sommes déterminés à le combattre aux côtés d'autres pays. À cet égard, nous tenons à indiquer que la poursuite de l'occupation des territoires palestiniens fournit à la pensée takfériste et terroriste un terrain fertile dans lequel elle prospère. Ces faits accroissent la complexité de la situation et nuisent au processus de paix que nous souhaitons voir reprendre afin que l'occupation prenne fin et qu'il y ait un État palestinien qui coexiste en paix avec Israël. Nous sommes convaincus que cela contribuera au développement global de la région, apportera une prospérité à toutes les populations et nous mettra à l'abri de tous les dangers, dont le terrorisme, qui s'est cristallisé de manière affreuse et atroce en France, ce pays frère, et a pris une forme injustifiable.

De longs pourparlers sur la question palestinienne ont récemment eu lieu au sein du Conseil de sécurité. Il nous paraît clair qu'il y a un consensus concernant les conditions d'une solution définitive et juste à cette question. En effet, il y a un consensus concernant la nécessité de mettre fin à l'occupation israélienne, il y a un également consensus sur la nécessité d'établir un État palestinien souverain sur tous ses territoires dans la limite des frontières de juin 1967, et il y a un consensus sur le statut de Jérusalem-Est comme capitale de cet État palestinien. Il y a aussi consensus sur la nécessité d'aboutir à une solution juste pour les réfugiés.

Ces consensus ont été reflétés dans le projet de résolution arabe présenté au Conseil durant le mois dernier en vue de fixer un délai pour le processus de paix. Ces consensus ont également été reflétés dans les propositions de la France. Malheureusement, le projet de résolution n'a pas recueilli suffisamment de suffrages au Conseil, en dépit du consensus international. Nous nous demandons donc pourquoi la solution paraît si loin en dépit de ce consensus. La réponse à cette question est sans aucun doute la clef de la solution à la question palestinienne. Elle se présente comme suit.

Tout d'abord, il faut de la part des principales parties internationales une réelle volonté de parvenir à une solution définitive. En effet, certains de ces pays, alors même qu'ils demandent aux parties au conflit de prendre des décisions difficiles, n'exercent pas de pression sur ces parties afin qu'elles changent de position et ne cherchent pas à les dissuader de certaines

pratiques qui sont nocives et menacent le processus de paix et ses fondements, comme la colonisation. D'autres pratiques, comme la suspension du versement des recettes fiscales par Israël, ne servent pas les intérêts de l'Autorité palestinienne et ne lui permettent pas d'assumer son rôle.

Les parties au conflit doivent elles aussi faire montre de cette volonté réelle, loin des calculs électoraux, des considérations intérieures ou de la surenchère entre factions internes. En effet, les parties doivent s'élever au-dessus de ces considérations, elles ne doivent pas y sacrifier les intérêts de leur peuple, qui aspire à la paix. Nous n'avons aucun doute que le peuple israélien souhaite la paix autant que le peuple palestinien et les autres peuples arabes. Il est certain que l'Initiative de paix arabe, proposée en 2002, est sans doute le message de paix le plus éloquent adressé par les peuples arabes au peuple israélien. Le processus de paix ne doit pas devenir un mirage. Il faut que cette initiative trouve une réponse.

La communauté internationale doit également soutenir l'Autorité palestinienne afin qu'elle puisse établir son autorité à Gaza, qu'elle puisse reconstruire cette région et rendre l'espoir à des milliers de Palestiniens, qui ploient sous le poids de la guerre et de la destruction. Cette population doit pouvoir vivre comme les populations des autres pays du monde. Il s'agit là non seulement d'un devoir moral, mais également d'une nécessité afin d'éloigner le peuple palestinien de l'extrémisme et du désespoir. Dans ce contexte, nous appelons tous les pays à honorer les engagements pour la reconstruction de Gaza qu'ils ont pris à la Conférence du Caire en octobre dernier.

Malheureusement certains membres de la communauté internationale traitent ce conflit sans vraiment chercher à le résoudre à la source, et cette approche est insoutenable. Nous savons tous que la situation actuelle ne peut se poursuivre, qu'elle est explosive. Une solution définitive au conflit est plus que jamais impérative. Le Conseil de sécurité doit donc assumer ses responsabilités. Ce que je viens d'exposer est la seule voie pour un règlement global et juste de la situation palestinienne. Si l'on ne prend pas cela en compte, la stabilité ne reviendra pas au Moyen-Orient et toutes les parties seront face à des dangers innombrables.

Je souhaite à présent aborder la situation en République arabe syrienne, où le peuple se débat dans les affres d'une crise, qui dure depuis cinq ans sans aucune perspective de règlement à l'horizon. Au nombre

des conditions du règlement, il y a la préservation de l'intégrité territoriale de la Syrie, et la nécessité de répondre aux demandes légitimes du peuple syrien, qui portent sur la réforme et le changement. Il est également nécessaire d'éradiquer le terrorisme en Syrie afin d'empêcher qu'il ne se répande dans les pays voisins, qui sont soumis à des pressions insupportables et qui accueillent des centaines de milliers de réfugiés. Dans ce contexte, nous appuyons pleinement les efforts de l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, et nous espérons que ces efforts vont aboutir à un processus politique, qui réunit toutes les parties au conflit.

Nous saluons également la contribution immense faite par l'ONU et de nombreux autres pays afin de répondre aux besoins humanitaires du peuple syrien. Nous apprécions également les efforts de la Russie, qui visent à établir le dialogue entre l'opposition et le Gouvernement syrien dans le cadre de la conférence de Moscou, qui doit se tenir bientôt.

Nous n'épargnerons aucun effort diplomatique afin d'aboutir à une solution politique. Pour cela, nous tirerons parti de nos bonnes relations avec toutes les parties concernées. Nous espérons que ces efforts aboutiront à une solution en vue de mettre fin à ce conflit meurtrier.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

**M. Masood Khan** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Ces derniers mois, des faits nouveaux positifs et négatifs sont survenus à propos de la Palestine. L'Autorité palestinienne a ratifié plus d'une dizaine de traités et conventions internationaux majeurs, y compris les Conventions de Genève, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et la Convention sur le droit de la mer. Qui plus est, l'Organisation des Nations Unies a accepté la ratification de ces traités par la Palestine. La Palestine devrait devenir membre de la Cour pénale internationale en avril. La Suède a reconnu la Palestine. Les parlements anglais, irlandais, espagnol et français ont voté pour la reconnaissance d'un État palestinien. Ce sont là autant d'arguments en faveur de l'intégration de la Palestine en tant qu'État pleinement indépendant au sein de la communauté internationale.

Ces faits nouveaux sont annonciateurs de l'avenir. Et pourtant, étonnamment, le Conseil de sécurité n'a pas adopté un projet de résolution (S/2014/916) qui demandait simplement l'approbation de paramètres

universellement acceptés, à savoir la reconnaissance de l'État palestinien, le retrait d'Israël aux frontières de 1967, une capitale palestinienne à Jérusalem, un délai de trois ans pour mettre fin à l'occupation de la Cisjordanie et la levée du siège de Gaza. Malheureusement, ce projet de résolution a échoué en raison des diktats de la realpolitik. Son adoption aurait été, sinon, pleinement justifiée.

L'absence de dialogue entre l'Autorité palestinienne et Israël, un état de peur et d'animosité constant entre les Palestiniens et les Israéliens et les violations persistantes des droits des Palestiniens ne constituent aucunement des circonstances floues, mais une situation très précaire et très périlleuse. La violence et le conflit sont susceptibles d'éclater à tout moment. Le Secrétaire général a déclaré au cours d'une réunion informelle de l'Assemblée générale la semaine dernière : « Nous ne devons pas nous résigner à ce que le conflit entre Israéliens et Palestiniens s'aggrave encore. »

Les efforts diplomatiques sont devenus ténus et ne semblent promettre ni une reprise du dialogue entre les parties ni un règlement du conflit. Les efforts déployés par le Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry, seule piste qui suscitait de l'espoir, semblent au point mort. La diplomatie doit être redynamisée et intensifiée. Certains membres du Conseil avaient dit, en décembre dernier, qu'ils pourraient se ressaisir de la question de la Palestine en 2015. L'Autorité palestinienne envisage de présenter une nouvelle fois devant le Conseil le projet de résolution sur les paramètres du règlement. Nous encourageons les membres du Conseil à œuvrer à un tel projet de résolution, qui pourrait ouvrir une voie bien balisée vers la paix. Il remettrait le Conseil à la tête des efforts visant à maintenir la paix et la sécurité au Moyen-Orient.

Il est urgent d'œuvrer à de nouveaux efforts en faveur de la paix. Quelques mesures pourraient y contribuer : Israël doit immédiatement reverser les recettes fiscales qu'il a confisquées; le blocus de Gaza doit être levé; les promesses faites pour la reconstruction de Gaza doivent être honorées par les contributeurs et les donateurs; et les efforts internationaux pour faire redémarrer le processus de paix sur la base des paramètres convenus à l'échelon international doivent être relancés.

Quoi que l'on en dise, la Palestine et Israël entretiennent une relation symbiotique. Ils devront coexister, pendant les générations à venir, dans la même région géographique. En conséquence, la seule



voie qui mène à une paix viable et durable passe par l'établissement de l'État de Palestine, fondé sur les frontières d'avant 1967, avec Al Qods Al Charif pour capitale, et le retrait d'Israël de tous les territoires arabes, y compris le Golan syrien.

Depuis quatre ans en Syrie, chaque année est plus meurtrière que la précédente. Cette détérioration progressive doit être arrêtée. Nous appuyons pleinement les efforts du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, pour instaurer des cessez-le-feu localisés et lancer un processus politique. L'an dernier, le programme d'armes chimiques de la Syrie a été détruit. Cela a illustré ce qui pouvait être accompli lorsque le Conseil est uni. Ce que nous avons vécu ces quatre dernières années montre bien qu'il n'existe pas de raccourci pour parvenir à la paix en Syrie, que l'option militaire et la folie meurtrière ne sont pas la solution et qu'une action diplomatique intensive et axée sur les résultats est la seule option à notre disposition pour rechercher et obtenir la paix.

Au cours de l'année écoulée, la guerre civile en Syrie et la paix fragile en Iraq ont donné naissance à un monstre encore plus gigantesque : l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Le monde a été pris par surprise. À présent, la philosophie toxique de ce monstre tentaculaire se propage à d'autres régions du monde. Le Pakistan condamne sans équivoque le terrorisme perpétré par l'EIIL contre des États et des êtres humains, et rejette la notion du califat proclamé par l'EIIL. Le Pakistan applique dans leur intégralité, dans la lettre et dans l'esprit, les résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014) du Conseil de sécurité. Nous devons œuvrer ensemble à endiguer cette vague afin de préserver notre civilisation mondiale.

Enfin, je voudrais rappeler que j'ai pris part, en qualité de membre du Conseil, au débat qui a été consacré au Moyen-Orient à la fin 2012 (voir S/PV.6894). L'atmosphère était morose, et marquée par la perplexité, l'autoflagellation et l'impuissance. Deux ans plus tard, alors que je m'appête à quitter mon poste, rien n'a changé. La Palestine était une question à régler il y a 100 ans, et elle reste une question contrariante qui retient toute la communauté internationale en otage. Cette impasse historique doit être brisée grâce à une diplomatie éclairée et déterminée.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent du Kazakhstan.

**M. Abdrakhmanov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public sur ce thème très important. Puisqu'il s'agit de ma première intervention devant le Conseil cette année, je voudrais féliciter les membres nouvellement élus du Conseil de sécurité – l'Angola, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, l'Espagne et la République bolivarienne du Venezuela.

Mon pays exprime sa grave préoccupation devant la poursuite des violations en Palestine, dans ses territoires occupés et dans toute la région du Moyen-Orient. Les événements qui s'y produisent, tels que la poursuite des activités de peuplement et de construction dans les territoires occupés, ne nous permettent pas d'évoquer de quelque amélioration ou apaisement de la situation, qui a des répercussions sur la paix et la sécurité régionales et internationales.

Mon pays réaffirme sa reconnaissance du droit légitime du peuple palestinien à l'autodétermination, à la création d'un État de Palestine indépendant, au sein des frontières d'avant 1967, qui coexiste dans la paix avec Israël, et à l'admission de l'État de Palestine à l'ONU en tant que membre à part entière. La solution des deux États est la seule option viable pour une paix durable obtenue au moyen de négociations directes et constructives.

Nous appelons en conséquence les dirigeants israéliens et palestiniens à faire preuve de la sagesse, du sens des responsabilités et de la volonté politique nécessaires pour conclure un accord de paix historique qui réponde aux aspirations légitimes de leurs peuples. L'objectif ultime de tout effort doit être de restaurer et de promouvoir les processus de paix, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et aux autres dispositifs pertinents. Toutes les parties doivent honorer leurs engagements de manière responsable, comme il est énoncé dans la Feuille de route. Nous nous félicitons du processus de réconciliation interpalestinienne, ainsi que de la consolidation des efforts du Gouvernement palestinien en vue d'apaiser la situation. Le Kazakhstan nourrit l'espoir que les mesures prises au niveau international, ONU en tête, contribueront à la reprise des pourparlers de paix.

Le Kazakhstan est très préoccupé par la situation globale qui règne au Moyen-Orient. Des efforts internationaux bien coordonnés doivent être déployés pour mettre un terme à la folie sanguinaire et pour trouver un règlement politique sans exclusive. Mon pays condamne fermement les atrocités commises sur la

population civile et sur les ressortissants étrangers, ainsi que les attaques perpétrées par l'État islamique d'Iraq et du Levant, qui font peser une menace considérable sur la région et sa population, notamment les enfants de notre région du monde. Nous insistons sur le fait que le terrorisme ne pourra être vaincu que par une approche soutenue et exhaustive, avec la coopération active de tous les États et des organisations internationales et régionales.

Nous sommes fermement convaincus que tous les moyens pacifiques sont adaptés pour prévenir les tensions et régler les conflits. Outre les politiques et les diplomates, les responsables religieux et spirituels doivent être impliqués dans ces processus pour apaiser les inimitiés.

Le Kazakhstan déploie des efforts considérables pour développer une culture de tolérance et de respect, notamment en organisant régulièrement le Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles, au cours duquel des dirigeants ayant des croyances différentes recherchent ensemble des moyens de promouvoir la paix en s'appuyant sur des valeurs spirituelles. Par exemple, entre autres participants au quatrième Congrès, tenu en 2012 à Astana, étaient présents deux grands rabbins d'Israël – sépharade et ashkénaze – le Secrétaire général de la Ligue islamique mondiale, des dirigeants musulmans d'États du Moyen-Orient, d'éminents théologiens, notamment de l'université Al-Azhar en Égypte, ainsi que des patriarches du christianisme orthodoxe, des cardinaux du Saint-Siège et des dirigeants bouddhistes, hindouistes et taoïstes de différentes régions du monde.

Le cinquième Congrès aura lieu en juin à Astana. Le thème de ce Congrès sera le dialogue entre chefs religieux et personnalités politiques au nom de la paix et du développement. Nous pensons que ce Congrès peut mettre en évidence des moyens de contribuer aux efforts de règlement des différends par le respect et la compréhension mutuels.

Pour terminer, nous appelons de nouveau toutes les parties, en particulier celles qui ont une véritable force et influence politiques, à manifester leur volonté politique pour assurer une paix et une sécurité durables au Moyen-Orient et la liberté et la justice pour tous les peuples grâce à une approche véritablement multilatérale.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à la représentante du Guatemala.

**M<sup>me</sup> Bolaños Pérez** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à saluer le dynamisme et le travail du Chili dans le cadre de sa présidence du Conseil de sécurité ce mois. Je remercie également le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques par intérim, M. Jens Anders Toyberg-Frandzen, pour son exposé instructif.

Le Guatemala maintient fermement sa position selon laquelle la diplomatie et le dialogue sont le meilleur moyen de parvenir à un règlement durable de chacun des conflits qui frappent le Moyen-Orient. Nous continuons de penser qu'une solution politique visant à surmonter les différences qui divisent la région depuis des années est le seul moyen de garantir la stabilité et une sécurité durable. Cela est on ne peut plus vrai dans le cas de la Palestine. Depuis la suspension des derniers pourparlers de paix, en avril 2014, nous avons assisté à la détérioration rapide de la situation entre Israël et la Palestine. En outre, la solution des deux États, indispensable, semble de plus en plus inaccessible. À cet égard, nous sommes d'accord avec les nombreuses voix disant qu'un avenir politique est nécessaire pour répondre aux besoins légitimes des deux peuples et parvenir à un règlement définitif et juste. La réalisation de cet objectif exigera cependant de prendre les mesures nécessaires.

C'est pourquoi la communauté internationale doit jouer un rôle actif dans l'appui au processus de paix et sa promotion. Nous accordons de l'importance au principe de responsabilité partagée et considérons donc que la participation active du Quatuor pour le Moyen-Orient comme du Conseil de sécurité au processus de paix peut servir à donner une nouvelle impulsion pour permettre ainsi aux parties de prendre de nouvelles mesures plus responsables, en vue d'une paix globale, juste et durable. Les parties doivent déployer et renouveler de réels efforts, notamment en procédant à la levée totale du blocus, en mettant fin à la construction d'implantations illégales, en s'abstenant de commettre des actes de provocation, en mettant fin aux tirs de roquettes, en répondant aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité et en garantissant l'existence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Enfin, comme cela se sait, le Guatemala attache une très grande importance à tous les instruments internationaux mis en place pour protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales, en particulier le Statut de Rome, et les appuie. C'est pourquoi nous sommes favorables à l'universalisation de ces

instruments et rejetons toute tentative visant à empêcher des États d'y adhérer. À cet égard, nous ne pensons pas que l'adhésion au Statut de Rome de la Palestine fasse obstacle à la paix ou à des négociations directes en vue de régler définitivement toutes les questions sous-jacentes. La promotion d'un environnement propice à la paix, la responsabilité effective et le respect des droits de l'homme ne peuvent que contribuer à relancer le processus de paix entre les parties.

Nous sommes conscients des énormes défis que peut poser aux parties la recherche d'une solution politique, tant au niveau national qu'international, mais il s'agit de la seule voie dont nous disposons. Nous avons la responsabilité politique et historique, en tant qu'États membres de la communauté internationale, d'appuyer toutes les mesures pouvant faciliter la réalisation de cet objectif.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Islande.

**M. Sveinsson** (Islande) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais remercier le Chili d'avoir convoqué le présent débat public. Nous observons une période d'instabilité exceptionnelle au Moyen-Orient. Le conflit d'une extrême violence en Syrie est devenu l'épicentre, et la difficulté à régler certains conflits dans la région fait qu'il est encore plus important de rechercher des endroits dans lesquels des progrès peuvent être accomplis.

Le conflit de longue date entre le peuple palestinien et Israël devrait pouvoir être réglé. En effet, une solution existe depuis de nombreuses années – la solution des deux États. Des deux côtés, des parties viables peuvent conclure l'accord, mais les deux parties doivent montrer leur attachement, par leurs paroles et leurs actes, à la solution des deux États et s'abstenir de prendre des mesures qui compromettent la viabilité de la seule solution qui apportera la paix. L'expansion des implantations israéliennes et l'expropriation de terres en Palestine se poursuivent. Il s'agit d'une violation flagrante du droit international. Nous nous associons aux autres orateurs qui ont appelé Israël à mettre fin à toutes les activités de peuplement. Nous exhortons en particulier Israël à revenir sur sa décision relative à la réinstallation forcée de Bédouins en Cisjordanie.

La situation humanitaire à Gaza demeure désespérée, avec des informations récentes selon lesquelles des personnes meurent de froid. Il faut améliorer d'urgence la situation par une coopération

constructive entre les autorités israéliennes et les autorités palestiniennes. Le blocus doit être levé immédiatement et Gaza doit avoir la possibilité de fonctionner comme une économie normale. Dans le même temps, il faut répondre aux préoccupations des deux parties en matière de sécurité. Il est important que les autorités palestiniennes assument une véritable responsabilité gouvernementale pour Gaza. L'activisme depuis Gaza est inacceptable et entraînera de nouvelles souffrances et rendra difficile une solution négociée.

L'Islande a reconnu l'État de Palestine en 2011. Nous nous félicitons qu'un autre État nordique, la Suède, l'ait récemment reconnu. Ce signal, auquel s'ajoute celui donné par de nombreux autres États Membres de l'ONU, s'applique à l'objectif d'un État basé sur les frontières de 1967. L'Islande se réjouit de la ratification par l'État de Palestine de plusieurs accords internationaux. Il convient en particulier de saluer la décision de l'État de Palestine d'adhérer au Statut de Rome. Depuis longtemps défenseur de la Cour pénale internationale, l'Islande encourage tous les États Membres de l'ONU à se soumettre à la compétence de la Cour, dont l'objectif est d'aider à mettre fin à l'impunité pour des crimes considérés comme particulièrement graves par la communauté internationale. L'Islande se félicite également que l'État de Palestine ait ratifié la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, à laquelle l'Islande continue d'attacher une extrême importance et qui sera sans aucun doute bénéfique à la Palestine en tant qu'État côtier.

La négociation de toutes les questions relatives au statut final aurait déjà dû être achevée. L'incapacité du Conseil de sécurité de fournir un calendrier qui pourrait faciliter la proposition d'une solution est décevante. De l'avis général, il y a urgence. Il s'agit d'un conflit qui peut être réglé, mais pour que cela se fasse, le Conseil de sécurité doit jouer un rôle plus actif.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

**M. Mukerji** (Inde) (*parle en anglais*) : Nous vous félicitons, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité et vous remercions de présider personnellement ce débat trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je tiens également à remercier le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques de l'exposé qu'il a présenté plus tôt aujourd'hui. Enfin, nous souhaitons une chaleureuse bienvenue aux nouveaux membres qui ont rejoint le Conseil cette

année : l'Angola, l'Espagne, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande et la République bolivarienne du Venezuela.

Ce débat trimestriel est important car il nous donne l'occasion de faire le point sur l'évolution du processus de paix au Moyen-Orient. Nous tenons à réaffirmer notre soutien à un règlement à l'amiable de ce problème de longue date. Nous sommes préoccupés par le fait que les débats menés ici au Conseil de sécurité n'ont pas permis d'aboutir à cette solution pacifique. L'efficacité du Conseil s'en voit donc remise en question.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la tendance négative enregistrée l'année dernière dans le processus de paix. Les efforts déployés en vue d'entreprendre des négociations sérieuses entre les parties n'ont pas été concluants. En outre, nous avons malheureusement été confrontés à une reprise et à une escalade du conflit tragique qui sévit à Gaza, causant un grand nombre de victimes civiles et de lourds dégâts matériels.

Le lien profond qui unit l'Inde à la Palestine, et son engagement sans faille auprès de celle-ci, sont enracinés dans notre histoire moderne, qui remonte à notre lutte pour l'indépendance. La position de l'Inde sur la question de la Palestine est très claire. Comme l'a écrit le Premier Ministre Narendra Modi dans son message à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le 21 novembre 2014, l'Inde réaffirme son soutien à la cause palestinienne et sa solidarité avec les Palestiniens dans leur lutte en faveur de la création d'un État de Palestine souverain, indépendant, viable et d'un seul tenant, vivant côte à côte et en paix avec Israël à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, et ayant Jérusalem-Est pour capitale.

Outre son soutien politique à la cause palestinienne, l'Inde continue d'étayer les efforts de développement et d'édification de la nation déployés par la Palestine en lui fournissant régulièrement une assistance technique et financière. Nous contribuons 1 million de dollars par an à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. L'Inde s'est récemment engagée à contribuer 4 millions de dollars au plan national de relèvement rapide et de reconstruction pour Gaza. Nous mettons également en œuvre des projets de développement en Palestine, conjointement avec le Brésil et l'Afrique du Sud dans le cadre du groupe de l'Inde, du Brésil et de l'Afrique du Sud, et avons promis une contribution de 1 million de dollars pour un nouveau projet de reconstruction du Centre médical Atta Habib à Gaza.

Lors de la réunion du Comité ministériel des pays non alignés sur la question de Palestine qui s'est tenue en septembre 2014, le Ministre des affaires étrangères de mon pays a rappelé que l'Inde s'était félicitée du cessez-le-feu conclu entre la Palestine et Israël, et a invité toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue, à éviter de prendre des mesures susceptibles de conduire à une violation du cessez-le-feu en vigueur et à tenter de trouver une issue globale à la question palestinienne. Nous demeurons fermement convaincus que le dialogue demeure la seule option viable permettant de régler efficacement ce problème.

Nous sommes profondément préoccupés par la recrudescence des tensions à Jérusalem-Est. Il est impératif et urgent d'apaiser ces tensions, de faire preuve de retenue, d'éviter toute provocation et de relancer le processus de paix. La diplomatie et le sens politique doivent prévaloir sur la haine et la violence. Il n'y a pas d'autre voie possible pour parvenir à une paix durable.

Nous sommes profondément préoccupés par les activités des groupes radicalisés et extrémistes dans les régions septentrionales de l'Iraq et de la Syrie, car leur exacerbation dangereuse des tensions confessionnelles et extrémistes a des effets critiques sur la paix et la stabilité de la région. Nous notons qu'un groupe terroriste illégal a, à deux reprises, pris pour cibles des soldats de la paix des Nations Unies de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement. L'ensemble des parties prenantes et des acteurs concernés doivent s'efforcer de lutter contre cette tendance dans la région. Les États Membres doivent se conformer aux résolutions qui condamnent les groupes terroristes agissant dans cette région. Il faut absolument engager des poursuites rapides et efficaces contre ces groupes.

Seule une action approuvée par le Conseil dissuadera des groupes similaires dans d'autres régions du monde de commettre des actes terroristes. Nous sommes d'avis que la consolidation des processus et des solutions politiques parallèlement à la mise en place d'institutions étatiques durables constituent le moyen le plus efficace de combattre l'extrémisme et le radicalisme dans la région.

Nous avons toujours été favorables à une solution politique globale dirigée par les Syriens pour mettre fin à la crise actuelle en Syrie, dans le droit fil du Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe). Nous tenons à ajouter notre appui aux efforts entrepris par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, et exhortons une fois encore toutes les parties



à afficher la volonté politique nécessaire, à faire preuve de retenue et à s'engager à trouver un terrain d'entente malgré leurs divergences.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ioannis Vrailas, Chef adjoint de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

**M. Vrailas** (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. L'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats; et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, s'associent à cette déclaration.

Je tiens à féliciter le Chili de son accession à la présidence du Conseil de sécurité.

Je vais lire une version abrégée de notre déclaration. La version complète est distribuée dans la salle et sera affichée sur notre site Internet.

L'Union européenne est vivement préoccupée par les tensions sur le terrain, qui risquent d'éloigner encore davantage les parties d'une solution négociée. La décision du Gouvernement israélien de suspendre le transfert des recettes fiscales à l'Autorité palestinienne va à l'encontre des obligations qui lui incombent en vertu du Protocole de Paris. Une Autorité palestinienne efficace attachée à la non-violence et à un règlement pacifique du conflit est un élément clef pour parvenir à la solution des deux États.

À cet égard, l'Union européenne fournit un appui considérable, notamment financier, aux efforts d'édification de l'État palestinien. Ces réalisations ne doivent pas être compromises du fait du non-respect des obligations concernant le transfert rapide et transparent des recettes fiscales et douanières.

C'est un fait bien connu et de longue date que l'Union européenne appuie le système des Nations Unies et la pleine mise en œuvre de ses conventions multilatérales. Pour disposer d'un système de justice pénale internationale efficace, la participation la plus large possible au Statut de Rome est nécessaire, et l'Union européenne demeure déterminée à promouvoir son universalité. Le 2 janvier 2015, la Palestine a déposé ses instruments d'adhésion au Statut de Rome, ce dont s'est félicité le Président de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome le 7 janvier.

L'Union européenne appelle une fois encore les dirigeants palestiniens à faire usage de leur statut

international de manière constructive, et à ne pas affaiblir les efforts déployés par les partenaires pour ramener les parties prenantes à la table des négociations.

L'Union européenne déplore vivement, en s'y opposant fermement, la récente expropriation des terres à proximité de Bethléem, la mise en œuvre et l'annonce de nouveaux projets de construction de colonies, notamment à Jérusalem-Est, ainsi que les projets visant à déplacer des Bédouins en Cisjordanie et la poursuite des démolitions, y compris de projets financés par l'Union européenne et ses États membres. Nous engageons Israël à revenir sur ces décisions qui vont à l'encontre du droit international et compromettent directement la solution des deux États. Les activités récentes d'implantation de colonies de peuplement à Jérusalem-Est hypothèquent sérieusement la perspective de voir Jérusalem devenir la capitale des deux États.

L'Union européenne appelle de nouveau les deux parties à reprendre les négociations en vue d'un accord de paix et à s'abstenir de toute action susceptible de compromettre la viabilité d'une solution à deux États ou les perspectives d'une reprise des négociations. Les actions qui remettent en question les engagements pris en faveur d'une solution négociée doivent être évitées.

L'Union européenne exhorte également les deux parties à réaffirmer leur attachement à la solution prévoyant deux États et à rétablir la confiance nécessaire pour entreprendre des pourparlers directs significatifs. Nous nous engageons à promouvoir et à soutenir les efforts visant à instaurer une paix durable fondée sur la vision de deux États, aux côtés de nos partenaires internationaux, y compris de la région.

L'Union européenne rappelle qu'elle est préoccupée par la situation humanitaire dramatique qui règne dans la bande de Gaza, et à laquelle une solution appropriée doit encore être apportée. Elle se félicite des engagements pris par la communauté internationale en faveur de la reconstruction de Gaza, et invite les pays à les honorer sans tarder. L'Union européenne engage les parties à mettre pleinement en œuvre le mécanisme temporaire de surveillance, qui constitue un pas important vers la réouverture urgente et nécessaire de tous les points de passage. Les entraves au fonctionnement efficace de ce mécanisme doivent être supprimées dans les plus brefs délais. Il faut accorder la priorité absolue à l'amélioration de la situation humanitaire grave dont pâtit la population de Gaza.

L'Union européenne note avec une profonde préoccupation les déclarations incendiaires du Hamas et les tentatives de celui-ci pour se réarmer. Le désarmement de tous les groupes militants à Gaza et la prise en charge de l'ensemble des fonctions gouvernementales par l'Autorité palestinienne sont essentiels pour améliorer de façon durable la situation à Gaza. Nous appelons une fois encore à un changement radical de la situation sur le plan politique, de la sécurité et en matière économique dans la bande de Gaza, ainsi qu'à la levée du blocus.

Les parties devraient de toute urgence avancer sur la voie d'un cessez-le-feu durable, sur la base de l'accord du Caire conclu en août, afin de parvenir à un accord qui mette un terme au blocus et réponde aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. L'Union européenne est disposée à jouer un rôle essentiel dans les efforts engagés au niveau international pour soutenir un cessez-le-feu durable, notamment par la réactivation rapide et l'éventuelle extension de la portée et du mandat de la Mission d'assistance frontalière de l'Union européenne EUBAM Rafah et de la Mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens, EUPOL COPPS. L'Union européenne engage toutes les parties concernées à créer les conditions lui permettant de jouer ce rôle. Nous exhortons également toutes les factions palestiniennes à mettre un terme à leurs divisions.

La situation intenable à Gaza, la récente montée des violences à Jérusalem et l'aggravation de la situation régionale viennent souligner l'importance de parvenir à une paix globale qui mette un terme à toutes les revendications et réponde aux aspirations légitimes des deux parties, notamment celles des Israéliens en matière de sécurité et celles des Palestiniens en faveur de la constitution d'un État palestinien. L'Union européenne invite les parties et l'ensemble des acteurs concernés, y compris le Quatuor, la Ligue des États arabes et le Conseil de sécurité, à prendre les mesures nécessaires à cette fin. À cet égard, l'Union européenne rappelle qu'il est dans son intérêt stratégique que le conflit prenne fin, et elle est disposée à jouer un rôle majeur et à contribuer activement à la reprise immédiate des négociations en vue de parvenir sans plus tarder à un règlement négocié de toutes les questions liées au statut final. Elle rappelle les paramètres convenus dans les conclusions du Conseil de l'Union européenne de juillet 2014.

L'Union européenne demeure gravement préoccupée par la poursuite de la détérioration de la situation humanitaire et sécuritaire en Syrie. L'Union

européenne est déterminée à appuyer pleinement les efforts de l'Envoyé spécial des Nations Unies, Staffan de Mistura, pour parvenir, d'un point de vue stratégique, à une désescalade de la violence, point de départ d'un processus politique plus large et durable. L'Union européenne est disposée à appuyer de manière concrète ses propositions.

Un recul de la violence ne sera pas possible sans un contrôle effectif, de préférence sous l'autorité du Conseil de sécurité. Les redditions forcées imposées par le régime d'Al-Assad au moyen de sièges consistant à affamer les populations ont à tort été qualifiées de cessez-le-feu locaux par le passé. Nous sommes extrêmement inquiets par l'intensification des opérations militaires du régime d'Al-Assad dans les zones contrôlées par l'opposition, ce qui met en péril l'initiative de l'Envoyé spécial, M. de Mistura. Nous allons chercher des moyens d'apporter un soutien concret à ses efforts, en contribuant notamment à la renaissance de la gouvernance et de l'administration locales, à la restauration des services de base et au retour à la normalité dans les zones où la violence est réduite, en particulier à Alep, quand les conditions le permettront.

L'objectif global demeure un processus politique sans exclusive dirigé par les Syriens conduisant à une transition qui réponde aux aspirations légitimes de l'ensemble du peuple syrien, sur la base du Communiqué de Genève du 30 juin 2012 (S/2012/522, annexe) et conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous appelons toutes les parties syriennes à montrer leur attachement clair et concret à ce processus, et à y assurer la participation de la société civile et des femmes. Nous sommes prêts à nous engager avec tous les acteurs régionaux et internationaux qui ont une influence sur les parties syriennes et nous leur demandons d'user de manière constructive de leur influence à cette fin.

L'Union européenne rappelle que l'opposition modérée, notamment la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes, est une composante vitale pour un règlement politique futur mais également pour lutter contre les groupes extrémistes sur place en Syrie. Nous encourageons les groupes d'opposition, à l'intérieur et à l'extérieur du pays, à s'unir autour d'une stratégie commune afin d'offrir une troisième voie au peuple syrien. Nous allons rechercher des moyens d'améliorer notre soutien politique et concret à l'opposition modérée.

Nous condamnons la poursuite des violations généralisées et systématiques des droits de l'homme et autres atteintes au droit international humanitaire qui sont commis en Syrie, notamment par le régime d'Al-Assad et les groupes terroristes, ainsi que l'a signalé la Commission d'enquête. L'Union européenne rappelle à cet égard que certaines des violations et atteintes commises en Syrie peuvent constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Nous n'épargnerons aucun effort pour faire en sorte que tous les auteurs de tels actes rendent des comptes, et nous renouvelons notre appel au Conseil de sécurité pour qu'il saisisse la Cour pénale internationale de la situation en Syrie.

L'Union européenne exhorte le régime d'Al-Assad à respecter intégralement la résolution 2118 (2014) ainsi que la Convention sur les armes chimiques, et à prendre les mesures qui s'imposent pour détruire totalement et de manière irrévocable son programme d'armes chimiques. Nous condamnons l'emploi de chlore gazeux en tant qu'arme chimique par le régime d'Al-Assad, ce qui constitue une violation flagrante de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013).

L'Union européenne demande instamment à toutes les parties de s'acquitter pleinement et sans délai des obligations que leur impose le droit international humanitaire. Nous condamnons les obstacles, tant anciens que nouveaux, auxquels se heurte l'acheminement de l'aide humanitaire, dont la responsabilité première incombe au régime d'Al-Assad. Nous exhortons toutes les parties, en particulier les autorités syriennes, à appliquer immédiatement et intégralement toutes les dispositions des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) ainsi que de la déclaration du Président du Conseil S/PRST/2013/15 en date du 2 octobre 2013. Nous encourageons également les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution à accroître les livraisons d'aide humanitaire à toutes les personnes qui en ont besoin en Syrie, notamment dans les zones difficiles d'accès et les zones assiégées, y compris en utilisant de la façon la plus efficace possible les postes frontières.

L'Union européenne et ses États membres continuent de jouer un rôle de premier plan dans la fourniture d'une aide humanitaire en réponse à la crise, puisqu'ils ont mobilisé à ce jour 3 milliards d'euros. Nous allons poursuivre notre effort pour fournir une aide humanitaire aux personnes touchées par la crise et accroître leur résilience. Nous sommes sérieusement

préoccupés par le grave déficit de financement des appels lancés en 2014 par l'ONU, et demandons à la communauté internationale d'accroître les fonds et l'assistance compte tenu de l'arrivée de l'hiver et pour répondre aux appels qui seront lancés en 2015.

L'Union européenne salue les efforts gigantesques consentis par le Liban et la Jordanie, ainsi que la Turquie, pour héberger les réfugiés syriens. Nous n'épargnerons aucun effort pour continuer à les aider. L'Union européenne reste pleinement consciente des immenses problèmes de sécurité que la crise en Syrie pose tout particulièrement au Liban et à la Jordanie. Nous réaffirmons notre volonté de chercher des moyens de renforcer davantage notre appui à ces deux pays afin qu'ils puissent faire face à ces problèmes.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

**M. Patriota** (Brésil) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter la République sœur du Chili d'avoir organisé le présent débat, présidé par le Ministre des relations extérieures, M. Heraldo Muñoz.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je remercie le Sous-Secrétaire général Jens Toyberg-Frandzen de son exposé. Le Brésil tient également à prendre acte des déclarations du Représentant permanent d'Israël et de l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

Le Brésil regrette que 2014, année proclamée par l'Assemblée générale « Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien » ait été marquée par l'impossibilité pour le peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et par la poursuite des souffrances et de la méfiance entre Israéliens et Palestiniens. Nous avons assisté à une multiplication d'actes qui sont venus renforcer un long et regrettable cycle de violence. Les pourparlers de paix ont été interrompus après des mois de dialogue et peu d'engagements. La colonisation israélienne et les autres activités unilatérales illégales se sont poursuivies en Palestine occupée. Des roquettes ont été lancées depuis la bande de Gaza en direction d'Israël. Une nouvelle période d'utilisation disproportionnée de la force militaire s'en est suivie, entraînant un nombre profondément choquant de victimes civiles palestiniennes à Gaza. Les tensions à Jérusalem et en Cisjordanie se sont considérablement accrues et des violences ont éclaté. Le Brésil a trouvé particulièrement inquiétantes les provocations à caractère religieux dans

la vieille ville de Jérusalem et les tentatives de violer le statu quo dans la zone entourant le Dôme du Rocher.

Bien qu'il soit unanimement reconnu que le statu quo est intenable, et il l'est bel et bien, nous n'avons pour l'heure toujours pas réussi à régler les aspects fondamentaux de la question palestinienne. Le Brésil renouvelle son appel à un changement d'approche vis-à-vis de ce conflit, en particulier au sein du Conseil. Le Conseil de sécurité a non seulement échoué à promouvoir une solution pacifique durable à la crise, mais il n'est même pas parvenu à agir lorsqu'un projet de résolution (S/2014/916) qui se fixait cet objectif précis, en s'inspirant largement de précédentes résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil, a été mis au vote. Le Conseil de sécurité a loupé une nouvelle occasion de s'acquitter de ses responsabilités, affaiblissant ainsi l'Organisation et écornant un peu plus sa pertinence sur la question palestinienne.

Certes, aucune résolution ne résoudra à elle seule cette question ancienne. La bonne foi, la volonté politique et des négociations directes sont des éléments indispensables pour faire avancer un processus crédible. Mais un rôle actif et constructif du Conseil est également un facteur déterminant pour parvenir à la paix et à la stabilité. Nous sommes réconfortés par la déclaration du représentant de la Nouvelle-Zélande qui partage le même point de vue, et nous invitons le Conseil à examiner les suggestions qu'a formulées l'Ambassadeur McLay.

Le Brésil se félicite de la décision de l'État de Palestine d'adhérer à toute une nouvelle série de traités internationaux ainsi qu'au Statut de Rome. Fervents défenseurs de l'universalité de la Cour pénale internationale, qui est un moyen de promouvoir la paix et la justice, nous applaudissons l'initiative palestinienne et encourageons les États qui ne l'ont pas encore fait à devenir partie au Statut de Rome. Le recours aux mécanismes multilatéraux, en particulier ceux qui peuvent constituer une mesure de justice et de réparation des indignités, et éliminer la politique de deux poids deux mesures ne doit pas entraîner des représailles et des sanctions. Nous exhortons Israël à débloquer immédiatement toutes les recettes financières dues à la Palestine.

La spirale incessante de la violence et des destructions en Syrie continue, après presque quatre années de conflit. Les violations des droits de l'homme commises par toutes les parties, comme les a constamment dénoncées la Commission d'enquête

indépendante du Conseil des droits de l'homme, appellent notre condamnation la plus vigoureuse. Le Brésil est convaincu que l'État a le devoir de protéger ses citoyens et ne doit en aucun cas violer leurs droits, principalement par le recours à des mesures violentes.

Ces derniers mois, la situation humanitaire a continué de se dégrader et, à présent, plus de la moitié de la population syrienne est soit déplacée à l'intérieur du pays, soit cherche refuge à l'étranger. À cet égard, nous nous félicitons de l'élargissement des mesures fixées par la résolution 2165 (2014) et saluons tous les efforts internationaux menés actuellement pour faire face à une situation humanitaire de plus en plus grave.

L'accent mis sur les avantages d'une militarisation et du recours à la force censés résoudre la crise syrienne a provoqué, entre autres conséquences regrettables, le déplacement de millions de personnes qui ont été forcées de quitter leur foyer pour échapper aux brutalités commises par toutes les parties, en particulier les attentats odieux et les exécutions perpétrées par le prétendu État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Nous réitérons notre condamnation la plus énergique de ces atrocités.

Le Brésil appuie les travaux et les efforts novateurs de l'Envoyé spécial, M Staffan de Mistura, visant à réduire la violence, à alléger les souffrances des populations et à renforcer la confiance en vue de la reprise des négociations. Nous réitérons la nécessité urgente de relancer le processus politique et de mettre immédiatement fin aux flux d'armes vers toutes les parties au conflit, premier pas d'une importance capitale vers cet objectif. Nous souscrivons à l'appui exprimé par le Ministre Heraldo Muñoz aux efforts menés par le Gouvernement de la Fédération de Russie pour organiser un dialogue de paix, auquel divers groupes d'opposition ont été invités à participer.

Une fois de plus, nous rendons hommage à la générosité remarquable dont ont fait preuve beaucoup de pays de la région, dont le Liban, la Jordanie, la Turquie et l'Égypte, qui ont accueilli des milliers, voire des millions, de réfugiés syriens. Le Brésil salue la tâche difficile accomplie à cet égard par la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, M<sup>me</sup> Valerie Amos, et par le Haut-Commissaire pour les réfugiés, M. Antonio Guterres. Tout en encourageant la communauté internationale à appuyer cet effort honorable, le Brésil a reçu plus de 1 500 réfugiés en provenance du conflit syrien et a



fait don de plus de 4 000 tonnes de céréales pour nourrir des personnes en Syrie.

Le Brésil s'inquiète pour la sécurité et la stabilité au Liban. De récents cas de violence, tels que le double attentat-suicide à la bombe contre un restaurant bondé, à Tripoli, samedi dernier, renforcent la nécessité d'appuyer pleinement la politique libanaise de dissociation des crises régionales, telle que convenue dans la Déclaration de Baabda de juin 2012.

Le Brésil continuera de soutenir le Liban dans sa lutte contre le terrorisme et dans sa quête de stabilité et de développement. Notre participation à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, dont le Groupe d'intervention navale est dirigé par un responsable brésilien depuis 2011, est donc la preuve manifeste de la traduction de nos engagements en actions concrètes.

Le Brésil reste préoccupé par les conditions de sécurité et la situation humanitaire en Iraq. Malheureusement, l'année 2014 a été la plus meurtrière qu'ait connue le pays depuis 2007. Des dizaines de milliers de civils innocents ont été tués ou blessés et des millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays. Les actes barbares commis par l'EIIL ont bouleversé le monde et ont fait l'objet de notre condamnation la plus ferme.

Le Brésil salue les mesures prises par le nouveau Gouvernement à Bagdad et le Gouvernement régional kurde en vue de résoudre leurs différends concernant les recettes pétrolières et les paiements au titre du budget. Pour lutter avec succès contre le terrorisme et les groupes extrémistes, l'Iraq doit rester uni. La communauté internationale doit également appuyer l'Iraq dans le domaine de la lutte contre le terrorisme d'une manière qui soit pleinement et strictement compatible avec la Charte des Nations Unies.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

**M. Mamabolo** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud tient à féliciter votre pays, Monsieur le Président, de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier, et à vous remercier d'avoir convoqué cet important débat. En outre, ma délégation tient à remercier le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Jens Toyberg-Frandzen, pour son exposé riche en informations. Je saisis également cette occasion pour féliciter tous les nouveaux membres du Conseil de sécurité.

L'Afrique du Sud s'associe aux déclarations qui seront faites par le représentant du Zimbabwe au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe et par le représentant du Royaume du Maroc au nom du Groupe des États d'Afrique, ainsi qu'à la déclaration faite plus tôt par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Au cours de l'année de commémoration du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, en dépit des nombreuses réalisations de l'Organisation, il restera encore à démontrer si l'on parviendra à régler le conflit entre Palestiniens et Israéliens, un conflit qui dure depuis des décennies et qui constitue une insulte pour les buts et principes mêmes des Nations Unies, tels qu'énoncés dans la Charte de l'Organisation.

Le mois dernier, le Conseil a eu la possibilité de prendre des mesures décisives sur une question qui, depuis longtemps, lui avait échappé, et d'apporter un rayon de lumière aux Palestiniens des territoires occupés qui ont vécu une année terrible faite de drames humains sans précédent, notamment après les événements tragiques survenus à Gaza. Malheureusement, une fois de plus, à la consternation du peuple palestinien et de la communauté internationale, le Conseil de sécurité n'a pas pris de mesures décisives relativement à une initiative du Gouvernement palestinien, qui cherchait à fixer un calendrier et à définir les paramètres rigoureux de la fin de l'occupation illégale des terres palestiniennes.

Ma délégation tient à féliciter les membres du Conseil qui ont pris une position de principe en votant pour le projet de résolution (S/2014/916), dont le seul but était le règlement pacifique du conflit et la réalisation de la solution des deux États. Bien qu'elle regrette que le Conseil de sécurité n'ait pas été à la hauteur de la situation, l'Afrique du Sud ne se félicite pas moins de l'aide et de la reconnaissance croissantes dont bénéficie l'idée d'un État de Palestine, comme en témoignent diverses assemblées nationales à travers le monde, notamment au Royaume-Uni, en Irlande, en Espagne, en France et en Suède.

Ma délégation estime que le seul moyen de parvenir à l'instauration d'une paix réelle et durable entre Israël et la Palestine est par le biais de négociations complètes et inconditionnelles sur toutes les questions relatives au statut final, y compris l'expansion illégale et incessante des colonies de peuplement israéliennes dans

les territoires occupés de Palestine, ainsi que la levée du blocus de Gaza et la poursuite de l'occupation illégale du territoire palestinien. Ma délégation appuie tous les efforts internationaux visant à négocier un règlement juste du conflit israélo-palestinien et demande instamment à toutes les parties au conflit de négocier de bonne foi en vue de parvenir à une solution juste et permanente du conflit.

L'Afrique du Sud remercie le Gouvernement suisse d'avoir organisé la récente Conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève, ainsi que toutes les Hautes Parties contractantes y participant d'avoir réfléchi à la très grande importance qu'il y a à assurer la protection des droits de l'homme inaliénables du peuple palestinien. La tenue de cette Conférence a été un grand pas vers le respect des dispositions de la Convention et du droit international humanitaire. Les incursions violentes de l'année dernière à Gaza ont mis en lumière la nécessité pour la communauté internationale de faire davantage pour protéger les civils dans ce conflit.

Nous sommes également préoccupés par les informations selon lesquelles le Gouvernement israélien aurait décidé de geler le transfert d'un montant de 127,6 millions de dollars de recettes fiscales perçues au nom des Palestiniens à la suite de la décision de la direction palestinienne de devenir un État partie au Statut de Rome de la Cour pénale internationale. L'Afrique du Sud respecte le droit souverain et la volonté de l'État de Palestine à accéder au Statut de Rome et demande à tous les États Membres de s'abstenir de prendre des mesures punitives à titre de représailles contre ce droit souverain.

L'Afrique du Sud appelle à redoubler d'efforts pour reconstruire les habitations et les infrastructures détruites durant la guerre. Nous sommes toujours résolus à appuyer les efforts internationaux destinés à aider les peuples palestinien et israélien à trouver une paix durable dans le cadre de la solution des deux États, par un règlement négocié.

S'agissant de la Syrie, ma délégation est préoccupée par la crise humanitaire déclenchée par près de quatre années de conflit en Syrie, conflit caractérisé par un nombre élevé de victimes humaines et un grand nombre de personnes déplacées et de réfugiés qui ont fui dans les pays voisins, avec les conséquences qui en résultent en termes de déstabilisation de l'ensemble de la région.

Le seul espoir qui reste au peuple syrien réside dans la volonté des parties au conflit de mettre immédiatement fin à la violence et d'engager conjointement un dialogue en vue d'un accord sur la transition politique, fondé sur le communiqué de Genève de juin 2012 (S/2012/522, annexe). Il incombe au Gouvernement syrien et à l'opposition d'instaurer un dialogue sincère dans le but de prendre les décisions difficiles intéressant l'avenir de la Syrie.

Pour terminer, ma délégation tient à adresser ses sincères condoléances aux Gouvernements français, yéménite, nigérian, australien et pakistanais, et à leur population qui, ces dernières semaines, ont subi des attentats terroristes inhumains et barbares. Le Gouvernement sud-africain se joint à la communauté internationale pour condamner tous ces attentats et réitère sa position selon laquelle rien ne peut justifier le terrorisme, quelle qu'en soit la forme ou l'origine.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

**M. León González** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous appuyons la déclaration présentée par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

La situation de conflit que connaît le Moyen-Orient est un sujet de préoccupation pour tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il n'y a d'autre option qu'une paix juste et durable pour tous les peuples de cette région, objectif vers lequel doivent tendre tous nos efforts. L'année 2014 a été caractérisée par la tournure négative prise par les événements en Palestine et en Syrie, dont la population a subi les avatars de l'agression et de la guerre. Cuba réaffirme sa solidarité pleine et entière avec le peuple palestinien et son appui énergique et résolu à toutes les actions visant à œuvrer, sur la base des frontières d'avant 1967, à la reconnaissance d'un État de Palestine ayant pour capitale Jérusalem-Est, ainsi que du droit de l'État de Palestine de devenir Membre à part entière de l'ONU.

Cuba exige de nouveau qu'il soit mis fin à l'occupation prolongée et illégale des territoires palestiniens et des autres territoires arabes par Israël, que soit immédiatement et totalement levé, sans conditions, le blocus cruel et illégal imposé à Gaza, ce qui comprend l'ouverture des passages frontaliers et des points de contrôle, de façon à permettre, en permanence, le libre accès de l'aide humanitaire, les approvisionnements

en marchandises et le passage des personnes de part et d'autre de la bande de Gaza. La construction et l'expansion des colonies de peuplement illégales d'Israël et du mur de séparation en territoire palestinien occupé, la destruction et la confiscation des terres et biens palestiniens, les déplacements forcés de centaines de milliers de familles palestiniennes et le transfert de colons vers le territoire palestinien occupé sont inadmissibles. Nous réclamons la cessation immédiate et complète de toutes les activités de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens et le respect du droit au retour. Nous exigeons de même la cessation des représailles et du chantage dont fait l'objet l'Autorité nationale palestinienne ainsi que le respect des accords souscrits entre cette dernière et l'État d'Israël. Les politiques et pratiques de colonisation d'Israël contre le peuple palestinien doivent prendre fin. Israël doit mettre un terme définitif aux provocations et aux incitations à la haine et à la terreur, aux crimes d'agression, aux détentions arbitraires, aux incarcérations massives et au génocide dont ce peuple est l'objet.

Le peuple et le Gouvernement cubains sont fiers que Cuba ait été l'un des premiers pays à reconnaître l'État de Palestine après sa proclamation en 1988. Le nombre de ces États n'a cessé de croître au cours des 26 dernières années. Il s'agit d'un processus inexorable que le Conseil de sécurité aurait dû appuyer depuis longtemps. Cuba exige que soit acceptée, sans conditions ni manœuvres dilatoires, la demande palestinienne d'obtention du statut d'État Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Il incombe de plus au Conseil de sécurité de mettre au point des mesures concrètes afin d'empêcher le meurtre de civils palestiniens innocents et la destruction du patrimoine de ce peuple héroïque, qui s'est vu imposer tant d'épreuves dans sa longue lutte pour la défense de son droit légitime à l'autodétermination.

Cuba appuie le projet de résolution dont le Groupe des pays arabes a saisi le Conseil de sécurité (S/2014/916) et elle dénonce l'incapacité de cet organe de faire respecter le droit international et de défendre la vérité et la justice. Le Conseil de sécurité doit honorer son obligation de promouvoir une solution négociée à l'occupation de l'État de Palestine par Israël, définir un échéancier précis pour que ce dernier mette fin à cette occupation et permettre ainsi que la volonté de la communauté internationale de voir coexister pacifiquement deux États indépendants devienne réalité. Le droit antidémocratique de veto qui a permis,

au Conseil de sécurité, de laisser agir Israël en toute impunité, doit prendre fin.

La fin du conflit en Syrie et l'établissement d'une paix véritable et durable, acceptable par son peuple et son gouvernement, ne seront pas possibles dans le cadre des préceptes de la politique de changement de régime défendue et soutenue publiquement de l'extérieur. Cuba réitère sa préoccupation à l'égard des victimes innocentes que provoque le conflit syrien et elle condamne de nouveau tous les actes de violence commis dans ce pays contre la population civile. La protection supposée de vies humaines et la lutte contre le terrorisme ne peuvent servir de prétexte à l'intervention étrangère. Le Conseil de sécurité doit adopter des mesures permettant réellement de régler le conflit et de lutter contre le terrorisme que subit le peuple syrien. Ses membres doivent condamner sans équivoque le trafic d'armes au profit d'acteurs non étatiques et toute autre action de nature à prolonger le violent conflit qui sévit dans ce pays.

Le peuple syrien est souverain dans le choix de son destin et doit être respecté dans l'exercice de son droit à disposer de lui-même. Nous saluons les efforts déployés par la Fédération de Russie afin de trouver une solution négociée au conflit et nous exhortons les autres parties intéressées à suivre cet exemple. Tous les peuples de la région du Moyen-Orient méritent de vivre en paix et de jouir du progrès. Cuba réitère sa condamnation de tous les actes, méthodes et pratiques terroristes, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, quels qu'en soient le lieu et les auteurs, y compris le terrorisme d'État.

En tant que pays épris de paix et attaché à l'élimination et à l'interdiction des armes de destruction massive, Cuba réitère son appui à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et exige que la Conférence sur la création de cette zone soit convoquée sans plus tarder, conformément aux conclusions et aux recommandations adoptées à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010.

Cuba réaffirme sa volonté de coopérer à la réalisation de l'objectif consistant à parvenir au règlement pacifique, juste et durable des conflits au Moyen-Orient. Nous formons l'espoir que 2015 nous permettra d'instaurer la paix souhaitée dans la région et de transformer le Conseil de sécurité en un organe réellement efficace pour que l'on puisse obtenir des

résultats justes et concrets propices au bien-être de tous les peuples du Moyen-Orient.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M. Seck.

**M. Seck** : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et pour la façon remarquable dont vous dirigez ses travaux au cours de ce mois. Mes félicitations vont également à l'endroit des Représentants permanents de l'Angola, de l'Espagne, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande et de la République bolivarienne du Venezuela, dont les pays viennent d'être élus membres du Conseil. À vous et à eux, je souhaite plein succès dans l'exécution de vos mandats.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer dans les termes les plus fermes la vive condamnation, par le Comité, des attaques terroristes perpétrées à Paris le 7 janvier 2015, ainsi que celles, tout aussi abominables, qui ont eu lieu notamment au Nigéria, dans le nord du Cameroun, dans le nord du Mali, au Pakistan et, bien entendu, au Moyen-Orient. Le Comité, par ma voix, voudrait adresser sa profonde sympathie et ses sincères condoléances aux familles des victimes, ainsi qu'aux peuples et aux Gouvernements ainsi endeuillés.

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a observé avec un grand intérêt le débat organisé par le Conseil le 30 décembre dernier (S/PV.7354), débat qui, même s'il n'a pas permis d'adopter des mesures concrètes comme l'avait recommandé le Comité dans sa déclaration, aura vu l'ensemble des membres du Conseil réaffirmer leur attachement au principe d'un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien, sur la base de la solution des deux États et de l'exercice des droits inaliénables légitimes du peuple palestinien, dans une Palestine indépendante et viable, vivant côte à côte avec Israël, dans la paix et la sécurité. C'est l'occasion de saluer le rôle important joué par le Royaume hachémite de Jordanie, agissant en tant que représentant des pays arabes au Conseil, et de l'encourager à persévérer dans ses efforts méritoires pour aider à trouver une solution pacifique au conflit, sachant que le statu quo n'est pas tenable.

Devant l'échec des négociations directes et face à l'incapacité du Conseil de sécurité à agir, l'État de Palestine a jugé utile d'adhérer à plusieurs traités internationaux, parmi lesquels le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, ce pour renforcer la lutte contre les violations du droit international et du droit

international humanitaire et, partant, contre l'impunité. Le Comité déplore qu'en réponse, la puissance occupante ait choisi de ne pas respecter les engagements qu'il a lui-même pris à l'égard du peuple palestinien, en retenant – et on pose la question : pour combien de temps encore? – les recettes fiscales qu'il perçoit au nom de l'Autorité palestinienne en vertu des Accords d'Oslo. Cette attitude est contreproductive, tout comme l'est la menace israélienne d'imposer de nouvelles mesures punitives. Et il est regrettable que la communauté internationale, y compris le Conseil, soient restées silencieuses et inactives à ce propos.

Pourtant, la présente session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a vu les États Membres réaffirmer leur attachement ferme à un règlement du conflit fondé sur les principes établis et sur les décisions de l'ONU. Un nombre plus important d'États ont aussi reconnu la Palestine, comme récemment la Suède, tandis que plusieurs parlements ont voté en faveur de cette reconnaissance, notamment ceux d'Espagne, de la France, de l'Irlande, de la Belgique, du Portugal et du Royaume-Uni, ainsi que le Parlement européen, témoignant ainsi de la volonté de l'opinion publique internationale de voir advenir un règlement définitif du conflit.

Si le Comité se félicite des progrès réalisés à ce jour sur le terrain en ce qui concerne notamment la reconstruction de Gaza, comme le prévoit d'ailleurs le mécanisme provisoire tripartite, il n'en estime pas moins qu'il faut faire beaucoup plus, et plus vite. Davantage de biens et de services doivent être autorisés à entrer à Gaza, car des dizaines de milliers de Gazaouis continuent de vivre dans des tentes précaires ou des immeubles endommagés, s'exposant ainsi aux rigueurs d'un hiver humide et particulièrement froid. À ce propos, et tout en saluant l'aide généreuse des donateurs dans ce sens, le Comité invite instamment Israël à assumer les responsabilités qui lui incombent en tant que Puissance occupante, comme le prévoient les Conventions de Genève.

L'Assemblée générale avait fort judicieusement proclamé 2014 Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien en vue de renforcer l'appui des États Membres à la cause du peuple palestinien et d'augmenter ainsi les chances de parvenir à un règlement pacifique du conflit qui dure depuis plusieurs décennies. Malheureusement, l'espoir suscité a été déçu puisque nous avons assisté, au cours de cette année de solidarité, à l'échec des négociations directes au printemps, suivi



d'une rapide détérioration de la situation, laquelle a débouché sur la guerre dévastatrice qui a éclaté l'été dernier à Gaza.

Les termes du problème demeurent les mêmes : Israël continue d'occuper Gaza et la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. La construction de colonies en Cisjordanie et à Jérusalem-Est se poursuit. Des édifices religieux palestiniens sont attaqués et, en 2014, l'on a ainsi dénombré pas moins de 36 attaques contre des mosquées et des églises, qui sont venues s'ajouter à la destruction totale de 73 mosquées et églises à Gaza lors de la crise de l'été. Les actes de provocation et les incitations à la violence de la part des colons, et même de quelques officiels israéliens, sont encore monnaie courante.

Préoccupé par ce constat alarmant, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien voudrait s'associer aux nombreuses déclarations qui ont été prononcées ici ce jour, soulignant en substance que le statu quo ne peut pas continuer, car il est porteur d'une situation pleine de menaces pour la paix et la sécurité internationales. C'est la raison pour laquelle, se tournant vers l'avenir, le Comité exhorte le Conseil de sécurité, organe suprême chargé d'assurer la paix et la sécurité internationales, à assumer la responsabilité que lui assigne la Charte pour se donner les moyens de régler définitivement le conflit israélo-palestinien, qui semble s'éterniser.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

**M. Ja'afari** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession du Chili à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je remercie par ailleurs le Ministre des relations extérieures, M. Muñoz, d'avoir présidé une partie de la présente séance. Je félicite la Malaisie, la République bolivarienne du Venezuela, l'Angola, la Nouvelle-Zélande et l'Espagne de leur élection en tant que membres non permanents du Conseil de sécurité et je leur souhaite plein succès.

L'ONU a la responsabilité historique et juridique d'œuvrer à la création d'un État palestinien indépendant qui exerce pleinement sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire national. Cette responsabilité découle des dispositions de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, qui, comme nous le savons tous, porte sur la partition de la Palestine, et de la résolution 273 (III)

de l'Assemblée générale, qui définit les conditions de l'admission d'Israël à l'ONU, à savoir qu'il doit respecter la résolution 181 (II), qui prévoit la création de l'État de Palestine, et la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, qui porte sur le retour des réfugiés palestiniens dans leurs foyers.

Malheureusement, c'est tout le contraire qui s'est passé ensuite. D'un côté, l'ONU a mis en œuvre la moitié de la résolution 181 (II) et complètement ignoré la mise en œuvre de la résolution 194 (III). D'un autre côté, Israël ne cesse de commettre des actes d'agression contre les peuples et les pays de la région, avec un appui militaire, politique et économique sans précédent de ses protecteurs et de ses parrains, qui lui fournissent notamment divers types d'armes sophistiquées, l'aident à se procurer la technologie et des armes nucléaires, et lui fournissent des sous-marins équipés de missiles qui peuvent transporter des têtes nucléaires.

En outre, après sa création, Israël a mis en place une politique d'expansion et de nettoyage ethnique, dans son esprit et dans sa lettre, qui lui a permis d'occuper des territoires arabes en 1967. Des historiens israéliens eux-mêmes affirment que les gouvernements israéliens successifs ont commis des violations systématiques avérées du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme qui s'apparentent à des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. La colonisation est une priorité absolue des politiques de tous les gouvernements israéliens, et ce en dépit du fait que tout le monde – y compris les apothicaires israéliens qui vantent l'élixir de vie et de survie – s'accorde pour dire que ces activités minent toute possibilité de créer un État palestinien viable d'un seul tenant et de réaliser le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Israël ne s'est pas arrêté là. Il a imposé des lois racistes et profané des lieux de culte chrétiens et musulmans, expulsé des Palestiniens de leurs maisons et lancé des campagnes d'arrestations arbitraires et de torture, notamment contre des enfants, des femmes et les dirigeants élus du peuple palestinien.

Aujourd'hui, en dépit de tout ceci, certains membres du Conseil continuent de dénier aux Palestiniens ne serait-ce que le droit d'exiger le respect de leurs droits fondamentaux, notamment la création de leur propre État sur leur territoire national et la fixation d'une date butoir pour la fin de l'occupation. Dans le même temps, ils continuent de protéger Israël de toute obligation de rendre des comptes pour ses politiques injustes, illégales et agressives.

Dans le cadre de cette politique barbare, Israël occupe le Golan syrien depuis 1967. Les citoyens syriens qui vivent sous le joug de cette occupation subissent une réalité amère et intolérable. Nous exigeons donc que l'ONU assume ses responsabilités et s'attaque à cette réalité avec le sérieux et l'attention voulues, qu'elle applique les résolutions pertinentes qu'elle a elle-même adoptées, en particulier la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité. Il est inacceptable que l'ONU demeure incapable de contraindre Israël à mettre en œuvre ces résolutions, notamment celles qui l'enjoignent de mettre un terme à ses violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme, à sa politique de colonisation, au terrorisme, à la répression, à la discrimination raciale et aux détentions arbitraires de citoyens syriens qui vivent sous occupation et dont toutes les libertés sont bafouées. Israël prévoit également de voler les ressources naturelles du Golan, notamment l'eau, le pétrole et le gaz. Récemment, la Cour suprême israélienne a levé l'interdiction de la prospection pétrolière dans le Golan syrien occupé, ce qui a permis à des sociétés d'exploitation de commencer des activités de forage en violation du droit international.

Face au silence international qui accompagne ses pratiques, Israël a renforcé son alliance avec les hordes d'idéologues takfiri qui répandent la destruction et le chaos en Syrie. Israël a mené plus d'une agression sur le territoire syrien, en violation du droit international et de l'Accord sur le dégageant de 1974. Ces agressions ont porté la tension dans la région à un niveau sans précédent, et cela risque d'avoir des répercussions à grande échelle. Le plus scandaleux est que ces actes d'agression n'ont été condamnés ni par le Conseil de sécurité, ni par le Département des opérations de maintien de la paix ni par le porte-parole du Secrétaire général.

Dans le cadre de la crise en cours en Syrie, Israël a ajouté un nouveau chapitre à son histoire de violations en fournissant un appui aux terroristes dans la zone de séparation du Golan, notamment en prenant en charge des terroristes blessés dans des hôpitaux israéliens, en violation de l'Accord sur le dégageant et d'une manière qui met en péril la vie des membres du personnel de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). Ces faits sont attestés dans le récent rapport du Secrétaire général sur la FNUOD (S/2014/859), mais également par les médias israéliens. Cet appui facilite les déplacements des groupes terroristes, en particulier le Front el-Nosra, qui est affilié à Al-Qaïda, dans la zone de séparation et leur permet de continuer d'enlever des soldats de la paix de

la FNUOD. Nous devons lutter contre cette dangereuse réalité avec le sérieux et l'attention nécessaires et nous devons le faire sans plus tarder, d'autant plus que le Département des opérations de maintien de la paix ne prête aucune attention à nos mises en garde et aux informations que nous fournissons depuis de nombreuses années.

Je n'ai pas mentionné le rôle de certaines parties arabes et internationales bien connues s'agissant de la collaboration avec les terroristes dans la zone de séparation afin de me concentrer exclusivement sur la question à l'examen, à savoir le conflit israélo-arabe. Pour la même raison, je ne répondrai pas aux allégations trompeuses des représentants des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France, de l'Arabie saoudite et de l'Union européenne. Il est évident pour tout le monde que ces allégations ne visent qu'à détourner l'attention des crimes israéliens et à atténuer les pressions exercées par la communauté internationale sur Israël, et ce en dépit du fait que les États Membres susmentionnés ne respectent pas les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme, notamment les résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014). L'encre de ces documents n'a pas encore séché.

En dépit des conditions difficiles qui règnent en Syrie, je tiens à souligner que le Golan syrien fait et continuera de faire partie intégrante du territoire syrien. Nous continuerons à lutter pour l'indépendance du Golan syrien jusqu'au plein rétablissement des frontières du 4 juin 1967. Ce droit ne peut pas faire l'objet de négociations, de tractations ou de délais de prescription. Aucune mesure prise par Israël ne va changer quoi que ce soit à cet égard. Les mesures prises par Israël, y compris la soi-disant décision d'annexer le Golan, qui est en fait le crime d'annexer le Golan, sont nulles et non avenues. Elles n'ont aucun effet juridique, comme cela a été réaffirmé dans les résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité. Ce que nous pourrions déclarer et souligner, concernant le fait qu'il est inévitable qu'Israël se retire du territoire syrien occupé, s'applique également au territoire palestinien occupé et à la zone qui est toujours sous occupation dans le sud du Liban.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

**M. Khiari** (Tunisie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous féliciter à l'occasion de l'accession du Chili à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci, et vous remercier

d'avoir convoqué cette réunion sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Alors que nous entamons cette nouvelle année, je voudrais également féliciter les nouveaux membres du Conseil – l'Angola, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, l'Espagne et la République bolivarienne du Venezuela – et leur souhaiter plein succès. Je voudrais en outre féliciter leurs prédécesseurs – l'Argentine, l'Australie, le Luxembourg, la République de Corée et le Rwanda – pour les efforts qu'ils ont consentis durant les deux dernières années.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Arabie Saoudite, au nom de l'Organisation de la coopération islamique, et par le représentant de la République islamique d'Iran, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Durant la séance d'information du Conseil tenue le 15 décembre l'année dernière, M. Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, a déclaré que l'année 2014 avait été une année catastrophique pour le processus de paix au Moyen-Orient. Il a notamment tenu les propos suivants : « Mon sentiment est que l'année 2014 a modifié le cours du conflit israélo-palestinien et que l'avenir est plus incertain que jamais. » (*S/PV.7339, p. 5*). Et cela à un moment où en janvier de l'an dernier, nous espérions que 2014 serait l'année où renaîtrait l'espoir que nous pourrions parvenir à une solution globale et durable au conflit, conformément à la vision des deux États, sur la base du droit international et des textes internationaux pertinents, notamment les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, l'Initiative de paix arabe, le cadre de Madrid et le principe de l'échange de territoires contre la paix. Cet espoir a été renforcé par la proclamation de 2014 Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien.

Pourtant, en 2014, les négociations de paix ont été interrompues, malgré les efforts déployés par les États-Unis entre juillet 2013 et avril 2014. En juillet et août 2014, nous avons assisté à l'agression dévastatrice menée par la Puissance occupante dans la bande de Gaza, qui a fait plus de 2 000 victimes, dont plus de 400 enfants, et a causé des dégâts massifs aux infrastructures et d'énormes dégâts économiques et humanitaires. Nous avons également assisté à la résurgence de la violence et des tensions en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, en raison de la poursuite des activités d'implantation de colonies par les forces d'occupation et des violations par les colons israéliens

des lieux saints musulmans et chrétiens, notamment la Mosquée Al-Aqsa, en interdisant l'entrée aux fidèles qui veulent prier, ce qui constitue une violation flagrante du droit international et un acte d'agression contre les sentiments religieux des musulmans de par le monde.

Par ailleurs, le Conseil de sécurité, organe à qui incombe la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, n'a pas été à la hauteur de ses responsabilités en ce qui concerne la question palestinienne. Le 30 décembre, il s'est montré incapable d'adopter un projet de résolution (S/ 2014/916) présenté par la Jordanie, un pays frère, au nom du Groupe des États arabes, qui avait pour objet de fixer un calendrier pour des négociations visant à mettre fin à l'occupation israélienne et à réaliser les aspirations légitimes du peuple palestinien à vivre dans la dignité et la liberté dans un État viable et souverain, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, vivant en paix aux côtés d'autres pays de la région.

Le peuple palestinien vit sous le joug de l'occupation depuis plus de 48 ans et a été victime de multiples violations et actes d'agression. Cela n'a pas dissuadé les dirigeants palestiniens, au cours des 25 dernières années, à s'engager en faveur des négociations dans le cadre des résolutions pertinentes du droit international et à choisir la paix, pour que le peuple palestinien puisse recouvrer ses droits, comme en témoigne notamment l'adhésion de la Palestine à plusieurs traités internationaux.

Face à cela, la partie israélienne a continué d'imposer le statu quo. La puissance occupante a étendu ses activités de colonisation et d'occupation, intensifié ses actes d'agression contre les Palestiniens en Cisjordanie et à Gaza et contre leurs sites religieux. Il a bloqué tous les efforts visant à lancer des initiatives de paix sérieuses, en particulier ceux déployés par les États-Unis depuis juillet 2013. Le Gouvernement israélien a illégalement bloqué le transfert des recettes fiscales de la Palestine, qui représentent plus de 70 % des recettes de l'État palestinien. Nous voudrions réitérer notre appel à l'ensemble de la communauté internationale, notamment les parties prenantes et le Conseil de sécurité, en vue de mettre un terme à l'occupation par Israël du territoire palestinien et à ses pratiques illégales contre le peuple palestinien et ses ressources financières.

Il est grand temps que nous changions la façon dont nous abordons la question palestinienne dans la perspective d'une solution des deux États. Les pratiques

actuelles ne servent qu'à exacerber l'extrémisme. Par conséquent, nous demandons que le blocus injuste imposé à Gaza soit levé et que l'accès humanitaire soit garanti en vue de fournir une aide indispensable aux habitants de la bande de Gaza, à la suite de l'agression israélienne. Nous réaffirmons également qu'il importe d'honorer dans les meilleurs délais les engagements pris lors de la conférence des donateurs sur la reconstruction de Gaza, qui s'est tenue au Caire. Un processus de paix juste et global au Moyen-Orient ne peut aboutir que si Israël se retire de tous les territoires occupés, en Palestine et dans le Golan syrien, ainsi que du territoire qui est toujours sous occupation dans le sud du Liban.

Pour terminer, je tiens à exprimer nos vives préoccupations face à la situation qui se détériore en Syrie, un pays frère, et les graves répercussions en Syrie, sur son avenir et pour toute la région. À cet égard, je tiens à réaffirmer que la Tunisie espère que les efforts de M. de Mistura aboutiront à une solution politique qui réponde aux aspirations du peuple syrien à la paix et à la démocratie tout en préservant la souveraineté, l'intégrité territoriale et la cohésion sociale de la Syrie.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

**M. Kohona** (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je me fais l'écho des autres orateurs pour vous féliciter, Monsieur, d'avoir convoqué cet important débat public.

Sri Lanka s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je félicite les nouveaux membres du Conseil de sécurité de leur élection.

Nous espérons qu'en 2014, le monde verrait une percée fort nécessaire aboutir à un règlement juste et durable de la situation au Moyen-Orient. Au lieu de cela, nous avons été témoins d'une série de revers, notamment l'échec des pourparlers de paix, suivi par une crise humanitaire dévastatrice à Gaza. Néanmoins, au milieu de tant d'épreuves, nous avons été encouragés par l'appui inébranlable que le monde entier accorde au peuple de Palestine.

De fait, la formation d'un Gouvernement d'unité palestinien marquait une évolution positive. Il est important que la communauté internationale continue de s'efforcer de trouver un règlement pacifique par le biais d'une interaction diplomatique constante avec les parties concernées. Les négociations de paix doivent être

menées avec diligence et un règlement doit être atteint conformément aux principes du droit international et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

L'un des principaux défis cette année sera de reconstruire après la destruction à Gaza. La communauté internationale doit également aider le peuple palestinien à relever les difficultés auxquelles son existence est confrontée jour après jour. La conférence du Caire sur la reconstruction de Gaza qui s'est tenue l'an dernier a donné lieu à des promesses de ressources importantes au profit des activités de reconstruction du peuple palestinien. Nous nourrissons l'espoir fervent qu'avec l'aide de la communauté mondiale, les Palestiniens parviendront à reconstruire leurs vies et leurs moyens d'existence.

Nous exhortons les Gouvernements israélien et palestinien à faire usage de la bonne volonté internationale qui s'est manifestée pour faciliter le processus de paix. Le prix qu'entraînerait l'échec à atteindre un accord de paix est trop élevé pour les pays concernés et pour la région, voire au-delà. La cessation des activités de peuplement dans les territoires occupés et la levée du blocus de Gaza sont des mesures importantes qui doivent être prises tout en respectant les besoins du peuple israélien en matière de sécurité. Ce sont d'importantes mesures de confiance. Elles seraient conformes aux attentes du monde, aux normes du droit international et aux pratiques établies. Les besoins du peuple d'Israël en matière de sécurité doivent être respectés.

Sri Lanka appuie un règlement négocié, qui aboutira à un État de Palestine souverain, indépendant et viable, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant dans des frontières sûres et reconnues, côte à côte et dans la paix avec Israël, comme le prévoient l'Initiative de paix arabe, la Feuille de route du Quatuor et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Sri Lanka appuie également la candidature déposée par la Palestine à son admission à l'ONU en tant que membre à part entière.

Sri Lanka est également favorable à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967. La viabilité de la solution des deux États dépendra de l'unité politique et du développement économique du peuple palestinien. La levée du blocus de Gaza, dans le cadre de la résolution 1860 (2009), contribuerait grandement à la progression économique de Gaza et au bien-être du peuple palestinien. À l'heure actuelle, l'ONU a de grandes difficultés à fournir le minimum



vital à l'immense majorité de la population de Gaza. Nous soulignons le fort appui dont bénéficie le travail des organismes des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Le terrorisme en provenance de la région du Moyen-Orient risque de faire peser une menace grave sur la sécurité et la stabilité de nombreux pays. Dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, il est très facile aux agents de l'extrémisme de propager leurs idéologies à travers les frontières nationales. L'un des premiers prétextes invoqués par les terroristes est la question palestinienne. Nous ne devons pas fournir de prétexte au terrorisme. Nous espérons que tous les efforts seront faits en 2015 pour jeter les fondements d'une poursuite du processus de paix au Moyen-Orient vers un règlement pacifique. Nous nourrissons l'espoir que la communauté internationale continuera d'appuyer les initiatives qui promeuvent une paix durable et que les deux parties feront montre de la volonté politique nécessaire pour atteindre cet objectif.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

**M<sup>me</sup> Al-Thani** (Qatar) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je fais part de mes condoléances au peuple et au Gouvernement français, ainsi qu'aux victimes des attaques terroristes perpétrées à Paris, que mon gouvernement a dénoncées. Nous condamnons toutes les attaques qui prennent les civils pour cibles et qui violent les principes humanitaires et moraux.

Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nous remercions le Ministre chilien des relations extérieures d'avoir participé à la présente séance. Nous remercions également le Sous-Secrétaire général de son exposé ce matin.

Nous nous associons aux déclarations prononcées au nom de l'Organisation de la coopération islamique et du Mouvement des pays non alignés.

Nous regrettons que le Conseil de sécurité n'ait pas réussi à adopter le projet de résolution arabe sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine (S/2014/916), non seulement parce qu'il a ainsi manqué une occasion de progresser sur la voie de la paix, mais aussi parce que les principaux éléments du projet de résolution étaient conformes au consensus

international. Il n'y a pas désaccord sur le droit du peuple palestinien à établir un État indépendant à l'intérieur des frontières de 1967 et à mettre fin à l'occupation israélienne des territoires arabes.

Les Arabes et les Palestiniens ont pris des mesures extrêmement accommodantes pour faciliter des initiatives internationales conformes aux droits fondamentaux du peuple palestinien, à son unité nationale et à son droit à fonder un État indépendant. Mais ces mesures doivent être appuyées et encouragées par la communauté internationale de plusieurs manières, notamment en mettant fin à l'occupation israélienne de tous les territoires arabes occupés, en appuyant la mise en place des institutions de l'État palestinien, en mettant un terme au blocus injuste qui pèse sur la bande de Gaza, en aidant à la reconstruction de Gaza et en offrant les perspectives d'une vie digne pour tous.

L'État du Qatar a joué et continue de jouer un rôle positif et efficace dans l'intention de parvenir à un règlement juste et durable de la question palestinienne. Nous étions au premier rang des États qui ont pris d'importantes mesures pour étayer les possibilités d'un règlement pacifique de la question de Palestine. Nous avons également fait partie du consensus international en faveur des droits inaliénables du peuple palestinien, en particulier du droit à l'autodétermination. Ce consensus s'inscrit dans plusieurs résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et dans la reconnaissance de l'État de Palestine par la plupart des États, successivement.

Dans ce contexte, nous renouvelons notre appel au Conseil de sécurité à appliquer ses résolutions précédentes, ainsi qu'à respecter le consensus international en adoptant une résolution contraignante qui oblige Israël à mettre fin à son occupation des territoires palestiniens et arabes et à cesser ses activités de peuplement et toutes les autres pratiques qui violent le droit international; le Conseil de sécurité devrait aussi prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre un plan politique clair et assorti d'échéances dans le but de concrétiser la solution des deux États sur la base de principes bien établis, notamment l'Initiative de paix arabe.

La paix, la stabilité et la sécurité de la région, y compris la sécurité d'Israël, exigeront des mesures sincères sur cette voie – c'est-à-dire l'établissement d'un État palestinien sur la base des frontières de 1967, avec Al Qods Al Charif pour capitale, vivant côte à côte dans la paix avec Israël; la garantie des droits inaliénables du peuple palestinien; et le retrait de tous les territoires

arabes occupés, y compris le Golan syrien, les fermes de Chebaa et le village libanais d'Al Ghajar. Il faut également mettre fin aux violations des lieux saints et de la liberté de culte en Palestine commises par les autorités israéliennes qui mènent une politique dangereuse à l'égard du Haram al-Charif, notamment en tentant de le prendre d'assaut et d'en interdire l'entrée aux personnes s'y rendant pour prier. L'État du Qatar condamne et rejette fermement ces violations qui mettent en péril les chances de parvenir à la paix souhaitée au Moyen-Orient.

Plusieurs mois après la conférence internationale des donateurs pour la reconstruction de la bande de Gaza tenue au Caire, la bande de Gaza attend encore que les efforts de reconstruction très importants soient menés compte tenu de la destruction globale des infrastructures, des logements, des installations publiques et des services essentiels causée par la dernière agression israélienne contre la bande de Gaza. L'État du Qatar répond aux besoins humanitaires considérables dans la bande de Gaza et a annoncé, lors de cette conférence, qu'il verserait une contribution d'un milliard de dollars. Nous nous employons actuellement à mettre en œuvre les mécanismes nécessaires pour fournir cette subvention.

La région a connu cette année des vagues de froid intense qui ont eu des effets douloureux indescriptibles sur des millions de réfugiés et déplacés syriens et irakiens. Cela exige que la communauté internationale s'acquitte de son devoir humanitaire et moral envers ces populations fragiles et leur apporte un appui financier accru et une plus grande aide morale. De même, cette situation humanitaire déplorable doit nous motiver davantage à mettre fin aux causes de cette situation difficile. L'État du Qatar a déjà répondu aux appels lancés par l'ONU en continuant de fournir une aide humanitaire et des secours d'urgence aux réfugiés et aux personnes déplacées. Il est d'ailleurs en tête de liste des États donateurs au profit du fonds d'intervention pour les urgences humanitaires concernant la crise en Syrie. Nous appelons les États Membres à répondre à ces appels.

La crise en Syrie, qui entre dans sa cinquième année, exige que nous nous employions tous à mettre un terme aux crimes atroces et au terrorisme du régime en Syrie, qui ont déstabilisé la région et propagé le phénomène du terrorisme et des combattants terroristes étrangers. Il ne fait aucun doute que nous sommes tous d'accord sur le fait que les paramètres de la solution

à la crise syrienne résident dans la réalisation d'une transition politique s'appuyant sur le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe), ce qui permettra de répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien.

Il est inquiétant que les résolutions du Conseil de sécurité, la résolution 2118 (2013) en particulier, continuent de ne pas être appliquées. En effet, le dernier rapport de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de sa mission d'établissement des faits concernant l'emploi présumé de chlore gazeux en Syrie démontre que des substances chimiques toxiques, tel le chlore, ont été employées de manière systématique lors de nombreuses attaques. Le rapport démontre également que des barils d'explosifs contenant du chlore ont été lancés depuis des hélicoptères. L'emploi d'armes chimiques constitue en soi un crime de guerre, ce dont convient unanimement la communauté internationale, et leur emploi systématique est un crime encore plus grave qui exige que l'on s'assure que les responsables ne restent pas impunis.

Pour terminer, l'État du Qatar réaffirme sa position, à savoir qu'il appuie le peuple frère syrien pour faire cesser toutes les violences et les crimes dont il est victime de manière à répondre à ses aspirations légitimes dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'unité de la Syrie, à mettre fin à la crise et à parvenir à une solution politique fondée sur le Communiqué de Genève.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

**M. Eler** (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter les membres du Conseil de sécurité nouvellement élus et à leur souhaiter plein succès.

L'évolution de la situation au Moyen-Orient reste une priorité importante au niveau mondial et continue de retentir sur la Turquie de nombreuses façons. La question palestinienne reste au cœur des problèmes dans la région et met en péril les chances d'une paix et d'une stabilité régionales et mondiales durables. La situation en Palestine continue de nous préoccuper vivement pour des raisons à la fois humanitaires et politiques. Les besoins immédiats de la Palestine en général et de Gaza en particulier sont une priorité pour la communauté internationale. La situation à Gaza reste fragile et revenir au statu quo n'est pas une possibilité. D'autres mesures doivent être prises pour maintenir le cessez-le-feu actuel. Le Gouvernement d'union

nationale palestinien doit fonctionner sans obstacle à Gaza, et le blocus illégal doit être levé.

La nécessité de trouver un règlement politique négocié au conflit israélo-palestinien, fondé sur deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur des frontières d'avant 1967 et conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et l'Initiative de paix arabe, demeure une priorité urgente. L'unité palestinienne est également impérative pour parvenir à une solution durable. Nous devons tous appuyer le Président Abbas et le Gouvernement palestinien de consensus national.

Les Israéliens bénéficient du statut d'État de leur pays depuis 1948, alors que les Palestiniens sont privés d'un tel droit imprescriptible depuis des années. Il faut réparer cette injustice historique. La poursuite de l'expansion des implantations illégales, des violences commises par les colons, des arrestations, des déplacements forcés, de la démolition de logements, de l'emploi excessif de la force contre des civils, des attaques et incursions militaires, des actes irrespectueux et illégaux ciblant des lieux saints, et des tentatives de modification du statu quo historique de l'esplanade des Mosquées prouve qu'Israël n'est pas sincère au sujet du processus de paix. Nous condamnons vivement ces actes de provocation et nous continuerons d'exprimer notre inquiétude dans les instances internationales.

Il est temps que la communauté internationale réaffirme sa volonté de rechercher une solution à ce problème. À cet égard, nous nous félicitons que la Suède ait reconnu l'État de Palestine et que le Parlement européen et les parlements de certains pays européens aient adopté des résolutions à ce sujet. La tendance actuellement positive en Europe démontre que le maintien du statu quo n'est plus une possibilité. Cela étant dit, nous avons été déçus par le fait que le Conseil de sécurité n'a pas pu adopter récemment un projet de résolution (S/2014/916) qui aurait ouvert la voie à une solution. Le Conseil a raté une nouvelle occasion d'assumer sa responsabilité principale concernant la paix et la sécurité internationales.

La décision ultérieure de l'État de Palestine d'adhérer à des conventions et protocoles internationaux, y compris le Statut de Rome, est une décision souveraine et doit être respectée. En revanche, la décision d'Israël de ne pas verser les recettes fiscales de la Palestine en réponse à cette mesure est inacceptable et contraire à ses obligations. La Turquie continuera d'appuyer la recherche d'une solution juste, globale et durable à ce

conflit et la mise en place d'un État palestinien souverain et indépendant à l'intérieur des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous avons réaffirmé notre attachement à cet objectif lors de la récente visite officielle du Président Abbas en Turquie.

La Turquie est extrêmement préoccupée par la détérioration continue de la situation en Syrie. Nous ressentons de plus en plus le poids de l'état de chaos actuel en raison de la gravité de la situation humanitaire et des conditions de sécurité sur le terrain. L'instabilité dans la région, et Daech en particulier, continuent de représenter une menace pour notre sécurité nationale. Alors que cette crise entre dans sa cinquième année, la communauté internationale montre des signes de fatigue syrienne. L'attention se détourne de l'examen des causes profondes de la crise pour s'attaquer à ses effets par ricochet. En Syrie, le régime, qui a profité du fait que la communauté internationale soit préoccupée par Daech, a considérablement intensifié ses attaques contre des villes et des civils. Il essaie de se donner l'image d'un partenaire dans la lutte contre Daech et met à l'épreuve la détermination de la communauté internationale.

L'importance et l'ampleur des destructions en Syrie sont sans précédent. Chaque jour qui passe, le bilan humanitaire s'alourdit. La situation dans le nord de la Syrie, à Alep en particulier, continue de se détériorer, ce qui risque d'entraîner un nouvel exode massif de la population. Trois millions de Syriens se trouvent dans des pays voisins; la moitié d'entre eux sont en Turquie. Face à l'ampleur énorme de ce problème, je dois rappeler que la communauté internationale a la responsabilité collective de partager le fardeau, de manière active et significative. La communauté internationale a besoin d'une stratégie globale et coordonnée comportant des piliers liés à la situation politique et humanitaire et à la sécurité pour rétablir la stabilité en Syrie. Une stratégie globale de protection de la population contre les attaques du régime et d'accueil des réfugiés, dont le nombre est considérable, est nécessaire. À moins que la communauté internationale ne fasse du conflit en Syrie une priorité commune et ne s'attaque aux causes profondes du conflit par un plan global et une stratégie visant à parvenir à une véritable transition politique, nous continuerons d'être confrontés à la menace de l'extrémisme et à toutes sortes d'autres problèmes dans la région et ailleurs.

Nous continuerons d'appuyer toute initiative visant à mettre fin à l'effusion de sang en Syrie. À cet égard, nous appuyons les efforts de l'Envoyé spécial

du Secrétaire général pour la Syrie, M. de Mistura. S'agissant des considérations de sécurité à cet égard, je dois également souligner qu'il ne faut pas considérer que la destruction des stocks d'armes chimiques en Syrie est achevée. La communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent rester saisis de la question.

Je voudrais terminer en réaffirmant que nous demeurons fermement attachés à la paix et la sécurité dans l'ensemble de la région et pleinement solidaires avec le peuple palestinien.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à la représentante de la République de Corée.

**M<sup>me</sup> Paik Ji-ah** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Alors que le Conseil tient son premier débat public trimestriel de l'année sur la situation au Moyen-Orient, ma délégation est découragée par l'instabilité qui persiste dans la région. Malgré tous les efforts déployés par le Conseil de sécurité pendant des années pour enrayer la menace du terrorisme, en particulier avec l'adoption l'année dernière des résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014), la menace que font peser les organisations terroristes radicales comme Al-Qaïda et l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), continue de se propager dans le monde entier.

À l'instar du reste de la communauté internationale, la République de Corée a été choquée et consternée par l'attentat terroriste qui a visé les locaux parisiens de *Charlie Hebdo*. Nous condamnons fermement ces actes terroristes, et adressons nos plus sincères condoléances et notre sympathie aux familles endeuillées des victimes et au peuple français pour les pertes subies. Au lendemain de cette tragédie, il ne fait aucun doute pour nous désormais que l'instabilité au Moyen-Orient nous touche tous. Aucun de nous n'est à l'abri des actions perpétrées à distance par les extrémistes radicaux. Voilà le message qu'a transmis le Ministre des affaires étrangères de mon pays lorsqu'il s'est rendu dans la région le mois dernier. Lors de ses entretiens avec le Premier Ministre de la Palestine et les Ministres des affaires étrangères de la Jordanie, d'Israël et du Royaume d'Arabie saoudite, il a souligné l'importance que revêt le Moyen-Orient pour la politique étrangère de la Corée et a réaffirmé l'engagement constant de la Corée à apporter des contributions constructives en vue de faire régner la paix et la prospérité dans la région.

S'agissant de la situation en Cisjordanie, et notamment à Jérusalem-Est, la République de Corée demeure préoccupée par la tension incessante dans

ces zones. Les attaques terroristes, les violentes manifestations et les brutales opérations de sécurité menées en représailles demeurent une réalité quotidienne pour les civils qui y vivent et risquent de se propager en embrasant une région plus vaste. Même si le cessez-le-feu est maintenu à Gaza, nous aussi déplorons la lenteur de la reconstruction et l'isolement persistant de la bande de Gaza.

Tout en œuvrant avec diligence à alléger le fardeau humanitaire à Gaza et à promouvoir l'apaisement des tensions en Cisjordanie, nous devons toutefois garder à l'esprit que la seule solution à long terme au conflit actuel est un règlement négocié reposant sur la solution des deux États. Les actions unilatérales ne sauraient réaliser cette vision, et nous exhortons toutes les parties à respecter les accords antérieurs et à retourner à la table des négociations avec pour objectif de garantir un avenir meilleur pour tous.

Pour ce qui est de la Syrie, la République de Corée reste profondément préoccupée par l'ampleur sans précédent de l'impunité et de la terreur. La communauté internationale, notamment le Conseil, doit tout simplement faire davantage pour mettre fin au conflit et atténuer les souffrances du peuple syrien. La situation humanitaire actuelle est extrêmement sombre, sachant que plus de 7,6 millions de Syriens sont déplacés à l'intérieur du pays et que 3,8 millions de réfugiés syriens vivent dans des conditions difficiles dans les pays voisins. L'accès humanitaire en Syrie est toujours entravé par toutes les parties, et ce malgré la série de résolutions adoptées pour résoudre le problème. Pour sa part, la République de Corée a fourni en décembre 300 logements temporaires aux réfugiés syriens en Jordanie, ce qui porte le total de son aide humanitaire destinée aux réfugiés syriens à 13 millions de dollars.

L'EIIL reste un fléau mondial qui exerce un contrôle impitoyable sur un territoire étendu dans deux pays en recourant à la terreur, et qui inspire les actions d'extrémistes radicalisés hors de Syrie et d'Iraq. Certaines images récentes d'enfants soldats enrôlés prenant part à des exécutions, ainsi que l'esclavage sexuel de minorités ethniques, sont extrêmement troublantes. La communauté internationale doit faire tout son possible pour mettre fin à cette tragédie.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant de l'Indonésie.



**M. Percaya** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord me joindre aux orateurs précédents pour souhaiter la bienvenue au Ministre des relations extérieures du Chili, M. Heraldo Muñoz, et pour remercier la présidence chilienne d'avoir convoqué ce débat public. Je tiens également à remercier le Sous-Secrétaire général par intérim de son exposé très complet.

J'aimerais en outre féliciter les nouveaux membres non permanents du Conseil de sécurité, à savoir l'Angola, l'Espagne, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande et le Venezuela.

L'Indonésie s'associe aux déclarations faites par les représentants de la République islamique d'Iran et de l'Arabie saoudite, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la coopération islamique.

Je voudrais centrer ma déclaration sur la question de Palestine, et souligner à quel point ce débat est important dans l'intention d'envisager la voie à suivre après la non-adoption par le Conseil du projet de résolution sur la Palestine (S/2014/916) au cours de ses délibérations du 30 décembre dernier (voir S/PV.7354).

Lorsque l'Assemblée générale a proclamé l'année 2014 Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien, nous nourrissions le fervent espoir qu'elle serait marquée par des avancées significatives dans le conflit israélo-palestinien. Or, bien au contraire, nous avons assisté à l'effondrement du processus de paix et à l'émergence d'une situation explosive qui a fait de nombreuses victimes civiles, en particulier à Gaza. Malheureusement, nous avons également été témoins d'une réaction insuffisante de la part du Conseil.

Néanmoins, une reconnaissance plus large de l'État de Palestine, ainsi que d'autres expressions de soutien formulées l'année dernière par la communauté internationale, constituent un témoignage véritable de la lutte légitime du peuple palestinien. Avec tout cela à l'esprit en ce début d'année 2015, je voudrais réaffirmer le point de vue de l'Indonésie selon lequel il est grand temps que le Conseil de sécurité réponde à la requête du peuple palestinien en fixant une date limite à Israël pour mettre fin à son occupation.

L'Indonésie regrette profondément l'échec du Conseil de sécurité à adopter le projet de résolution sur la Palestine au mois de décembre. Nous pensons sincèrement que le rejet du projet de résolution, qui était le fruit de délibérations entre la Palestine et d'autres

acteurs clefs importants visant à la concrétisation des droits inaliénables des Palestiniens, constitue en effet une occasion manquée. Le refus du Conseil d'accéder favorablement à la demande de la Palestine remet clairement en cause les principes mêmes de justice et d'humanité sur lesquels se fonde l'ONU. Cette action – ou inaction, si l'on préfère – du Conseil sur ce point crucial de l'ordre du jour peut aussi être interprétée comme autorisant les pratiques odieuses de l'occupation et de l'assujettissement de populations. L'on ne saurait contester le fait qu'une telle conduite va à l'encontre des efforts visant à instaurer la stabilité dans le territoire palestinien occupé et à mettre fin au cycle de violence en Palestine.

L'Indonésie n'a jamais cessé de croire qu'il faut parvenir pacifiquement à un règlement global, juste et durable sur la base, entre autres, des résolutions pertinentes de l'ONU, de la feuille de route du Quatuor et de l'Initiative de paix arabe. Il importe donc que l'ONU ne reste pas à l'écart de la poursuite d'une solution pacifique globale de la question palestinienne. Elle doit jouer un rôle plus important au sein du Quatuor pour faire en sorte que le processus de paix soit relancé.

Sur un autre point, l'ONU doit également assumer la responsabilité internationale de protéger les civils au nom du peuple palestinien, notamment en prenant en considération l'urgence de la proposition de la Palestine tendant à la placer sous le mécanisme de protection des Nations Unies. Par ailleurs, la communauté internationale devrait appuyer les travaux de la commission d'enquête sur la Palestine mise en place par le Conseil des droits de l'homme.

En conclusion, l'Indonésie restera inébranlable dans son soutien à l'indépendance du peuple palestinien et à sa volonté de faire de Jérusalem-Est sa capitale. L'Indonésie continuera d'appuyer l'initiative de la Palestine en vue d'accroître sa participation sur la scène mondiale et de rallier le soutien international en devenant membre de diverses organisations. Pour un peuple qui vit depuis si longtemps sous l'occupation et l'oppression, ces moyens pacifiques sont un geste courageux, et il mérite que nous l'en récompensions par des encouragements, non par des critiques, et encore moins par des sanctions.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

**M. Yoshikawa** (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir

convoqué la présente séance sur la situation au Moyen-Orient. Puisque c'est la première fois que je prends la parole au Conseil cette année, je voudrais féliciter les cinq nouveaux membres élus de leur accession au Conseil et leur souhaiter bonne chance dans leur travail.

Le conflit qui s'est déroulé à Gaza en juillet 2014 a été le troisième grand conflit du genre en six ans. Les tensions qui s'en sont suivies sur place soulignent la nécessité d'une paix juste, durable et globale entre Israël et la Palestine, fondée sur la solution de deux États.

Face à cette situation difficile, la communauté internationale n'est pas restée les bras croisés. La conférence pour la reconstruction de Gaza, organisée par l'Égypte et la Norvège en octobre 2014, a montré que la communauté internationale était très attachée à la reconstruction. Pour sa part, le Japon a déjà versé les 20 millions de dollars qu'il avait promis à la conférence. Cette contribution s'inscrit dans l'enveloppe d'aide japonaise de 200 millions de dollars annoncée par le Ministre des affaires étrangères, M. Kishida, en mars 2014.

En outre, demain, le Premier Ministre de mon pays, M. Shinzo Abe, entamera une visite officielle au Moyen-Orient. En Israël et en Palestine, le Premier Ministre Abe appellera les dirigeants des deux camps à œuvrer à la reprise des négociations de paix. Dans un discours de politique étrangère qu'il prononcera le 17 janvier au Caire, il réaffirmera également la volonté du Japon de concourir à l'instauration de la paix et de la prospérité dans la région.

Je voudrais saluer avec reconnaissance les efforts concertés déployés par les États-Unis en vue de la reprise des négociations de paix. Toutefois une série d'événements récents a rendu les perspectives d'une reprise des pourparlers de paix de plus en plus faibles.

Le processus de paix au Moyen-Orient ne donnera de résultat que lorsqu'un accord consensuel et négocié sera intervenu entre les parties. Cela étant, compte tenu de l'impasse sur le terrain, nous accueillons favorablement et apprécions les efforts que déploient plusieurs États Membres pour faire en sorte que le Conseil de sécurité joue un rôle constructif. Bien que le Conseil n'ait pas été en mesure d'envoyer un message concerté il y a deux semaines, nous espérons qu'il prendra une part constructive au processus de paix selon qu'il conviendra et le moment venu.

Mais l'appui de la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, aussi grand soit-il, ne

pourra pas remplacer les efforts et la volonté politique d'Israël et de la Palestine de parvenir à la paix. À cet égard, nous insistons sur le fait que les deux parties doivent encourager un climat propice à la reprise des négociations de paix.

Les mesures unilatérales et les représailles à caractère punitif ne mènent qu'au cercle vicieux de la méfiance. C'est pourquoi nous demandons à Israël de reprendre le transfert des recettes fiscales à l'Autorité palestinienne, comme cela a été convenu en vertu du Protocole de Paris de 1994. Nous renouvelons également notre appel à un arrêt complet des activités de peuplement, qui sont illégales au regard du droit international. Par ailleurs, nous demandons à la Palestine de s'abstenir de toute mesure unilatérale susceptible de saper les efforts en faveur de la reprise des négociations de paix.

L'impasse actuelle et les tensions sur le terrain ne doivent pas nous dissuader de regarder vers l'avenir. Les efforts pour édifier une économie viable en Palestine et promouvoir la confiance mutuelle entre les deux peuples renforceront le processus politique, et ils doivent par conséquent se poursuivre. Fort de cela, le Japon a toujours fourni un appui dans ces domaines en ayant une perspective à moyen et long terme à l'esprit.

Faute de temps, je n'entrerai pas dans le détail de nos efforts, qui sont décrits dans la version écrite de ma déclaration, qui, je crois, a déjà été distribuée au Conseil.

Je tiens également à mentionner les situations en Iraq et en Syrie, qui sont une grande source de préoccupation. Toutefois, là aussi faute de temps, je renvoie les membres à la version écrite de ma déclaration.

Le Japon a conscience du rôle constructif singulier qu'il peut jouer pour aider les pays de la région à réaliser la paix et la prospérité. Nous sommes disposés à poursuivre notre coopération avec l'ONU et avec la communauté internationale à cet égard.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

**M. Thornberry** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à me féliciter de la tenue du présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, et à remercier de son exposé le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques par intérim, M. Jens Anders Toyberg-Frandzen.

En ce qui concerne la question palestinienne, mon pays a toujours maintenu une position claire

en conformité avec les normes et principes du droit international, notamment le droit des peuples à l'autodétermination. Aussi le Pérou estime-t-il qu'il faut d'urgence mettre en œuvre les résolutions de l'Assemblée générale qui visent à poser les fondements de la création de deux États, l'un arabe, l'autre juif, vivant côte à côte, au sein de frontières mutuellement reconnues, dans un climat de paix et de sécurité.

Conscient du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et convaincu que la création d'un État palestinien est la clef d'un règlement politique pacifique et définitif du conflit, le Pérou a reconnu l'État de Palestine. Nous nous sommes par conséquent portés coauteur de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale, par laquelle la Palestine s'est vue accorder le statut d'État non membre observateurs auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Pérou a condamné l'emploi disproportionné de la force militaire par Israël dans des zones urbaines densément peuplées de la bande de Gaza l'année dernière, ainsi que les tirs de roquettes lancés depuis Gaza contre la population civile israélienne. Or, malgré les appels de la communauté internationale au cessez-le-feu, plus de 2 100 personnes ont été tuées dans la bande de Gaza, principalement des civils palestiniens, dont des femmes et des enfants. Face à cette situation et dans la droite ligne de son respect rigoureux du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire, le Pérou a donc voté pour la résolution S-21/1 du Conseil des droits de l'homme, qui, outre qu'elle déplorait ces attaques, enjoignait Israël de mettre un terme à ses activités de peuplement illégales et de lever le blocus de la bande de Gaza.

Mon pays reconnaît le droit inaliénable d'Israël de préserver sa propre existence et sa sécurité, y compris en exerçant son droit à la légitime défense. Toutefois, nous pensons que l'exercice de ce droit doit se faire dans le respect du droit international humanitaire, en tenant compte en particulier des principes de proportionnalité et de légalité.

Sur ce dernier point, ma délégation rappelle que l'acquisition de territoire par la force est inacceptable en droit international. Par conséquent, toutes les actions prises par Israël pour imposer ses lois, sa juridiction et son administration dans les colonies de peuplement sont nulles et non avenues. À cet égard, nous réitérons notre appel à Israël pour qu'il mette immédiatement fin aux pratiques de construction de colonies de peuplement, de

démolitions de maisons et d'évictions dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Conformément à son engagement sans faille en faveur du règlement pacifique des différends, le Pérou réaffirme qu'il appuie pleinement et encourage la recherche d'une paix durable au Moyen-Orient. Après des décennies d'un statu quo intenable, nous considérons qu'il est urgent pour le Conseil, conformément aux obligations et aux responsabilités qui lui incombent en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, de promouvoir efficacement le processus de paix. Le Pérou reconnaît que la solution définitive ne peut résulter que de négociations entre les parties dans le cadre des obligations énoncées dans les principes de Madrid, la Feuille de route du Quatuor et d'autres accords, et dans le plein respect de la légitimité internationale, y compris les résolutions du Conseil de sécurité et les autres résolutions pertinentes de l'Organisation.

Le Conseil de sécurité doit promouvoir un cadre minimum d'accord qui permettrait aux parties de reprendre des négociations directes. Ma délégation regrette donc que le Conseil n'ait pas été en mesure d'adopter une décision en décembre. Le résultat du vote, le 30 décembre (voir S/PV.7354), devrait être interprété non pas comme une acceptation du maintien du statu quo, mais comme un appel à l'action, à la négociation et au compromis. À cet égard, ma délégation appelle de nouveau les parties à reprendre de bonne foi le processus de paix au Moyen-Orient. C'est ainsi seulement que l'objectif de l'Assemblée générale, énoncé dans sa résolution 181 (II), du 29 novembre 1947 – que les Palestiniens et les Israéliens vivent en paix dans deux États, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues – sera finalement réalisé.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant du Koweït.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter le Chili de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je vous souhaite plein succès, Monsieur le Président, dans l'accomplissement de votre mandat.

Nous félicitons le Tchad pour la façon dont il s'est acquitté de la présidence du Conseil le mois dernier.

Le Koweït souscrit aux déclarations faites par le représentant du Royaume d'Arabie saoudite au nom de l'Organisation de la coopération islamique et par le

représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Plus de six décennies se sont écoulées depuis que la question de Palestine est inscrite à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies. Elle a fait l'objet de débats répétés, et de nombreuses résolutions ont été adoptées à ce sujet. Toutefois, la situation n'a toujours pas trouvé de solution et les décisions pertinentes sont restées lettre morte, car Israël, Puissance occupante, est intransigeant et refuse ouvertement d'appliquer les résolutions de la légitimité internationale, tandis que la communauté internationale s'est avérée, hélas, impuissante à contraindre la Puissance occupante à mettre en œuvre ses résolutions.

Le rejet, le 30 décembre 2014, du projet de résolution arabe (S/2014/916), qui réaffirmait les résolutions de la légitimité internationale exigeant qu'il soit mis fin à l'occupation, a donné à Israël le feu vert pour poursuivre ses pratiques visant à une consolidation définitive de l'occupation. En effet, ce rejet compromet toute possibilité de parvenir à une paix véritable qui rétablirait les droits légitimes du peuple palestinien, notamment ses droits à l'indépendance, à la souveraineté et à une vie dans la dignité, des droits on ne peut plus fondamentaux.

Les pratiques israéliennes illégales et illégitimes dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, se poursuivent sans relâche. Elles ont exacerbé les souffrances du peuple palestinien qui vit dans des conditions économiques et sociales extrêmement éprouvantes, en particulier dans la bande de Gaza, qui a été soumise à des agressions répétées, y compris des attaques aériennes et des attaques de chars qui provoquent des pertes en vies humaines et matérielles croissantes. La poursuite de ces attaques et de ces actes d'agression et le maintien du siège inhumain imposé à Gaza sont le résultat inévitable de l'échec du Conseil de sécurité à prendre des mesures pour dissuader Israël de mener ces pratiques et le contraindre à mettre un terme à ses attaques répétées et à respecter ses engagements internationaux en tant que Puissance occupante, conformément à la quatrième Convention de Genève de 1949.

Israël s'adonne également aux pratiques les plus odieuses, en violation flagrante des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Des maisons et autres biens sont expropriés et détruits; des milliers de civils sont arrêtés et placés en détention; et les activités illégales de peuplement se poursuivent

dans les territoires palestiniens occupés. De nouvelles implantations sont construites et celles qui existent déjà sont agrandies, et les propriétaires fonciers palestiniens sont dispersés. C'est pourquoi nous demandons au Conseil de sécurité d'assumer les responsabilités que lui confère la Charte en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et de prendre les mesures nécessaires pour relancer le processus de paix.

Il y a quelques jours, Israël, Puissance occupante, a refusé de transférer les recettes fiscales palestiniennes à l'Autorité palestinienne, en violation manifeste de ses obligations, à la suite de la demande légitime de la Palestine d'adhérer à un certain nombre de traités et d'accords internationaux, y compris le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Bien que nous nous félicitons de la déclaration publiée à l'issue de la Conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève, tenue à Genève le mois dernier, nous insistons sur l'importance de sa mise en œuvre et de l'ouverture d'une enquête sur toutes les violations par Israël du droit international humanitaire, et sur la nécessité d'en traduire les auteurs en justice.

Une paix juste, durable et globale ne sera pas réalisée par la reprise de négociations stériles, directes et illimitées ou en gardant le silence sur les politiques graves qui constituent un obstacle majeur à une véritable possibilité de mettre fin à l'occupation. La paix recherchée doit être basée sur les résolutions de la légitimité internationale, le principe « terre contre paix », la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe. Le Conseil de sécurité est tenu par la Charte des Nations Unies d'assumer ses responsabilités à cet égard.

En ce qui concerne la situation en Syrie, nous pensons qu'il y a incontestablement besoin de parvenir à un règlement politique de la crise sur la base du Communiqué de Genève du 30 juin 2012 (S/2012/522, annexe), dans lequel il est demandé à une autorité de transition dotée des pleins pouvoirs exécutifs de répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien. À cet égard, nous appuyons les efforts du Secrétaire général, M Ban Ki-moon, et de son Envoyé spécial pour la Syrie, M. Staffan de Mistura. Nous sommes vivement préoccupés par la tragédie humanitaire sans précédent qu'endurent plus de 12 millions de Syriens dans une des crises humanitaires les plus graves depuis la Seconde Guerre mondiale.

Du fait de sa responsabilité morale vis-à-vis des souffrances de ses frères syriens, l'État du Koweït accueillera la troisième conférence des donateurs pour



faire face à cette crise humanitaire. Nous appelons les États Membres à y participer et à faire montre de générosité afin de répondre à ces énormes besoins humanitaires que l'Organisation des Nations Unies évalue à 8,4 milliards de dollars. Une coordination sera mise en place avec l'Organisation dans les semaines à venir en vue de fixer la date de la conférence.

En conclusion, le Koweït demande de nouveau à Israël d'appliquer la résolution 497 (1981) qui appelle à son retrait du Golan syrien occupé et au retour aux frontières du 4 juin 1967. Nous renouvelons également notre engagement à soutenir le Gouvernement libanais. Nous appuyons toutes les mesures nécessaires pour maintenir la sécurité, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban, et nous demandons à Israël de mettre fin à toutes les violations de la souveraineté de ce pays, conformément à la résolution 1701 (2006).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

**M. Barriga** (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Ma délégation souscrit à la déclaration qui a été prononcée par l'observateur de l'Union européenne. Je n'y ajouterai que quelques mots, sur la question de la responsabilité pénale.

Le Liechtenstein se félicite de la ratification récente par l'État de Palestine du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI). En qualité d'État partie actif au Statut de Rome, nous sommes totalement attachés à l'objectif d'une Cour pénale internationale de portée universelle. La ratification de la Palestine revêt une importance et une signification d'autant plus grandes que le nombre de ses États parties au Moyen-Orient est réduit. Les autres États de la région devraient suivre cet exemple.

Nous sommes conscients de l'histoire longue et complexe qui fournit le contexte politique de cette ratification. Néanmoins, toute ratification du Statut de Rome doit d'abord et avant tout être considérée comme ce qu'elle est : un engagement multilatéral juridiquement contraignant de mettre fin à l'impunité des crimes de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre, en vue d'empêcher, avant toute chose, que de tels crimes ne se produisent.

La CPI n'est pas un outil politique partial dont puisse se servir l'une des parties à un conflit. La CPI ne peut être utilisée pour poursuivre une personne ou un pays donnés. Si une enquête était ouverte en Palestine, chacun des crimes et tous les crimes visés dans le Statut

de Rome qui ont été commis sur le territoire palestinien pourraient être examinés, quel qu'en soit l'auteur. De surcroît, le principe de complémentarité s'applique. La CPI – ainsi qu'elle y est tenue en vertu du Statut de Rome – laisse le pas aux enquêtes et poursuites engagées de bonne foi par les États ayant compétence à connaître de ces crimes.

Nous estimons que cette ratification récente ouvrira la voie à l'état de droit, qui pourra ainsi imprimer sa marque dans ce conflit de longue date. La politique sur le terrain se mettra-t-elle en travers de la bonne marche de la justice? Les États concernés coopéreront-ils avec une enquête éventuelle de la Cour? Il est trop tôt pour le dire, mais nous sommes convaincus que la Cour elle-même, en sa qualité d'institution indépendante et impartiale, est bien armée pour s'acquitter de son mandat conformément à l'état de droit.

Il y a deux ans presque jour pour jour, 58 États, dont mon pays, ont demandé au Conseil de sécurité de renvoyer la situation en Syrie devant la CPI. Malheureusement, cette requête s'est vu opposer un double veto. Mais cela ne saurait signer la fin de la réflexion collective sur la responsabilité des acteurs en Syrie. Dernièrement, l'Assemblée générale a transmis au Conseil la totalité des rapports établis par la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne. Le Conseil ne doit pas fermer les yeux sur la masse écrasante des éléments prouvant que des crimes abominables sont commis à grande échelle. Ce serait un affront aux milliers de victimes et à leurs familles.

Si la demande relative à la saisine de la Cour pénale internationale n'a rien perdu de sa validité, nous devons explorer toutes les options susceptibles de contribuer à rendre au moins partiellement justice aux victimes des crimes commis en Syrie. On trouvera un certain nombre de réflexions sur la question dans le résumé présenté sur notre site Web du petit atelier organisé par le Liechtenstein en novembre dernier à l'Université de Princeton. À titre d'exemple, les poursuites engagées au plan national sur la base du principe de « personnalité passive/active » ou de la juridiction universelle pourraient constituer une contribution d'importance. Les États parties à la CPI pourraient également renvoyer la situation en Syrie à la CPI dans la mesure où des crimes sont commis par leurs propres ressortissants, en tant que combattants étrangers.

Il ne saurait y avoir de paix durable sans justice. Si nous voulons trouver des solutions aux conflits

apparemment sans issue qui sévissent au Moyen-Orient, la reddition de comptes des auteurs des crimes les plus graves en vertu du droit international doit en faire partie.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne à présent la parole au représentant du Zimbabwe.

**M. Ntonga** (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

Puisqu'il s'agit de la première fois que nous prenons la parole depuis que vous assurez la présidence du Conseil de sécurité, permettez-moi d'emblée, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence pour le mois de janvier. Je vous remercie également d'avoir convoqué le présent débat public dans une période critique pour le peuple palestinien. Puis-je également saisir cette occasion pour féliciter les nouveaux membres du Conseil qui siègent depuis peu au sein de cet organe. Je me félicite des idées constructives qu'ils ont présentées afin de trouver un règlement à cette question de longue date qu'est la question palestinienne. J'aimerais également dire que nous savons gré au Sous-Secrétaire général, Jens Toyberg-Frandzen, de son exposé pénétrant.

La SADC souscrit à la déclaration présentée par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

La SADC souhaite réaffirmer et soutenir, à cette occasion, les aspirations nationales légitimes du peuple palestinien et ses droits inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination et à la liberté, dans un État indépendant de Palestine, fondé sur la solution des deux États.

Il est regrettable que le Conseil de sécurité ait une fois de plus abandonné le peuple palestinien en n'honorant pas la responsabilité qui lui incombe, en vertu de la Charte des Nations Unies, durant le vote sur la Palestine du 30 décembre 2014 (voir S/PV.7354). Le résultat du vote récent sur le projet de résolution relatif à l'indépendance de la Palestine (S/2014/916) a démontré que les membres du Conseil de sécurité étaient divisés quant à la nécessité que le Conseil assume ses responsabilités, et ce, en dépit d'un consensus apparent au sein du Conseil lui-même et d'un consensus écrasant au sein de la communauté internationale autour du constat que le statut quo n'est pas viable.

Le projet de résolution exigeant la fin de l'occupation israélienne des territoires occupés d'ici à 2017 était conforme à la proposition d'une solution à deux États formulée par l'ONU sur la base des frontières d'avant 1967. En dépit du consensus obtenu au Conseil de sécurité sur la question et des déclarations faites autour du globe pour appeler à la fin d'une occupation militaire israélienne et d'une oppression du peuple palestinien vieilles de 47 ans, le Conseil de sécurité demeure paralysé et incapable d'agir pour soulager les souffrances de ce peuple. Un projet de résolution fixant les termes d'un échéancier pour la fin de l'occupation israélienne aurait permis au peuple palestinien d'espérer de nouveau en la fin proche de l'oppression dont il est l'objet. L'accession récente de l'État de Palestine à plusieurs conventions et traités internationaux, y compris le Statut de Rome, atteste de l'attachement de la direction palestinienne au droit international.

Il est regrettable que le Conseil de sécurité ne parvienne pas à contribuer de façon satisfaisante à une solution pacifique au Moyen-Orient, alors même que la situation continue de se dégrader et de menacer la stabilité de la région et la paix et la sécurité internationales.

Israël, la Puissance occupante, remet en question tous les efforts de paix, appuyée en cela par certains, au sein du Conseil, sous couvert de son droit à la légitime défense. La Puissance occupante poursuit en outre son escalade dans la construction de colonies de peuplement, en violation de nombre de résolutions des Nations Unies, y compris les résolutions du Conseil à cet égard. La SADC condamne les violations flagrantes et systématiques du droit international commises par la Puissance occupante dans le territoire occupé. Nous appelons de nouveau le Conseil de sécurité à jouer un rôle plus actif afin d'encourager une reprise des pourparlers de paix. La SADC appuie les négociations en vue d'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient conduisant au rétablissement du peuple palestinien dans son droit légitime d'établir un État indépendant vivant en coexistence pacifique avec l'État d'Israël.

La vague récente de motions présentées au sein de nombreux parlements européens en vue de la reconnaissance de l'État de Palestine confirme que le consensus international exige la fin de l'occupation des terres palestiniennes. La SADC exhorte le Conseil de sécurité à honorer ses obligations au titre de la Charte en agissant résolument pour mettre fin aux souffrances

du peuple palestinien ainsi qu'à des décennies de longue injustice aux mains de la puissance occupante.

La SADC réaffirme son appui inébranlable et sa solidarité de longue date au peuple palestinien dans la lutte qu'il mène pour exercer ses droits inaliénables et réaliser ses aspirations nationales légitimes à la liberté, la justice, la dignité et la paix.

Pour terminer, nous tenons à exprimer notre appui à l'initiative de la Fédération de Russie de convoquer une réunion de toutes les parties au conflit syrien. Nous espérons que le dialogue contribuera à trouver une solution à ce conflit.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Botswana.

**M. Nkoloji** (Botswana) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous exprimer, Monsieur le Président, la profonde gratitude de ma délégation pour avoir convoqué ce débat crucial. Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée de dialoguer avec le Conseil de sécurité sur des questions liées à la paix et à la sécurité internationales. Nos remerciements vont aussi au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques pour son exposé détaillé de ce matin.

Avant toute chose, nous tenons à nous associer à la déclaration faite par le représentant du Zimbabwe au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), ainsi qu'à celle que doit faire le représentant du Maroc au nom du Groupe des États d'Afrique.

Nous saluons la tradition du Conseil de débattre de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, en vue d'engager la communauté internationale et de mettre en commun les idées sur la meilleure manière dont nous pouvons œuvrer ensemble pour contribuer à la paix et à la prospérité au Moyen-Orient.

Ma délégation a suivi et continue de suivre avec un vif intérêt l'évolution de la situation socioéconomique et politique au Moyen-Orient, en particulier en Syrie et en Iraq, et celle du conflit israélo-palestinien. Ce qui préoccupe en particulier, c'est le fait que les activités extrémistes et les attaques terroristes perpétrées contre d'innocentes populations civiles dans la région et le monde se poursuivent sans relâche.

Ma délégation restera résolue dans sa condamnation de toutes les formes de violations des droits de l'homme, quel que ce soit le moment ou le lieu

où elles se produisent. Nous exhortons le Conseil de sécurité, en tant que gardien de la paix et de la sécurité internationales, à agir à l'unisson en vue de condamner de telles violations et faire répondre les auteurs de leurs actes.

Le récent attentat à la bombe du 7 janvier 2015 contre l'Académie de police de Sanaa, dans lequel 37 personnes ont été tuées et de nombreuses autres blessées, ainsi que l'attaque terroriste commise au Liban du 10 janvier, non seulement sont atroces mais doivent aussi être condamnés avec la dernière fermeté.

S'agissant de la situation en Syrie, ma délégation voudrait exprimer son appui continu au peuple syrien et appeler à la fin de la tragédie humanitaire qui frappe les populations de ce pays. Nous sommes particulièrement préoccupés par le sort de millions de femmes et d'enfants qui ont été déplacés et qui se retrouvent sans nourriture, sans abri et sans soins médicaux. Nous demandons à la communauté internationale, ainsi qu'aux organisations humanitaires partout dans le monde, de prendre soin des réfugiés de Syrie et d'être à leur service.

Pour ce qui de la question palestinienne, le Botswana continue de croire qu'il n'y a pas d'autre voie que la solution des deux États. On ne saurait trop souligner l'importance de la coexistence d'Israël et de la Palestine en tant que deux États souverains vivant côte à côte. Cela non seulement sera bénéfique aux peuples israélien et palestinien, mais contribuera aussi à la stabilité régionale et offrira de nouvelles possibilités à la région dans son ensemble. Ma délégation pense qu'un processus de paix dans lequel s'impliquent toutes les parties, y compris la communauté internationale, pourrait marquer le début de l'ère de paix et stabilité que la région appelle de tous ses vœux. La réalité est que la violence n'est pas tenable et ne peut apporter la paix. Le peuple israélien et le peuple palestinien ont besoin l'un et l'autre de paix durable et de développement s'ils veulent connaître la prospérité. Ils ne pourront y parvenir qu'avec des opportunités et la croissance dans un environnement de paix au Moyen-Orient. Ma délégation est convaincue que cela pourrait être renforcé par un appui régional et international. Nous appelons en outre les parties à créer un environnement de confiance mutuelle par la négociation en vue de préserver l'intégrité des négociations, de crainte qu'elles ne soient compromises.

En conclusion, le Botswana estime qu'un Moyen-Orient stable et pacifique est dans l'intérêt le plus large

des peuples, de la région et de la communauté mondiale tout entière.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

**M. Hilale** (Maroc) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je vous remercie aussi de votre initiative d'organiser le présent débat sur une question à laquelle mon pays attache la plus haute importance, partant de son engagement arabo-musulman. Je voudrais aussi remercier le Sous-Secrétaire général, M. Toyberg-Frandzen, de son exposé détaillé sur les derniers faits survenus au Moyen-Orient, en particulier s'agissant de la question palestinienne.

La séance d'aujourd'hui se tient alors qu'une autre année s'est écoulée, une année au cours de laquelle les Palestiniens ont aspiré à des lendemains meilleurs et espéré voir se réaliser leur rêve : créer un État palestinien indépendant dans les frontières du 4 juin 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale. Cet espoir s'est fondé sur les pourparlers de paix lancés en juillet 2013 sous l'égide des États-Unis d'Amérique, et a été encouragé par la proclamation de 2014 comme Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien, avec l'adoption d'une résolution de l'Assemblée générale. Cet espoir a été aussi nourri par le fait que les Palestiniens ont resserré leurs rangs en convenant de former un Gouvernement de consensus national pour faciliter la solution des deux États. Mais cet espoir s'est maintenant évanoui et la situation se trouve dans l'impasse et s'aggrave même dans l'attente d'un autre espoir. Comme l'a dit le poète : Que la vie serait dure s'il n'y avait l'espoir. Et l'espoir reste vif chez ceux qui sont épris de paix en vue d'atteindre cet objectif dans notre région.

Les négociations se sont retrouvées dans l'impasse à cause de l'obstination d'Israël, et le monde a ouvert les yeux sur une agression injustifiée contre Gaza qui a fait plus de 2000 martyrs, dont des femmes, des vieillards et des enfants, ainsi que des milliers de blessés et de sans-abri dont les maisons ont été démolies et les biens saccagés. Pis encore, et en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international et du droit international humanitaire, des civils et des écoles de l'UNRWA abritant des réfugiés ont été pris pour cibles, ce qui a créé une catastrophe humanitaire sans précédent, dont souffre encore le peuple palestinien.

Le plan visant à resserrer l'étau sur les Palestiniens s'étend aussi à leurs pratiques religieuses, par la profanation de la mosquée d'Al-Aqsa et les tentatives de judaïsation de ses sites, et ce au mépris flagrant des sentiments non seulement des Palestiniens, mais de ceux de millions de musulmans dans le monde.

Le Maroc – Roi, Gouvernement et peuple dans toutes ses composantes – a condamné l'agression israélienne contre le peuple palestinien à Gaza depuis le tout début et s'est hâté, sur instructions de S. M. le Roi Mohamed VI, de fournir des aides humanitaires et matérielles aux frères palestiniens, en signe de solidarité avec eux. Il a également participé à la conférence des donateurs du Caire, tenue en octobre, en vue de participer au plan de reconstruction de Gaza.

Le Royaume du Maroc, dont le Roi Mohamed VI préside le Comité d'Al Qods, est profondément préoccupé par la situation qui prévaut en Palestine d'une façon générale, et à Al Qods en particulier, du fait de la poursuite de la judaïsation, de la construction de colonies de peuplement, de l'expulsion des habitants et des agressions répétées contre l'esplanade des Mosquées et les fidèles, ainsi que des tentatives de modifier le statut juridique d'Al Qods, tel qu'établi par les résolutions pertinentes internationales, en tant que partie intégrante des territoires palestiniens occupés en 1967.

Sur le plan idéologique, tout cela a donné lieu à des réflexions d'ordre religieux.

C'est pourquoi Sa Majesté le Roi a convoqué une réunion du Comité d'Al Qods à Marrakech en janvier dernier. Le communiqué final de la réunion a réaffirmé que Jérusalem occupe une place centrale pour le monde musulman. Il s'agit là d'un élément clef de tout règlement politique de la crise. Toute atteinte à la mosquée Al Aqsa ne fera qu'accroître les tensions et la violence.

Suite à cette réunion et à une réunion ministérielle de l'Organisation de la coopération islamique, Rabat a accueilli le 12 novembre dernier une réunion de coordination pour insister auprès des acteurs internationaux influents sur la nécessité de défendre la mosquée Al Aqsa. À l'occasion de cette réunion, les droits du peuple palestinien ont été réaffirmés, notamment le droit de créer un État et le droit de vivre dans la paix et la sécurité.

Sa Majesté le Roi a réaffirmé à plusieurs reprises, dans le cadre de rencontres bilatérales ou d'événements



internationaux, la nécessité de mettre fin à l'occupation et à la judaïsation de Jérusalem. Il a notamment envoyé un message au pape soulignant la gravité de la situation.

Le 30 décembre 2014, la communauté internationale a eu une occasion importante d'examiner un projet de résolution, présenté par la Jordanie, visant à mettre fin à l'occupation (S/2014/916). Malheureusement, il s'est agi d'un rendez-vous manqué et les espoirs palestiniens sont partis en fumée. Le Royaume du Maroc continuera d'appuyer toute initiative qui mènera à la création d'un État palestinien sis dans les frontières de juin 1967.

La situation en Syrie se détériore de jour en jour sur tous les plans. Elle a des répercussions non seulement sur le peuple syrien, mais également sur tous les États de la région et du Proche-Orient. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre fin à cette crise, dont le peuple syrien paie le prix en milliers de morts et en millions de déplacés. Les politiques mises en place ont pour but de déplacer les populations, de les affamer et de détruire les infrastructures ainsi que les moyens de mener une vie digne. Nous demandons à ce que soit facilité l'acheminement de l'aide humanitaire et médicale. À cet égard, nous appuyons la mise en œuvre des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014).

Le Maroc a par ailleurs participé à l'installation d'un hôpital de campagne dans le camp de réfugiés de Za'atari. Par l'intermédiaire du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, nous appuyons les efforts visant à atténuer les souffrances du peuple syrien.

Nous réaffirmons la nécessité de préserver la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie. Nous appuyons les efforts déployés par M. Staffan de Mistura pour parvenir à un règlement politique et enclencher le processus de transition démocratique, sur la base du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe), afin d'éviter de nouvelles destructions.

La position du Maroc n'a pas changé, et il continue d'appuyer l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban. Nous saluons le patriotisme du Liban et l'attitude responsable de l'ensemble de la population, qui s'efforce de préserver la sécurité, la stabilité et la souveraineté du pays. Nous sommes convaincus que la sagesse du Liban l'empêchera d'être entraîné dans la crise syrienne. À cet égard, nous condamnons l'attentat terroriste à la bombe perpétré à Tripoli, qui a fait de nombreuses victimes innocentes.

La situation au Yémen demeure extrêmement préoccupante. Les actes terroristes se multiplient. Des personnalités politiques et des hauts responsables des services de sécurité et de l'armée ont été assassinés. Récemment, un attentat a visé des candidats à l'école de police. Ces actes de sabotage et de terrorisme ne font qu'aggraver la situation au Yémen. Ils mettent à mal le consensus et la coopération qui ont permis d'élaborer un document de dialogue national. Cela va perturber l'organisation d'un référendum constitutionnel et la tenue des élections présidentielle et législatives. Nous appelons donc toute la classe politique yéménite à préserver l'État, à mettre en œuvre les conclusions du Dialogue national, à appuyer l'initiative du Conseil de coopération du Golfe dans son intégralité ainsi que les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour que se concrétisent les aspirations du peuple yéménite à la création d'un État moderne et démocratique, fondé sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et au développement économique et social. Nous appelons également les États frères et amis à fournir un appui au Yémen pour qu'il parvienne à s'extraire de la situation actuelle et à instaurer la stabilité et le développement.

On ne peut aujourd'hui parler du Proche-Orient sans aborder le fléau du terrorisme, qui ne menace pas seulement la région, mais le monde tout entier. Le développement du prétendu État islamique en Iraq et en Syrie, de même que les crimes, les meurtres et les attentats qu'il commet, sont une preuve de cette menace. Les groupes terroristes, quelle que soit leur dénomination – Al-Qaida, Al-Qaida au Maghreb islamique, Daech, État islamique d'Iraq et du Levant, Boko Haram ou Front el-Nosra –, qui se drapent dans la religion pour justifier leurs desseins politiques et idéologiques expansionnistes et d'exclusion, n'ont rien à voir avec l'islam. Au contraire, ils portent atteinte à cette religion qui appelle à la cohabitation et à l'unité.

Soyons vigilants. Ne laissons pas les terroristes créer la discorde entre les États et les religions. À cet égard, nous réaffirmons notre condamnation du terrorisme dans toutes ses manifestations. Nous réaffirmons la nécessité de ne pas associer le terrorisme à un État, une ethnie, une religion ou une civilisation en particulier. Il faut lutter contre ce fléau en s'appuyant sur la coopération. À cet égard, le phénomène des combattants terroristes étrangers doit être combattu avec la plus grande fermeté pour parvenir à l'éliminer, et nous réaffirmons l'importance des résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014) à cet effet.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le représentant d'Israël a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je lui donne la parole.

**M. Nitzan** (Israël) (*parle en anglais*) : À chaque fois que nous tenons un débat public, le représentant de l'Arabie saoudite profite de l'occasion pour accuser avec arrogance mon pays de porter atteinte aux droits de l'homme et de violer la liberté de culte. Pourtant, le Royaume d'Arabie saoudite est le leader mondial en termes de violations des droits de l'homme. Dans l'État islamique d'Arabie saoudite, neuf personnes ont déjà été décapitées cette année. Nous ne parlons pas d'histoire ancienne, nous parlons d'événements qui se sont déroulés ces deux dernières semaines. Dans l'État islamique d'Arabie saoudite, un blogueur a été condamné à 1 000 coups de fouet pour avoir créé un site Internet qui promeut la liberté d'expression. Et dans l'État islamique d'Arabie saoudite, 87 personnes ont été exécutées l'année dernière, et 78 personnes en 2013.

Pour répondre à la déclaration faite par la Syrie, je citerai les chiffres publiés aujourd'hui par l'Envoyé spécial pour la Syrie, Staffan de Mistura. Le Gouvernement syrien à lui seul est responsable de la mort de 220 000 Syriens. D'autre part, 12 millions de personnes ont besoin d'une assistance en Syrie. On compte 7,6 millions de personnes déplacées, et 3,3 millions de réfugiés ayant fui le pays. Aucune déclaration incendiaire, aucun tissu de mensonges ne pourra dissimuler ces faits.

Dans l'exposé qu'il a présenté ce matin, le Sous-Secrétaire général par intérim a mentionné une lettre envoyée par ma délégation à propos des moyens militaires du Hezbollah. Je signale que le Secrétariat a omis de mentionner que les missiles et les armes fournis au Hezbollah étaient en provenance directe de la République islamique d'Iran, et il est extrêmement important d'insister sur ce point. Le Corps des gardiens de la révolution iranienne est une entité désignée par le Conseil de sécurité qui est responsable du massacre de dizaines de milliers de civils au Moyen-Orient et est à l'origine d'innombrables attaques terroristes dans le monde.

*M. Gálvez assume la présidence.*

Au moment même où le Conseil de sécurité était en train de débattre de la situation au Moyen-Orient aujourd'hui, Hassan Nasrallah, le chef du Hezbollah, a fait des déclarations encore plus menaçantes à la télévision

libanaise. Il a dit ceci : « malgré les préoccupations actuelles, le Hezbollah est tout à fait prêt à affronter Israël... Le Hezbollah est prêt à envahir la Galilée et au-delà dans l'éventualité d'une guerre future... Le Hezbollah est en train de faire des préparatifs en vue de sa plus grande victoire dans le contexte de toutes les guerres qu'il a menées contre Israël ».

Nasrallah a fait cette déclaration il y a à peine quelques heures. L'Iran et ses sbires, que ce soit le Gouvernement syrien ou le Hezbollah, constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales, et il est temps de s'attaquer sérieusement à cette menace.

J'ai également trouvé drôle l'assertion du représentant de la Turquie selon laquelle la question palestinienne constitue une priorité pour la Turquie. La Turquie fournit actuellement un appui aux activités terroristes du Hamas. Les terroristes du Hamas opèrent librement sur le territoire turc, en donnant des instructions et en finançant des opérations visant Israël, menées par des terroristes du Hamas. À l'heure où nous parlons, le parrainage par la Turquie du terrorisme au Moyen-Orient devrait également être une priorité pour le Conseil.

Israël est pleinement engagé à trouver une solution politique avec l'Autorité palestinienne. Israël est attaché à la solution des deux États pour deux peuples au moyen, et seulement au moyen, de pourparlers directs entre les parties. Il n'y a pas d'autre option que les négociations. Nombreux sont ceux qui ont évoqué aujourd'hui l'importance des pourparlers directs. Toutefois, qu'il me soit permis également de rappeler au Conseil que c'est le Président Abbas, qui s'est rendu à Doha, au Qatar, il y a quelques mois, en dépit des efforts des États-Unis, et qui a choisi le Hamas au lieu des pourparlers de paix avec Israël.

Ce n'était pas la première fois que cela se produisait; la même chose s'est produite en 2012, lorsque, au moment où nous étions sur le point de réaliser une percée, Abbas a abandonné les pourparlers et s'est envolé pour Doha pour signer un accord d'unité avec le Hamas. Je rappelle au Conseil que le Hamas est une organisation terroriste désignée et reconnue comme telle dans le monde entier. Quelques mois plus tard, toujours en 2012, les dirigeants palestiniens ont entrepris des démarches auprès de l'ONU dans le but d'éviter les pourparlers directs. La même chose s'est produite à la fin de l'année dernière lorsque les Palestiniens ont présenté un projet de résolution (S/2014/916) et ont pris d'autres mesures unilatérales – tout cela pour éviter les

pourparlers directs. Il est apparemment beaucoup plus facile de venir à New York que de se rendre à Jérusalem pour négocier directement avec le Premier Ministre israélien.

Enfin, je voudrais conclure en rappelant à un membre du Conseil de sécurité, qui a évoqué les travaux du Conseil en 2014, que le Conseil a également discuté d'un projet de résolution qui visait à régler la situation dans la bande de Gaza en facilitant l'entrée de matériaux de construction à Gaza. Cependant, l'Autorité palestinienne, de son propre chef, a rejeté ce projet de résolution.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le représentant de l'Arabie saoudite a demandé à intervenir de nouveau. Je lui donne la parole.

**M. Alyas** (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Il est fort étrange qu'alors que nous sommes réunis aujourd'hui pour discuter de la question du Moyen-Orient et de la question palestinienne, le représentant d'Israël ose s'attaquer aux pays qui se sont rangés du bon côté et qui ont condamné les agressions et l'oppression de son pays à l'encontre du peuple palestinien, en essayant vainement de soulever des questions internes qui ne le concernent nullement. Cela n'est guère surprenant, de la part de ceux qui sont connus pour déformer les faits et pour violer les droits du peuple palestinien et le droit international, au quotidien.

Je félicite le représentant d'Israël d'être revenu, vers la fin de sa déclaration, sur le sujet qui nous occupe aujourd'hui. Malheureusement, il s'est également moqué de ceux qui sont présents ici en prétendant qu'Israël est attaché au processus de paix.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le représentant d'Israël a demandé à intervenir une dernière fois. Je lui donne la parole et le prie d'être très bref.

**M. Nitzan** (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais réagir à la déclaration que vient de faire le représentant de l'Arabie saoudite. En parlant de la situation au Moyen-Orient, nous ne pouvons pas passer sous silence le radicalisme wahhabite saoudien qui est au cœur même du terrorisme qui sévit au Moyen-Orient. L'Arabie saoudite fournit son appui, des fonds et des armes aux organisations terroristes qui opèrent dans la région et pas seulement dans la région. Le radicalisme saoudien est à l'origine des organisations terroristes qui opèrent en Afrique qui ont été mentionnées aujourd'hui – les Chabab en Somalie et Boko Haram – et les parraine.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 17 h 10.*